

**- SEANCE DU 9 AVRIL 2010 -**

L'AN DEUX MILLE DIX, LE NEUF AVRIL, A DIX NEUF HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de BOURG-LA-REINE, dûment convoqués à domicile, individuellement et par écrit par le Maire, le vingt neuf Mars 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de trente et un, sous la présidence de Monsieur CHEVREAU, Maire, à la Salle du Conseil, à la Mairie.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. CHEVREAU, Maire, Mme PARESYS, M. VANDAELE, Mme SCHOELLER, M. LOREC, Mme BLONDEL, M. GRAVIER, Adjoints, Mme BINETRUY, Mme BARBAUT, M. SERGENT, M. DURU, Mme PEPIN, M. GONTHIER, Mme PERPERE, M. BEAUFILS, Mme JOURNET, M. AUDOU, M. DE LAMBILLY, Mme LANGLAIS, M. VAN PRADELLES, M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, M. LETTRON, Conseillers.-

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de TRENTE TROIS.

**ETAIENT REPRESENTES :**

M. ANCELIN par M. VANDAELE, Mme DUAULT par Mme SCHOELLER, M. ESPERANSSA par M. GONTHIER, Mme KHALED par Mme PEPIN, Mme LE JEAN par Mme PARESYS, en application de l'article L 2121-20 du texte précité.

**ETAIENT ABSENTES :**

Mme FAHMI, Mme GUENEE.

Mme GUENEE absente à l'ouverture arrive à 19 heures 12.

Mme FAHMI absente à l'ouverture arrive à 19 heures 21.

M. ANCELIN absent à l'ouverture arrive à 19 heures 43.

Mme KHALED absente à l'ouverture arrive à 20 heures 39.

M. LETTRON quitte la séance à 20 heures 54 et la rejoint à 21 heures.

Mme BLONDEL quitte la séance à 22 heures 08 et donne pouvoir à M. GRAVIER.

M. AUDOU quitte la séance à 22 heures 48 et la rejoint à 22 heures 54.

M. VAN PRADELLES quitte la séance à 22 heures 50 et donne pouvoir à Mme PEPIN.

Mme ANTETOMASO quitte la séance à 22 heures 51 et donne pouvoir à M. PESCHANSKI.

M. DELOS quitte la séance à 22 heures 52 et donne pouvoir à M. LETTRON et rejoint la séance à 22 heures 56.

M. DE LAMBILLY quitte la séance à 23 heures 18 et donne pouvoir à M. ANCELIN.

Présents ou Représentés : 31

~~~~~

Madame PERPERE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce les pouvoirs.

~~~~~

Monsieur le Maire demande à Monsieur RUPP si le projet de procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 Février 2010 a fait l'objet de demandes d'aménagements.

Monsieur RUPP répond que le procès-verbal n'a pas fait l'objet de demandes de modifications.

Monsieur le Maire propose d'adopter le procès-verbal.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 Février 2010 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur RUPP qui rend compte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir votée par le Conseil Municipal.

πππππ

**1/ Décision approuvant la passation d'un contrat de location et d'un contrat de maintenance avec la Société OCE pour la location et la maintenance du photocopieur de la bibliothèque-discothèque.**

Il est conclu un contrat avec la société OCE relatif à la location du photocopieur destiné à la Bibliothèque-Discothèque pour une durée de 5 ans.

Le montant du contrat de location s'élève à 3 252 euros HT par an soit 16 260 euros HT sur cinq ans.

Le montant de la maintenance est de 0,0086 € HT par copie.

~~~~~

**2/ Décision approuvant la passation d'un avenant n°1 au contrat avec la Société TOSHIBA pour la location avec maintenance de 20 photocopieurs.**

Afin d'améliorer les six photocopieurs des écoles maternelles et primaires de Bourg-la-Reine, il est décidé d'approuver l'avenant n° 1 au contrat avec la Société TOSHIBA pour la location avec maintenance de 20 photocopieurs, pour une période allant du 4 janvier 2010 au 30 novembre 2012.

Le montant annuel de location supplémentaire s'élève à 759,84 € TTC par an soit 2 279,52 € TTC pour trois ans.

Le nouveau montant du marché avec la Société TOSHIBA s'établit comme suit :

Montant initial du marché ..... 26 495,44 euros TTC par an

Montant de l'avenant n°1..... 759,84 euros TTC par an

Montant du nouveau marché.....27 255, 28 euros TTC par an

~~~~~

**3/ Décision de passer un contrat avec la Société ETNA FAPEL relatif à l'entretien et à la maintenance de l'élévateur de l'Annexe-Mairie sise 1, Boulevard Carnot à Bourg-la-Reine.**

Il est décidé la passation, avec la Société ETNA FAPEL (135, Rue d'Ermont – 95210 SAINT GRATIEN) d'un contrat d'entretien et de maintenance (EVL n° 92 MC 4097) de l'élévateur du service Citoyenneté et Population sis à l'Annexe-Mairie, 1 Boulevard Carnot.

Le présent contrat est conclu à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010, pour une durée d'un (1) an, reconductible expressément deux (2) fois par période égale, soit jusqu'au 31 décembre 2012.

Le montant annuel des prestations, sur la base de quatre (4) visites par an, s'établit pour l'année 2010, à 718,00 euros HT, soit 858,73 euros TTC.

~~~~~

**4/ Concessions de terrain dans le cimetière communal (concessions de janvier et février 2010).**

| Nom du demandeur                                               | N° concession | N° Plan | Durée et qualité de la concession           |
|----------------------------------------------------------------|---------------|---------|---------------------------------------------|
| Monsieur Claude RIVIERRE                                       | 9780          | 2227    | Renouvellement d'une concession décennale   |
| Madame Martine Marie-Hélène BRAULT née MORLOT                  | 9781          | 1440    | Concession nouvelle trentenaire             |
| Monsieur Jean Pierre MULLER                                    | 9782          | 2836    | Renouvellement d'une concession trentenaire |
| Monsieur Claude ORGAER                                         | 9784          | 1460    | Renouvellement d'une concession décennale   |
| Madame Caroline VITAL née GROITIER                             | 9785          | 2320    | Renouvellement d'une concession décennale   |
| Madame BELGUISE née BOURDOT et de Monsieur Jean-Pierre BOURDOT | 9786          | 2856    | Renouvellement d'une concession trentenaire |
| Madame Geneviève FARLET née MAFILLE                            | 9787          | 3803    | Renouvellement d'une concession décennale   |

|                                              |      |      |                                             |
|----------------------------------------------|------|------|---------------------------------------------|
| Madame Fernande JARASSON née ORLU            | 9788 | 4319 | Renouvellement d'une concession trentenaire |
| Monsieur Jean René ZORN                      | 9789 | 3010 | Renouvellement d'une concession trentenaire |
| Madame Hélène CORBEL née TABERNAT            | 9790 | 2246 | Renouvellement d'une concession décennale   |
| Monsieur Christian HACHE                     | 9791 | 4104 | Renouvellement d'une concession décennale   |
| Madame Monique PITRA                         | 9792 | 3712 | Renouvellement d'une concession décennale   |
| Madame Geneviève Marie Jeannine OLIVE née PE | 9795 | 2473 | Concession nouvelle trentenaire             |
| Madame Geneviève DAMIDEAU née BUTON          | 9796 | 2841 | Renouvellement d'une concession décennale   |
| Madame Amédée PERDEREAUX                     | 9797 | 0633 | Concession Perpétuelle                      |

~~~~~

**5/ Décision approuvant un contrat de maintenance avec la Société LOGITUD solutions pour le logiciel MUNICIPAL.**

Il est décidé d'approuver le contrat de maintenance à passer avec la société LOGITUD solutions pour une période d'un an à compter du 1er janvier 2010 jusqu'à la fin de l'année civile afin de maintenir et ou corriger le logiciel de gestion de la Police Municipale pour les modules : Main courante, procès verbaux/Rapports, Timbres-amendes, Objets trouvés et Horodateurs.

Le montant annuel du contrat est de 898,50 Euros HT.

~~~~~

**6/ Décision approuvant l'organisation et la prestation d'un concert par Christophe de Coudenhove dans le cadre des Journées Blanches 2010 de Bourg-la-Reine.**

Il est décidé la passation d'un contrat avec Christophe de Coudenhove – 38 bis rue de la Cerisaie – 91300 Massy, pour l'organisation et la prestation lors du concert / présentation du 23 janvier 2010 à 20h30 à l'auditorium du CRD de Bourg-la-Reine, dans le cadre des Journées Blanches 2010 ;

Le prix de vente est arrêté à la somme de 1000 euros TTC

~~~~~

**7/ Décision approuvant l'adhésion à WEBENCHERES, site Internet de vente aux enchères de matériel réformé.**

Il est conclu un contrat avec la société GESLAND Développements, située Technopôle de Brest Iroise, 65 place Nicolas Copernic, PLOUZANE (29280) pour la prestation de vente aux enchères du matériel réformé de la Ville de Bourg-la-Reine, aux prix suivants :

- Paramétrage et formation à l'utilisation du site 1 045 € HT
- Droit d'usage du site : 10 % du montant des ventes réalisées

~~~~~

**8/ Décision portant passation d'une convention avec l'Association Planète Sciences pour l'animation d'ateliers d'astronomie au sein de l'école élémentaire République.**

Dans le cadre du projet pédagogique de l'école élémentaire République, d'initier les élèves des deux classes de CM1 et de la classe de CE1/CM1, au domaine de l'Astronomie par l'organisation d'un atelier scientifique par classe, afin de sensibiliser les élèves aux sciences, il est décidé la passation d'une convention avec l'Association Planète Sciences dont le siège social est situé au Palais de la Découverte à Paris (secrétariat sis au 16 place Jacques Brel – 91130 Ris Orangis), pour la tenue de trois ateliers, soit un atelier par classe, sur le temps scolaire à raison de 10 séances de 2h30 par atelier.

Le contenu pédagogique des ateliers d'Astronomie sera défini en concertation avec les enseignants de l'école.

La répartition des ateliers se fera selon le calendrier suivant :

- pour la classe 1 : une séance de 2h30, tous les mardis matin de 9h00 à 12h00, du 26 janvier 2010 au 13 avril 2010, soit 10 séances.
- Pour la classe 2 : une séance de 2h30, tous les mardis après-midi de 13h30 à 16h30, du 26 janvier 2010 au 13 avril 2010, soit 10 séances.
- Pour la classe 3 : une séance de 2h30, tous les lundis après-midi de 13h30 à 16h30, du 25 janvier 2010 au 12 avril 2010, soit 10 séances.

La somme forfaitaire due pour chaque atelier de 10 séances, s'élève à deux mille trente et un euros TTC (2031 €), soit pour l'ensemble des prestations, une dépense de six mille quatre vingt treize euros (6093 €), tout compris.

~~~~~

**9/ Décision de passer un contrat avec la Société MP2A pour la maintenance et le dépannage d'une porte de parking sise 66, Boulevard du Maréchal Joffre à Bourg-la-Reine.**

Il est conclu un contrat pour la maintenance et le dépannage d'une porte de parking située au 66 boulevard Maréchal Joffre à Bourg-la-Reine en vue de son bon fonctionnement dans des conditions normales de sécurité avec l'entreprise MP2A domiciliée au 9 rue Jacques de Vaucanson à Corneilles-en-Parisis - 95240.

Le montant annuel du marché s'élève à 867,31 euros HT soit 1 037,30 euros TTC.

~~~~~

**10/ Décision relative à une convention pour une animation sportive « Escalade » avec l'Association IDEE – Programme J Bus.**

Dans l'intérêt de sensibiliser les jeunes adolescents sur le thème des conduites à risque, de développer une action ayant pour but la mixité de jeunes d'origine sociale différente, il est décidé la passation d'un contrat d'objectifs entre la Ville et l'Association IDEE – Programme J BUS pour une animation sportive sur le thème de l'escalade le 5 mai 2010.

La prestation du programme comprend la mise à disposition du véhicule comme lieu d'accueil, d'information et de sensibilisation, l'apport de documents pédagogiques, la participation à temps complet de 3 personnes de l'équipe JBUS, la prise en charge des frais divers (carburant, polices d'assurance.), la réalisation d'un compte rendu et la participation du Chef de projet au suivi de l'opération.

Le coût pour la Ville représente 327 € TTC, payable après la prestation.

~~~~~

**11/ Décision approuvant l'avenant n°1 au contrat de maintenance avec la Société Agence Française Informatique.**

Il est conclu un avenant n°1 au contrat de maintenance avec la Société Agence Française d'Informatique (AFI) pour le progiciel de gestion de Bibliothèque-Discothèque PERGAME pour une période d'un an ferme à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010.

Le montant semestriel de cet avenant au contrat est de 68,28 euros HT.

~~~~~

**12/ Décision approuvant la passation d'un contrat avec l'Imprimerie Léonce Deprez pour l'impression du magazine municipal d'information, de l'agenda semestriel, de la brochure de la semaine de l'orientation, du guide des associations et d'un guide thématique de la Ville de Bourg-la-Reine.**

il est conclu un acte d'engagement avec l'imprimerie Léonce Deprez relative à l'impression du magazine municipal d'information, de l'agenda semestriel, de la brochure de la semaine de l'orientation, du guide des associations et d'un guide thématique pour une durée de 1 an.

Le montant total du marché sur la base des indications portées à l'acte d'engagement s'élève à 65 400 euros H.T.

~~~~~

**13/ Décision approuvant la passation d'une convention avec l'Entreprise Conseil Marketing Publicité SA pour la gestion des espaces publicitaires des différentes publications de la Ville.**

Il est conclu une convention avec l'entreprise Conseil Marketing Publicité SA relative à la gestion des espaces publicitaires des différentes publications de la Ville pour une durée de 1 an.

Le revenu minimum garanti à la Ville est fixé par l'entreprise à 41 000 euros pour le Bourg-la-Reine magazine (10 numéros), 1700 euros pour l'agenda semestriel (2 numéros) sur la durée de la Convention suivant la grille tarifaire proposée par l'entreprise et avec un taux de régie fixée à 60 % du chiffre d'affaire pour la ville et 40 % pour le régisseur.

~~~~~

**14/ Décision approuvant une convention d'occupation du domaine public d'un local sis 66, Boulevard du Maréchal Joffre à Mme GAILLIOT.**

Il est octroyé à Madame Sophie GAILLIOT, agissant au nom de la Société FIFI LA FERRAILLE, un contrat d'occupation du domaine public pour un local compris dans le bâtiment principal à usage de parc de stationnement régional, sis 66, Boulevard du Maréchal Joffre à Bourg-la-Reine, aux conditions prévues dans le contrat annexé à la présente convention.

Montant de la redevance annuelle : 20 000 €.

~~~~~

**15/ Décision approuvant la convention de dépôt d'un drapeau entre la Ville de Bourg-la-Reine et l'Association Rhin et Danube, Anciens de la Première Armée Française, Département des Hauts-de-Seine, Section Banlieue Sud.**

Il est conclu une convention de dépôt d'un drapeau entre la Ville de Bourg-la-Reine et l'Association Rhin et Danube, Anciens de la Première Armée Française, Département des Hauts-de-Seine, Section Banlieue Sud.

~~~~~

**16/ Décision constituant avocat pour assurer la suppléance de Maître DUVAL – requête n° 0804372-8 formée devant le Tribunal Administratif de Versailles par Monsieur JP. HIPPON.**

Il est confié à Maître Lyudmila WEYER (désignée par le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Paris, pour assurer la suppléance de Maître DUVAL, pour la durée de son omission du barreau de Paris pour des raisons de santé), Avocat, 90 rue de Miromesnil 75008 PARIS, la mission d'assurer l'assistance et la défense de la Commune de Bourg-la-Reine, pour le recours contentieux (requête n° 0804372-8) formé par Monsieur HIPPON Jean-Pierre, contre la décision du Maire de Bourg-la-Reine en date du 26 mars 2006, de non opposition à la déclaration de travaux n° 9201406A0797 déposée par Monsieur CELNIK Olivier, en vue de la modification de la toiture et de l'aspect extérieur d'une construction existante sise 31, rue Pasteur.

Le taux horaire de rémunération de Maître WEYER, avocat à la cour, 90 rue de Miromesnil 75008 Paris, est fixé à 180,00 € HT.

~~~~~

**17/ Décision relative à une convention de partenariat avec l'Association SPECTACLES EN LIBERTE SARL.**

Il est décidé la passation d'une convention de partenariat entre la Ville et l'Association « SPECTACLES EN LIBERTE SARL » pour une représentation d'un spectacle intitulé « Dit Frédo Le Clown ».

Cette représentation aura lieu à la crèche collective – 1 bis, Rue des Rosiers – 92340 BOURG-LA-REINE, le mardi 24 Février 2009 à 9h30.

Le montant du spectacle s'élève à 263,75 euros TTC.

~~~~~

**18/ Décision approuvant la passation d'un bail commercial pour la location de l'atelier n°1 du Village Artisanal avec la SARL SV2A.**

Il est conclu avec la SARL SV2A un avenant au bail commercial du 1<sup>er</sup> Août 2006 (révision triennale du bail commercial avec pour référence initial l'indice des loyers commerciaux du 3<sup>ème</sup> trimestre 2009 soit 101,21).

~~~~~

**19/ Décision approuvant un contrat de location avec M. Karim HACHEMI.**

Il est conclu à compter du 1<sup>er</sup> Février 2010 entre la Ville et Monsieur Karim HACHEMI un contrat de location mettant à disposition un appartement de deux pièces, cuisine, salle de bains, WC d'une surface de 38 m<sup>2</sup> sis Villa Saint Cyr, 25, Boulevard Carnot à Bourg-la-Reine, moyennant une redevance mensuelle de 320 euros.

~~~~~

**20/ Décision approuvant un avenant au bail commercial pour la location de l'atelier n°2 du Village Artisanal avec la SARL C.L.V.**

Il est conclu avec la SARL C.L.V. un avenant au bail commercial du 15 Avril 2006 (révision triennale du bail commercial avec pour référence initial l'indice des loyers commerciaux du 3<sup>ème</sup> trimestre 2009 soit 101,21).

~~~~~

**21/ Décision de conclure avec le groupement de maîtres d'œuvre constitué du BET TECHNI'CITE, mandataire et d'Atelier Horizon – paysagiste, co-traitant, un marché de maîtrise d'œuvre en infrastructure, passé suivant la procédure adaptée, pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Place de la Gare à Bourg-la-Reine, sur la base des orientations du Comité de Pôle.**

Il est conclu avec le groupement de maîtres d'œuvre BET Techni'Cité (31, rue d'Estienne d'Orves 91370 Verrières-Le-Buisson), mandataire et Atelier Horizons, paysagiste (Le Chalet 49140 Sermaise), co-traitant, un marché de maîtrise d'œuvre en infrastructure, suivant la procédure adaptée, portant sur une mission de base, pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Place de la Gare à Bourg-La-Reine, sur la base des orientations du Comité de Pôle.

Ce marché est conclu pour une mission de base d'un montant global de 71 940 € HT, établi à partir d'un montant de travaux estimé par la Ville à hauteur d'un million (1.000.000) € HT.

~~~~~

**22/ Décision de passer avec la Société Etat d'Esprit un contrat pour une mission d'animation d'ateliers thématiques organisés dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.**

Il est conclu avec la Société ETAT d'Esprit, domiciliée 10, rue Jean Dolfus, 75018 Paris, un contrat d'études pour une mission d'animation d'ateliers thématiques organisés dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'urbanisme ;

Coût de l'étude : 11 440 € HT, soit 13 682,24 € TTC.

~~~~~

**23/ Décision approuvant l'organisation du spectacle musico-poétique intitulé « Ames de Feu, Liszt et Chopin dans leur époque » dans le cadre de la Semaine Musicale 2010.**

Il est accepté l'organisation dans le cadre de la Semaine Musicale 2010 ayant pour thème Chopin, le spectacle musico-poétique intitulé "Âmes de Feu, Liszt et Chopin dans leur époque", interprété par Pascal Amoyel et Macha Méril le Vendredi 2 Avril 2010 à 20 h 30 dans la salle de l'Agoreine, 63 bis, boulevard du Maréchal Joffre à Bourg-la-Reine,

La dépense correspondante au règlement, par la Ville, du montant des notes d'honoraires des deux artistes, à savoir 2.500 € pour Pascal Amoyel et 2.500 € pour Macha Méril, sera imputée au budget communal Chapitre 33, Article 6232 : Fêtes et Cérémonies.

~~~~~

**24/ Décision de passer un avenant au bail commercial pour la location de l'atelier n°7 du Village Artisanal avec l'EURL RENOVATIO.**

Il est conclu avec la EURL RENOVATIO un avenant au bail commercial du 15 Avril 2006 (révision triennale du bail commercial avec pour référence initial l'indice des loyers commerciaux du 3<sup>ème</sup> trimestre 2009 soit 101,21).

~~~~~

**Madame GUENEE arrive à 19 heures 12.**

**25/ Décision approuvant une convention d'engagement avec un psychologue clinicienne libérale dans le cadre du dispositif de réussite éducative à Bourg-la-Reine.**

Il est conclu un contrat avec Madame Soazig KERZERHO, psychologue clinicienne libérale, située 153 rue Houdan, 92330 Sceaux pour le suivi psychologique des enfants et des jeunes qui lui seront adressés expressément par la coordinatrice du programme de réussite éducative de la Ville de Bourg-la-Reine.

La vacation forfaitaire est fixé à 40€ TTC par heure effectuée à partir de 5 enfants minimum suivis dans le mois précédent la facture ou 50€ TTC par heure effectuée lorsque moins de 5 enfants ont été suivis dans le mois précédent la facture.

Le temps consacré aux réunions d'équipe pluridisciplinaire sur invitation de la coordonnatrice du PRE sera facturé par le Prestataire au taux de 40€ TTC de l'heure.

~~~~~

**26/ Décision approuvant la commande passée à Anthony Girard pour la composition d'une oeuvre originale et l'organisation d'un concert-conférence dans le cadre de la Semaine Musicale 2010.**

La Ville organise un concert-conférence sur Chopin animé par Anthony Girard, accompagné par la pianiste Geneviève Girard, constituant l'autre événement-phare de la Semaine Musicale 2010 et programmé le Samedi 3 Avril à 20 h 30 dans l'Auditorium du Conservatoire sis au 11-13, boulevard Carnot à Bourg-la-Reine,

Il est approuvé la commande de l'oeuvre originale "D'eau et de Feu" passée à Anthony Girard, de même que l'organisation d'un concert-conférence sur Chopin, ces événements entrant dans le cadre de la Semaine Musicale 2010,

Les dépenses correspondantes au règlement, par la Ville, des notes de droits d'auteur pour la création (2.500 €) et d'honoraires pour le concert conférence (750,00 € x 2) seront imputées au budget communal.

~~~~~

**27/ Décision approuvant l'organisation du récital Chopin de François Chaplin dans le cadre de la Semaine Musicale 2010.**

Il est accepté l'organisation dans le cadre de la Semaine Musicale 2010, un récital Chopin interprété par le pianiste François Chaplin - représenté ici par l'Association Scherzo - le Jeudi 1<sup>er</sup> Avril 2010 dans la salle de l'Agoreine, sise 63 bis, boulevard du Maréchal Joffre à Bourg-la-Reine

La dépense correspondante s'élève à un montant de 2.000 € nets.

~~~~~

**28/ Décision relative à une convention pour l'organisation du « concours Danse Hip-Hop B.L.R. K'ONTEST - 2010 » avec l'Association ETHA-DAM.**

Dans l'intérêt de sensibiliser les jeunes adolescents de 11 à 17 ans à la construction d'un projet nécessitant rigueur et régularité et considérant l'importance de développer une action ayant pour but la mixité de jeunes d'origine sociale différente, il est décidé la passation d'une convention pour l'organisation du « concours danse Hip-Hop B.L.R. K'ONTEST (prestation, coordination et direction artistique) entre la Ville et l'Association « ETHA-DAM » pour le suivi de 10 groupes de jeunes pratiquant la danse Hip Hop avant la mise en place d'un concours de danse Hip Hop le 26 juin 2010.

Le coût pour la Ville représente 10 852 € TTC.

~~~~~

**29/ Décision autorisant le Cabinet DE CASTELNAU à représenter la Ville contre Monsieur et Madame MEKKI.**

La Ville, suite à une procédure de péril imminent concernant un logement sis 24 avenue Galois, à Bourg-la Reine, a relogé les occupants, Monsieur et Madame MEKKI et leurs enfants, dans un appartement sis 5, rue René Roeckel à Bourg-la-Reine, appartenant au domaine privé de la Ville,

Monsieur et Madame MEKKI ont refusé de signer la convention de relogement d'urgence pour l'appartement susvisé, et sont occupants sans titre.

Le Cabinet de Castelnau, sis 3 place Saint Michel, 75005 Paris, est désigné pour représenter la Ville de Bourg-la-Reine devant la juridiction compétente dans le cadre de la procédure d'expulsion engagée par la Ville à l'encontre de Monsieur et Madame MEKKI.

~~~~~

**30/ Décision approuvant d'une convention de partenariat entre la Ville de Bourg-la-Reine et la Paroisse Saint-Gilles relative à un défibrillateur.**

Il est conclu une convention de partenariat entre la Ville de Bourg-la-Reine et la Paroisse Saint-Gilles relative à la mise à disposition du public d'un défibrillateur (propriété de la ville) installé dans l'Eglise Saint Gilles.

~~~~~

**31/ Décision approuvant la passation d'un avenant au bail commercial pour la location de l'atelier n°4 du Village Artisanal avec la SARL CLIMAT BLEU.**

Il est conclu avec la SARL CLIMAT BLEU un avenant au bail commercial du 15 Avril 2006 (révision triennale du bail commercial avec pour référence initial l'indice des loyers commerciaux du 3<sup>ème</sup> trimestre 2009 soit 101,21).

~~~~~

**32/ Décision approuvant la passation d'un avenant au bail commercial pour la location de l'atelier n°3 du Village Artisanal avec l'Entreprise VALENTIN.**

Il est conclu avec l'Entreprise VALENTIN un avenant au bail commercial du 15 Avril 2006 (révision triennale du bail commercial avec pour référence initial l'indice des loyers commerciaux du 3<sup>ème</sup> trimestre 2009 soit 101,21).

~~~~~

**33/ Décision approuvant la passation d'un avenant au bail commercial pour la location de l'atelier n°9 du Village Artisanal avec l'Entreprise SARRAZIN.**

Il est conclu avec l'Entreprise SARRAZIN un avenant au bail commercial du 15 Avril 2006 (révision triennale du bail commercial avec pour référence initial l'indice des loyers commerciaux du 3<sup>ème</sup> trimestre 2009 soit 101,21).

~~~~~

**34/ Décision approuvant la passation d'un avenant au bail commercial pour la location de l'atelier n°13 du Village Artisanal avec l'Entreprise PROPENET.**

Il est conclu avec l'Entreprise PROPENET un avenant au bail commercial du 15 Avril 2006 (révision triennale du bail commercial avec pour référence initial l'indice des loyers commerciaux du 3<sup>ème</sup> trimestre 2009 soit 101,21).

~~~~~

**35/ Décision approuvant la passation d'un avenant au bail commercial pour la location de l'atelier n°14 du Village Artisanal avec l'EURL S.J.D.**

Il est conclu avec la EURL S.J.D. un avenant au bail commercial du 15 Avril 2006 (révision triennale du bail commercial avec pour référence initial l'indice des loyers commerciaux du 3<sup>ème</sup> trimestre 2009 soit 101,21).



~~~~~

**36/ Décision approuvant l'avenant n°5 à la convention d'occupation du domaine public du logement 1 bis, Rue des Rosiers à Bourg-la-Reine.**

Il est conclu un avenant n° 5 à compter du 16 février 2010 à la convention du 15 octobre 2008 d'occupation du domaine public avec Monsieur et Madame TAMBY pour un logement sis 1 bis, rue des Rosiers, à Bourg-la-Reine, prorogeant la durée du contrat jusqu'au 15 mars 2010 inclus.

~~~~~

**37/ Décision approuvant une convention de partenariat avec l'Association « Spectacles en Liberté SARL3.**

Il est décidé la passation d'une convention de partenariat entre la Ville et l'Association SPECTACLES EN LIBERTE SARL pour une représentation d'un spectacle de clowns qui aura lieu à la crèche collective – 1 bis rue des Rosiers – 92340 BOURG-LA-REINE, le mardi 16 février 2010 à 10h00.

Le montant du spectacle s'élève à 263,75 euros TTC.

~~~~~

**38/ Décision relative à une convention à passer avec l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris pour l'accueil en crèche des enfants du personnel de l'Hôpital Saint Louis.**

Il est approuvé une convention ayant pour objet de fixer les conditions dans lesquelles les enfants du personnel de l'Hôpital Saint Louis de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris, âgés de 3 mois à 3 ans, pourront avoir accès à la Crèche Des Rosiers (M. BESSELIEVRE et Mme DUCROQ – Enfant BESSELIEVRE Maud – domiciliés 25, Avenue du Général Leclerc à Bourg-la-Reine).

~~~~~

**39/ Décision autorisant le Cabinet DE CASTELNAU à représenter la Ville contre Madame LECAMUS et l'ensemble des occupants du logement sis 24-26, Avenue de la République à Bourg-la-Reine.**

L'appartement sis 24-26 avenue de la République occupé par Madame LECAMUS doit être libéré en raison des travaux d'extension de l'Ecole République.

Il est décidé de désigner le Cabinet de Castelnau, sis 3 place Saint Michel, 75005 Paris, pour représenter la Ville de Bourg-la-Reine devant la juridiction compétente dans le cadre de la procédure d'expulsion engagée par la Ville à l'encontre de Madame LECAMUS et l'ensemble des occupants du logement sis 24-26 avenue de la République à Bourg-la-Reine.

~~~~~

Monsieur le Maire remercie Monsieur RUPP et demande s'il y a des questions.

Monsieur DELRIEU concernant les décisions 1 et 2 souhaite savoir pourquoi le marché de photocopieurs est réparti entre deux fournisseurs.

Concernant la décision 38, Monsieur DELRIEU demande si la convention concerne une situation hypothétique ou une personne déterminée et à quelle initiative est prise cette convention.

Pour la décision 5, Monsieur DELOS souhaite connaître les fonctionnalités du logiciel municipal.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur RUPP, au sujet des photocopieurs, explique qu'il existe deux marchés différents, l'un global concernant tous les copieurs de la ville et l'autre concernant le photocopieur de la Bibliothèque car il s'agit d'un matériel spécifique.

Concernant la convention avec la crèche, Monsieur RUPP précise qu'il s'agit d'une sollicitation de l'hôpital.

Pour la décision n°5, Monsieur RUPP indique que le logiciel a pour but d'aider la police municipale pour les mains courantes, les procès-verbaux, rapports, timbres-amendes, objets trouvés et horodateurs.

**Madame FAHMI arrive à 19 heures 21.**

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions. Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au premier point inscrit à l'ordre du jour concernant l'Urbanisme et cadre de vie.

**I – URBANISME ET CADRE DE VIE**

**1/ Approbation d'une convention de partenariat à passer avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine, dans le cadre de l'opération « Charte qualité confiance » à mener en 2010.**

Monsieur AUDOU présente le rapport :

*Dans le cadre de sa mission de promotion et de valorisation de l'artisanat, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine (CMA 92) a créé avec le soutien du Conseil général des Hauts-de-Seine la Charte Qualité du service Accueil, Conseil et Disponibilité. Il ne s'agit pas de récompenser la qualité du produit de l'artisan, mais de valoriser les entreprises dans leur organisation et leur relation avec la clientèle.*

*Depuis 2004, la Ville et la CMA 92 sont associées pour la mise en place de l'opération Charte Qualité récompensant la qualité de service des artisans réginauburgiens.*

*A ce titre, les entreprises artisanales volontaires sont visitées par un conseiller mandaté par la CMA 92, qui examine les conditions d'accueil, de conseil, de disponibilité de l'artisan par rapport à ses clients (information sur les caractéristiques des produits et services, devis clairs, factures détaillées...), ainsi que de son organisation commerciale.*

*Après cette enquête, les entreprises visitées et répondant aux critères se voient remettre une « charte qualité » à l'occasion d'une manifestation organisée par la Ville. Les lauréats reçoivent les supports de communication (attestation, autocollants logo, guide qualité,...) réalisés par la CMA 92 leur permettant d'informer la clientèle et de valoriser leurs atouts.*

*La ville s'engage à promouvoir l'opération auprès des artisans et de la population par tous moyens (bulletin municipal, site internet,...) en faisant figurer le logo de l'opération et la mention : « en partenariat avec la CMA 92 et avec le soutien du Conseil général des Hauts-de-Seine ». La CMA 92 communique également sur cette opération sur ses propres supports.*

*La charte qualité a été attribuée à 48 entreprises en 2009. Ce nombre était de 62 en 2004, 78 en 2006, 45 en 2007, 45 en 2008.*

*En contrepartie du suivi de l'opération par la CMA 92, la commune s'engage à contribuer aux frais de l'opération par une participation de quatre mille cinq cent euros (4.500 €).*

*Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention définissant le partenariat entre la ville et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine pour la mise en œuvre de la Charte Qualité pour 2010 et d'autoriser Monsieur le Maire, ou le 1er Adjoint, à la signer.*

~~~~~

Monsieur le Maire demande si il y a des questions. Aucune demande n'étant formulée, il propose de passer au vote.

**Résultat du Vote : Unanimité**

Votants : 33

Pour : 33

oo oo oo oo oo

**2/ Approbation de la création d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité**

Monsieur AUDOU présente le rapport :

*La loi du 2 août 2005 et son décret d'application paru le 27 décembre 2007 offrent aux communes la possibilité d'exercer un droit de préemption lors de la cession de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux,*

*La loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008 et son décret d'application du 22 juin 2009 ont étendu le champ d'application matériel de ce droit de préemption aux terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1000 m<sup>2</sup>.*

*La délimitation d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité s'inscrit dans une démarche globale visant un accompagnement à un développement équilibré de ces activités sur le territoire, et est un préalable indispensable à la mise en œuvre de ce dispositif. Ce périmètre est établi au regard d'un rapport qui analyse la situation de l'activité commerciale dans la commune et des menaces qui pèsent sur celle-ci.*

*Un diagnostic commercial, réalisé fin 2009, révèle une forte présence de certains types d'activités sur le territoire, ainsi que le risque d'une évolution renforçant ces tendances au détriment d'un commerce et d'un artisanat de proximité plus diversifiés et plus conformes à la demande de consommation courante. La volonté de la commune de Bourg-la-Reine est donc d'agir en faveur de la préservation et du développement d'un tissu commercial et artisanal équilibré, répondant aux attentes des utilisateurs.*

*Ce droit de préemption spécifique apparaît donc être un outil pertinent et adapté pour tenter de maintenir une diversité du commerce et de l'artisanat de proximité dans une optique de défense et de sauvegarde de la diversité de l'offre commerciale.*

*Le périmètre proposé ainsi que la liste des voies concernées figurent en annexe. Ce sont les secteurs identifiés pour leurs enjeux forts en matière commerciale.*

*Aux adresses concernées, tout acte de cession des fonds de commerce, des fonds artisanaux, des baux commerciaux et des terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial devra faire l'objet d'une déclaration préalable par les commerçants ou artisans détenteurs.*

*La procédure de préemption pourra ensuite être menée par le maire au nom de la commune, sur habilitation du conseil municipal. En cas de préemption, la commune deviendra propriétaire du fonds ou du droit au bail et disposera d'un délai d'un an pour trouver un repreneur et lui rétrocéder le bien sur la base d'un cahier des charges approuvé par le Conseil Municipal.*

*Par courrier en date du 28 décembre 2009, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers des Hauts-de-Seine ont été invitées à formuler un avis sur la mise en place de ce dispositif à Bourg-la-Reine. Elles disposent d'un délai de deux mois, et en cas d'absence de réponse leur avis est réputé favorable.*

*Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il sera proposé au conseil municipal d'instaurer, dans le périmètre défini, un droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux, les baux commerciaux et les terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 mètres carrés.*

## **ANNEXE**

<p><i>Le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité : carte et liste des voies concernées</i></p>
---

*Toutes les parcelles situées aux abords des tronçons de rue figurant sur le plan, récapitulés dans le tableau suivant sont soumises au droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds et les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial.*

Voie	Numéros
Avenue du Général Leclerc	côté impair : du 1 au 167 bis côté pair : tous
Boulevard du Maréchal Joffre	Tous
Rue René Roedel	Tous
Rue Ravon	1 à 3
Rue de la Bièvre	côté impair : 1 à 9
Place de la Gare	Tous
Place Condorcet	Tous
Rue de Fontenay	Côté pair : 10 au 28
Rue du 8 mai 1945	Tous
Boulevard Carnot	côté pair : 2 au 4
Avenue Galois	côté impair : 39 à 47
Rue Charpentier	côté pair : 4 - 4 bis
Avenue de Montrouge	17
Rue Jean Mermoz	côté impair : 23 au 31
Rue Varengue	1

Monsieur AUDOU projette un powerpoint sur le droit de préemption (annexe).

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur LETTRON demande à obtenir le powerpoint en couleur.

Monsieur SERGENT pense que cette disposition est à double tranchant, car elle peut agir contre le développement des commerces mais également être porteuse de difficultés pour reprendre un nouveau commerce. Les commerçants se retrouveraient avec une épée de Damoclès représentée par le droit de préemption.

Monsieur DELOS demande si la Ville s'est renseignée auprès des autres communes pour connaître les bénéfices qu'elles en ont eus.

Il souhaite également savoir si des idées précises d'utilisation du droit de préemption sont envisagées pour régler certains problèmes commerciaux.

Monsieur PESCHANSKI se déclare satisfait que la définition du périmètre de sauvegarde couvre l'ensemble des commerces.

Il indique que dans les deux villes, Sceaux et Fontenay-aux-Roses, qui ont déjà voté un périmètre de sauvegarde, il n'y a pas eu de conséquences sur les personnes souhaitant prendre un nouveau commerce.

En réponse à ces questions, Madame PARESYS indique qu'il faut voir cela comme un levier qui nous permettra d'être efficace.

Monsieur le Maire précise, concernant le prix des commerces, qu'ils sont variables en fonction de la localisation et du chiffre d'affaire.

Monsieur le Maire explique que le choix de préemption sur les commerces est plutôt un outil à utiliser dans une discussion ; très peu de villes l'utilisent dans les faits. L'une des deux villes citées n'a fait que dire qu'elle avait la possibilité de le faire.

Monsieur le Maire ajoute que Bourg-la-Reine n'a pas été confrontée à un cas d'urgence, donc elle a souhaité étudier cet outil nécessaire pour les négociations avec les commerçants, avec un recul suffisant !

#### Résultat du Vote :

Votants : 33

Pour : 30

Abstentions : 3 (Mme SCHOELLER, M. LOREC, M. SERGENT).

oo oo oo oo oo

### **3/ Approbation du compte rendu annuel à la collectivité relatif à l'exercice 2009 de la ZAC du centre ville.**

Madame PARESYS présente le rapport :

*En application des articles 18 et 19 du traité de concession de la Z.A.C. du centre-ville en date du 13 Juillet 1994, modifié par avenants en date du 7 Septembre 2000, 7 juillet 2004, 19 décembre 2005 et 17 décembre 2008, l'aménageur, la SEM 92 a établi le compte rendu annuel à la collectivité relatif à l'exercice budgétaire 2009 qui sera soumis à l'approbation du Conseil municipal.*

*Ce document présente les actions entreprises et les travaux réalisés par l'aménageur, notamment :*

- *Mise en oeuvre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour acquérir la dernière parcelle en vue de l'achèvement de l'aménagement du square Colbert et de la construction d'un immeuble de 17 logements ;*
- *Choix de l'entreprise chargée de la réalisation des travaux d'aménagement de la placette du square Jean-Baptiste Colbert, sur l'avenue du Général Leclerc, en face de la ZAC de la Bièvre ;*

- *Poursuite de la gestion urbaine de la ZAC multi-sites, notamment par la remise en état du mur mitoyen entre le terrain du 116, avenue du Général Leclerc et la copropriété du 81, boulevard du Maréchal Joffre, le coût ayant été partagé entre l'opération et la copropriété.*

*Le compte rendu présente également les perspectives et objectifs pour 2010 :*

- *Poursuite des démarches pour acquérir la dernière parcelle,*
- *Réalisation des travaux de reprise de la placette sur la RD 920, dans un phasage cohérent avec les travaux du Conseil Général qui sont prévus en 2011.*
- *Préparation de la clôture de l'opération.*

*Le bilan prévisionnel de la ZAC prévoit un montant total de dépenses en fin d'opération égal à 15 134 K€ HT et un montant total de recettes égal à 15 586€ HT.*

*Dans sa globalité, le volume des dépenses et recettes prévisionnelles évolue peu par rapport à l'année précédente.*

*L'évolution des dépenses se caractérise toutefois par :*

- *la réactualisation de la dernière acquisition en fonction du dernier avis du service des domaines (+ 100 K€),*
- *une réévaluation à la baisse du poste travaux en fonction des dernières études et consultation des entreprises (-80 K€),*

*Les recettes évoluent peu, avec un produit de cession de charges foncières inchangé et des produits financiers en augmentation d'environ 27 000 €.*

*Le plan de trésorerie prévisionnel fait apparaître un besoin de trésorerie entre l'acquisition de la dernière parcelle et la vente des droits à construire du dernier immeuble, d'environ 400 K€.*

*Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le CRACL établi par la SEM 92, relatif à l'exercice budgétaire 2009 de l'opération d'aménagement « ZAC du centre-ville ».*

~~~~~

Monsieur le Maire ouvre la discussion.

Monsieur DELRIEU demande pour la dernière parcelle, sur les 17 logements construits, combien seront des logements sociaux et si des logements sociaux ne sont pas prévus quel est le projet de la ville pour compenser le nombre de logements sociaux manquants dans le cadre de la loi SRU.

Monsieur LETTRON indique que ceux qui défendent la liberté du commerce devraient défendre le droit de propriété. Au-delà de la déclaration d'utilité publique, il demande comment vont être humainement traités les gens à qui s'impose l'utilité publique.

Madame PARESYS répond que sur l'ensemble de la ZAC, il y a plus de 30% de logements sociaux.

Elle précise que dans le projet de la ZAC du centre-ville, il était prévu des logements sociaux et qu'aujourd'hui il s'agit de finaliser la ZAC.

Madame PARESYS ajoute que Monsieur le Maire a vu les propriétaires en question, et ce à de nombreuses reprises, mais la Ville a été obligée de réaliser une déclaration d'utilité publique pour terminer la ZAC et le square public. Le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions. Le Préfet doit prendre prochainement l'arrêté final de déclaration d'utilité publique.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BENOIT, représentant de la SEM 92.

Monsieur BENOIT indique que les contacts avec le propriétaire remontent à plusieurs années et que l'ensemble de l'opération a été menée jusqu'à aujourd'hui sans utilité publique, ce qui est exceptionnel en matière de ZAC. Il ajoute que le propriétaire de la dernière parcelle empêche le terme de l'opération. Cependant, l'esprit reste celui de la négociation.

Il indique que même si la D.U.P. débouche sur une expropriation, la SEM 92 est encore ouverte à la négociation.

Monsieur BENOIT précise que le juge de l'expropriation, qui est un juge du civil, fixe le montant dû au propriétaire privé qui est alors protégé par une indemnisation juste.

Il ajoute que la SEM a adressé par écrit 16 propositions permettant de retrouver un bien de remplacement sur la commune.

Il informe que la première proposition date d'Avril 2005 et avait pour objet de présenter les solutions, c'est-à-dire acheter le bien sur négociation ou aider le propriétaire à se reloger sur la commune. Suite à cette lettre, 16 propositions différentes ont été faites entre Avril 2005 et Juin 2009.

Il a également été proposé une solution dans les programmes de la ZAC, solution favorable puisque la SEM était en position d'imposer un montage au promoteur.

Monsieur BENOIT précise que toutes ces opportunités ont été refusées par les intéressés.

Monsieur LETTRON indique avoir entendu que la Ville restait dans le même état d'esprit mais il souhaiterait avoir une information régulière et non tous les ans à l'occasion des comptes rendus annuels.

Monsieur PESCHANSKI demande les chiffres des logements sociaux dans les ZAC par rapport au nombre total de logements, et il lui semble que la construction sur cette parcelle d'un immeuble social pourrait inciter les propriétaires à trouver une solution.

Madame PARESYS s'engage à donner ces chiffres dans le procès-verbal. Elle précise que l'équilibre économique est basé sur le fait qu'il y ait des logements en accession à la propriété. (*Proportion des logements sociaux dans la ZAC du centre-ville : 27,36 % , ZAC de la Bièvre : 33,33 %*)

Monsieur le Maire ajoute qu'il est exceptionnel, lorsqu'on lance une ZAC, de ne pas déposer en parallèle une demande de DUP. C'est à l'honneur de la ville.

Monsieur le Maire indique que depuis 1994, deux ou trois fois par an, il discute des possibilités de relogement avec les propriétaires.

Monsieur le Maire précise que parmi les propositions financières offertes, l'une est particulièrement intéressante. Elle consiste à reloger la personne dans l'immeuble construit, au dernier étage avec une terrasse spacieuse. Ce qui ne correspondrait pas à un logement de type social.

#### Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Abstentions : 7 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, Mme GUENEE, Mme GUEDJ, M. DELRIEU, M. DELOS, Mme FAHMI)

Contre : 1 (M. LETTRON).

oo oo oo oo oo

#### **4/ Approbation du compte rendu annuel à la collectivité relatif à l'exercice 2009 de la ZAC de la Bièvre.**

Madame PARESYS présente le rapport :

*En application de l'article L 300-5 du Code de l'urbanisme et de l'article 20 de la convention publique d'aménagement de la Z.A.C. de la Bièvre signée le 22 novembre 2002, l'aménageur, la SEM 92, a établi le compte rendu annuel à la collectivité relatif à l'exercice budgétaire 2009 qui sera soumis à l'approbation du Conseil municipal.*

*Ce document présente les actions et travaux entrepris ou suivis par l'aménageur en 2009, notamment :*

- *Sur le lot 1 : poursuite de la commercialisation de l'immeuble Centralis,*

- Sur le lot 2 : poursuite des travaux et livraison du lot de volume correspondant à l'extension du collège Notre-Dame en février 2009, des 35 logements sociaux et des coques commerciales en septembre 2009, du lot de volume correspondant à 33 places de parking public en octobre 2009 ,
- Sur le lot 3 : poursuite des travaux et livraison des logements et lots commerciaux en juin 2009 et du lot de volume correspondant à 25 places de parking public en octobre 2009,
- Suivi de la commercialisation des locaux commerciaux par la SOPPEC,
- Réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics des lots 2 et 3,
- Suivi des travaux provisoires réalisés par le Conseil Général des Hauts de Seine sur la RD 920 au droit des lots 1 à 3,
- Poursuite des évictions et relogements relatifs au lot 5.

Le compte rendu présente également les perspectives et objectifs pour 2010:

- La poursuite des négociations foncières relatives aux parcelles du lot 5, en vue d'une finalisation de la maîtrise foncière en fin d'année,
- Lancement de la consultation de promoteurs pour les lots 4 et 5,
- Suivi du projet de foyer médicalisé correspondant au lot n° 6 à réaliser par la Congrégation Notre Dame en partenariat avec la société Pax Progrès Pallas,
- Réalisation d'une action de communication et d'une information des riverains sur la poursuite du projet.

Le compte rendu expose par ailleurs les réalisations du bilan constatées en 2009 avec comparaison par rapport au bilan prévisionnel figurant au CRACL de l'exercice précédent.

Les opérations réalisées au 30 septembre 2009 font apparaître un solde de trésorerie brut positif de 4 578 K€, un montant cumulé de dépenses de 7 889 K€ et un montant cumulé de recettes de 11 804 K€, hors participation de la collectivités et comptes de trésorerie.

Le bilan prévisionnel de la ZAC prévoit un montant total de dépenses et de recettes en fin d'opération égal à 19 578 K€ HT, en légère augmentation par rapport à celui de 2008, notamment du fait de l'actualisation du poste correspondant à la mise en état des sols (+148 K€) et de la révision de la rémunération de l'aménageur au regard du montant des acquisitions prévues en 2010 (+106 K€). L'augmentation des recettes est liée aux produits financiers (+ 193 K€) et aux produits de gestion correspondant à la perception de loyers (+ 62 K€). La participation de la ville demeure inchangée à hauteur de 4 000 K€.

Il sera demandé au Conseil municipal d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité établi par la SEM 92, relatif à l'exercice budgétaire 2009 de l'opération d'aménagement « ZAC de la Bièvre ».

~~~~~

Le débat est ouvert.

Monsieur PESCHANSKI indique que le café situé sur l'emplacement de la ZAC de la Bièvre est muré. Il souhaite savoir combien de commerces seront relogés dans la future ZAC et combien de procédures judiciaires ont été engagées par les commerçants.

Madame PARESYS répond que tous les commerçants qui le souhaitent peuvent être relogés dans la ZAC actuelle.

Elle ajoute qu'il a été demandé aux commerçants, lors d'une réunion avec eux, s'ils désiraient que les lots 4 et 5 soient démolis en même temps ou séparément. A la quasi unanimité, ils ont souhaité que les lots soient détruits en même temps.

Madame PARESYS indique que le nombre de commerces dans les lots 4 et 5 dépendra de l'espace de chaque cellule commerciale.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BENOIT, de la SEM 92..



Monsieur BENOIT annonce que le cas de huit commerces ont été réglés ou sont en cours de règlement amiable, cinq dossiers en fixation judiciaire dont deux appels devant la Cour d'appel de Versailles.

Madame GUEDJ souhaite connaître les solutions provisoires qui ont été faites aux commerçants pour continuer leur activité.

Monsieur PESCHANSKI veut savoir le nombre de commerces avant le début de la ZAC et celui à la fin de la ZAC.

Monsieur le Maire signale qu'un seul commerce a disparu, un restaurant, remplacé par l'immeuble Centralis. Ce restaurant avait changé beaucoup de fois de propriétaire en raison de son implantation peu commercialisable, et l'immeuble de bureaux ne souhaitait pas de commerce en rez-de-chaussée.

Monsieur le Maire ajoute qu'à la place de l'espace de stationnement, deux commerces sont créés : un restaurant-traiteur et l'Agora. La Poste s'y installera prochainement.

A partir de là, le linéaire commercial sera continu jusqu'à la Place Condorcet. Le nombre de mètres carrés offerts aux activités commerciales a augmenté de 1300 m<sup>2</sup> avant ZAC à 2000 m<sup>2</sup> aujourd'hui.

Monsieur DELRIEU demande des précisions sur les commerces qui étaient là et leur destination.

Monsieur le Maire précise concernant les procédures judiciaires qu'il est plus difficile d'estimer un commerce qu'un logement, donc la pratique courante est de demander au juge de chiffrer l'indemnité d'éviction. Le terme de procédure n'est donc pas adapté.

Il ajoute que pour les commerçants qui souhaitent se réinstaller, toutes les possibilités sont ouvertes. Ils ont le choix entre une indemnité d'éviction ou une réinstallation avec le problème de conserver une activité pendant les travaux, puisque le choix s'est porté sur une démolition regroupée.

La Ville disposera donc de plus d'informations lorsque les évaluations seront faites et que le choix sera sollicité auprès des commerçants.

Monsieur PESCHANSKI indique ne pas être satisfait que des commerçants quittent Bourg-la-Reine pour s'installer dans d'autres villes.

Monsieur le Maire répond qu'il respecte la liberté du commerce et le droit des commerçants de choisir soit de percevoir une indemnité d'éviction pour s'installer ailleurs, soit de rester sur place.

#### Résultat du Vote :

Votants : 33

Pour : 25

Abstentions : 7 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, Mme FAHMI, M. DELOS, M. LETTRON)

Contre : 1 (M. DELRIEU)

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

#### **5/ Approbation du bilan des acquisitions et cessions foncières effectuées en 2009, en application de l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales.**

Madame PARESYS présente le rapport :

*L'article L 2241-1 2<sup>ème</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales prescrit que : " le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune".*

*En application de ce texte, le présent bilan retrace les opérations immobilières effectuées en 2009 par la Commune, soit elle-même, soit par l'intermédiaire d'une personne agissant dans le cadre d'une convention, en l'occurrence, l'Etablissement Public*

*Foncier des Hauts-de-Seine, chargé d'assurer le portage foncier pour le compte de la ville de Bourg-la-Reine dans une optique de développement de la réalisation de logements, en particulier sociaux, sur le territoire communal.*

*Le présent document récapitule dans le tableau ci-annexé les différentes opérations d'acquisitions et de cessions effectuées sur l'exercice budgétaire 2009.*

*Il ressort de ce bilan que lesdites opérations s'inscrivent soit dans un esprit de réalisation de logements à caractère sociaux ou d'équipements collectifs, soit au titre de régularisations foncières sur le domaine public.*

*Les opérations réalisées en 2009 se composent de quatre acquisitions, dont deux effectuées par la commune et deux par l'EPF 92, aucune cession au titre de l'exercice budgétaire 2009 n'ayant été effectuée.*

#### **ACQUISITIONS :**

*La commune a acquis, par voie amiable, un terrain nu, sis avenue de Montrouge, appartenant à l'Office Public Départemental de l'Habitat des Hauts-de-Seine, en vue de l'édification de la future maison de quartier des Bas-Coquarts, à l'euro symbolique.*

*La ville a également acquis, à titre de régularisation, pour l'euro symbolique, un terrain de 29 m<sup>2</sup> sis 33 rue Jean-Roger Thorelle, qui est incorporé au domaine public depuis plus de 30 ans et qui constitue l'assiette foncière du domaine public routier communal.*

*L'EPF 92 a procédé, dans le cadre de la convention cadre passée avec la ville de Bourg-la-Reine en date du 22/10/2008, complétée par un avenant le 31/03/2009, à l'acquisition le 1<sup>er</sup> avril 2009, par voie d'adjudication, d'un ensemble immobilier sis 1 rue des Blagis/ 2-4 rue Van Gennep constitué de 16 logements, pour un montant total de 1 715 000 €, en vue de la réalisation de logements sociaux.*

*De même, l'EPF 92 a acquis le 15 mai 2009 par voie amiable le lot 1 d'un ensemble immobilier sis 153 avenue du Général Leclerc constitué de deux corps de bâtiments, pour un prix de 3 470 000 €.*

*Enfin, à titre d'information, la SEM 92, aménageur de la ZAC de la Bièvre, n'a acquis, au titre de l'année 2009, que deux fonds de commerce : le café de la Poste (acte en date du 27/11/2009) situé au 97 avenue du Général Leclerc et la maison de l'électricité (consignation en date du 09/12/2009) sise 91 bis avenue du Général Leclerc pour des montants respectifs de 275 000 € et 122 794 €.*

**TABLEAU RECAPITULATIF DES ACQUISITIONS D'IMMEUBLES ET DROITS REELS IMMOBILIERS INTERVENUES SUR LA  
COMMUNE DE BOURG-LA-REINE EN 2009**  
Article L.2241-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de la mutation	Nature de l'opération	Localisation du bien	Cadastre	Contenance cadastrale	Nature du bien	Ancien propriétaire	Prix et date d'acquisition	Cédant	Cessionnaire	Conditions de vente	Date de décision de cession ou acquisition	Prix
1 <sup>er</sup> /04/2009	Acquisition	1 rue des Blagis / 2-4 rue Van Gennep	L n° 118	473 m <sup>2</sup>	terrain bâti			SCI du 1 rue des BLAGIS	EPF 92	Vente en Adjudication	délibération du conseil municipal du 25/03/2009	1 715 000 €
15/05/2009	Acquisition	153 avenue du Général Leclerc	U n° 190	570 m <sup>2</sup>	lot de volume n° I correspondant aux bâtiments A et C exception faite des commerces			C2M DK Aps	EPF 92	Acquisition amiable	délibérations du conseil municipal du 15/10/2008	3 470 000 €
15/10/2009	Acquisition	33 rue Jean- Roger Thorelle	G n° 156	29 m <sup>2</sup>	terrain nu (domaine public)			Mesdames SARAZIN Lucienne et PETGES ép MIALARET Mireille	Ville de BOURG-LA- REINE	Acquisition amiable	délibération du Conseil Municipal du 04/02/2009	un euro
19/10/2009	Acquisition	avenue de Montrouge	A n° 119, 121 et 122	1105 m <sup>2</sup>	terrain nu			Office Public Départemental de l'Habitat 92	Ville de BOURG-LA- REINE	Acquisition amiable	délibération du conseil municipal du 26/09/2007	un euro

Aucune aliénation n'a été réalisée durant l'exercice budgétaire 2009.

~~~~~

Monsieur le Maire demande si il y a des questions. Aucune demande n'étant formulée, il propose de passer au vote.

Résultat du Vote :

Votants : 33

Pour : 27

Abstentions : 6 (Mme ANTETOMASO, Mme GUENEE, Mme FAHMI, M. DELOS, M. DELRIEU, M. LETTRON)

oo oo oo oo oo

#### **6/ Approbation de la régularisation de la cession d'alignement au droit du 12-14 rue Auguste Demmler.**

Madame PARESYS présente le rapport :

*Dans le cadre du projet de régularisation des emprises de la voirie communale le long de la rue Auguste Demmler à Bourg-la-Reine, il est apparu qu'une partie de la propriété sise au n°12 avait fait l'objet d'une intégration de fait dans le domaine routier sans qu'aucune procédure d'acquisition de ces parcelles n'ait été entreprise par la ville.*

*Sur place, il apparaît que la clôture de ladite propriété a bien été placée à l'alignement actuel de cette rue sans que la partie de terrain constituant de fait de la voirie routière, n'ait été intégrée officiellement dans le domaine public routier communal, alors même qu'il semblerait qu'un accord de principe ait été passé depuis plus d'une trentaine d'années entre la municipalité et les consorts LESAGE, propriétaires dudit terrain.*

*C'est à ce titre que ledit terrain, cadastré section M n° 126 et 127, de forme plus ou moins rectangulaire et d'une surface totale de 146 m², est intégré de fait dans le domaine public routier.*

*Aussi, par courriers en date du 29 décembre 2009, Mesdames ANDRIEUX épouse LESAGE Madeleine, LESAGE épouse TAKARLI Annie, LESAGE Nathalie et Messieurs LESAGE Philippe et LESAGE Didier, propriétaires indivis des parcelles cadastrées section M n° 126 et 127, ont manifesté leur accord pour céder gratuitement ces terrains à la commune, en vue de leur incorporation dans le domaine public routier communal.*

*France Domaine a estimé ces terrains à 53 000 euros par avis en date du 16 décembre 2009.*

*Il est proposé au conseil municipal d'acquérir, à titre gratuit, ces terrains d'une superficie totale de 146 m² et d'autoriser Monsieur le Maire, ou le 1<sup>er</sup> Adjoint, à signer l'acte authentique.*

~~~~~

Monsieur le Maire demande si il y a des questions. Aucune demande n'étant formulée, il propose de passer au vote.

Résultat du Vote : Unanimité

Votants : 33

Pour : 33

oo oo oo oo oo

#### **7/ Approbation de la cession d'une partie du terrain de la copropriété 31 rue Ravon pour intégration dans le domaine public routier.**

Madame PARESYS présente le rapport :

*Par courrier en date du 5 mai 2008, renouvelé le 22 octobre 2008, le syndic de la copropriété Ile-de-France Peguy, sise 31 rue Ravon à Bourg-la-Reine, a fait part de l'intention de cette copropriété de céder à la ville la partie de terrain privée constituant la*

continuité de la rue Ravon, cadastrée section Q n°192 p, afin de l'intégrer dans le domaine public routier communal, projet ayant été validé en assemblée générale le 03 décembre 2007.

En effet, cette partie de la rue Ravon se terminant en impasse privée, il conviendrait, à terme, de l'intégrer en totalité dans le domaine public routier afin que la totalité de cette rue soit publique.

Sur place, il apparaît d'une part que la clôture de la copropriété a bien été placée à l'alignement actuel de la rue Ravon, et d'autre part que ladite parcelle répond aux normes des voiries publiques.

De ce fait, il convient d'intégrer la parcelle cadastrée section Q n° 192 p, de forme rectangulaire et d'une surface de 111 m<sup>2</sup>, au domaine public routier communal.

France Domaine a estimé ce terrain à l'euro symbolique dans son avis en date du 9 février 2010.

Il est proposé au conseil municipal d'acquiescer, à titre gratuit, ce terrain de 111 m<sup>2</sup> et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son 1er Adjoint, à signer l'acte authentique.

~~~~~

Monsieur le Maire demande si il y a des questions. Aucune demande n'étant formulée, il propose de passer au vote.

Résultat du Vote : Unanimité

Votants : 33

Pour : 33

oo oo oo oo oo

**8/ Approbation de l'avenant à la convention d'occupation du domaine public avec la société Orange pour l'installation d'une antenne relais au stade rue Charpentier.**

Madame PARESYS présente le rapport :

*Par convention du 12/07/2000, la ville de Bourg-la-Reine a autorisé Orange France à implanter des équipements techniques de téléphonie mobile sur le stade communal, 16 rue Charpentier.*

*Orange France et la ville se sont rapprochés afin de déterminer de nouvelles modalités d'implantation desdits équipements.*

*L'entreprise Orange France s'engage à ce que le fonctionnement de ses équipements techniques soit toujours conforme à la réglementation applicable, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, et notamment les dispositions du décret n°2002-775 du 3 mai 2002 relatif aux valeurs limites d'exposition. En cas d'évolution de ladite réglementation et d'impossibilité pour l'entreprise de s'y conformer dans les délais légaux, elle s'engage à suspendre les émissions des équipements techniques concernés jusqu'à leur mise en conformité, ou elle résiliera de plein droit la convention.*

*La convention du 12/07/2000, en cours jusqu'au 12 janvier 2010 donne lieu à une redevance de 9.810,42 € en 2009, indexée annuellement à l'indice de construction.*

*L'avenant propose notamment que la convention soit portée à 9 ans, qu'elle soit reconductible tacitement, comme actuellement, par période de 3 ans, sauf dénonciation 12 mois avant la date d'expiration (contre 6 mois actuellement).*

*La redevance sera portée à 15.000 € nets, augmentée annuellement de 2,5%.*

*Enfin, à l'échéance du contrat, pour quelque cause que ce soit, Orange aura trois mois pour libérer les lieux, au-delà desquels il paiera une astreinte de 100 € nets par jour de retard.*

*Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention du 12/07/2000 passée avec Orange France, en vue de l'implantation d'équipements de téléphonie mobile sur le stade communal, 16 rue Charpentier et d'autoriser Monsieur le Maire, ou le 1er Adjoint, à le signer.*

~~~~~

Monsieur le Maire demande si il y a des questions. Aucune demande n'étant formulée, il propose de passer au vote.

Résultat du Vote : Unanimité

Votants : 33

Pour : 33

oo oo oo oo oo

**9/ Approbation des demandes de subvention à l'ADEME pour le financement d'une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage HQE pour la réalisation d'une médiathèque et pour la restructuration du Centre d'Animation, d'Expression et de Loisirs (CAEL).**

Madame PARESYS présente le rapport :

### **REALISATION D'UNE MEDIATHEQUE**

La municipalité a l'ambition de doter la ville d'une médiathèque offrant toutes les fonctionnalités et activités d'un tel établissement et souhaite que le futur équipement soit réalisé dans une optique de certification HQE, avec un objectif de Bâtiment Basse Consommation.

Afin d'obtenir un soutien et une aide pour pouvoir mener à bien cette démarche la ville fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage HQE ou AMO HQE, dont le rôle est de transcrire en termes de démarches et de performances la volonté du maître d'ouvrage qui désire obtenir une construction à Haute Qualité Environnementale.

La mission du prestataire se déroule aux phases d'élaboration du programme, du concours de maîtrise d'œuvre, de la conception, de la passation des marchés de travaux, de la préparation du chantier, de la réalisation, de la réception et de l'exploitation les 2 premières années suivant la livraison.

La société les EnR a été retenue pour cette mission.

L'ADEME intervient dans l'attribution de subventions sur des opérations d'AMO HQE, à hauteur maximale de 75 000 € et 50 % du coût, ce financement ne concernant pas la partie accompagnement à la certification.

Le coût de l'étude s'élève à 46 482,5 € HT, et la partie subventionnable, donc hors éléments liés à la certification, à 41 360 €.

L'aide financière que peut apporter ADEME se chiffre donc à 20 680 €.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de l'ADEME pour le financement de l'AMO HQE.

### **RESTRUCTURATION**

#### **DU CENTRE D'ANIMATION D'EXPRESSION ET DE LOISIRS**

*La municipalité a l'ambition de restructurer le principal équipement socio-culturel de la ville, le CAEL, et souhaite que le futur équipement soit réalisé dans une optique de certification HQE, avec un objectif de Bâtiment Basse Consommation.*

*Afin d'obtenir un soutien et une aide pour pouvoir mener à bien cette démarche la ville fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage HQE ou AMO HQE, dont le rôle est de transcrire en termes de démarches et de performances la volonté du maître d'ouvrage qui désire obtenir une construction à Haute Qualité Environnementale.*

*La mission du prestataire se déroule aux phases d'élaboration du programme, du concours de maîtrise d'œuvre, de la conception, de la passation des marchés de travaux, de la préparation du chantier, de la réalisation, de la réception et de l'exploitation les 2 premières années suivant la livraison.*

*L'ADEME intervient dans l'attribution de subventions sur des opérations d'AMO HQE, à hauteur maximale de 75 000 € et 50 % du coût, ce financement ne concernant pas la partie accompagnement à la certification.*

*Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de l'ADEME pour le financement de l'AMO HQE.*

~~~~~

Le débat est ouvert.

Madame GUEDJ concernant la Médiathèque souhaite savoir sur quel emplacement porte l'étude.

Monsieur PESCHANSKI relève que les premières études intègre La Faïencerie, école élémentaire, et que le projet soumis au vote ne fait pas l'objet de demande de subvention.

Il souhaite savoir si :

- cela signifie que le projet est reporté ou est-ce un oubli ?

- si la ville dispose d'une chronologie plus précise pour la construction de la médiathèque et la restructuration du CAEL.

**Madame KHALED arrive à 20 heures 39.**

Monsieur LOREC, au sujet de La Faïencerie, indique que le MAPA a été lancé et que les réponses reçues n'ont pas été pertinentes. Un nouveau MAPA a donc été lancé. Quant au calendrier, il est difficile à préciser sans les études préalables.

Madame PARESYS indique que l'objectif de l'étude est de mettre en avant, les sites et les besoins.

Madame GUEDJ demande si ces hypothèses sont secrètes.

Madame PARESYS signale que l'objectif est de fixer une date pour une commission conjointe Culture et Urbanisme pour étudier plus avant ce dossier.

Résultat du Vote : Unanimité

Votants : 33

Pour : 33

oo oo oo oo oo

Monsieur le Maire remercie Madame PARESYS et donne la parole à Monsieur VANDAELE, pour présenter les travaux de la Commission des Sports.

## **II – SPORTS**

### **1/ Approbation de la revalorisation des tarifs des installations sportives**

Monsieur VANDAELE présente le rapport :

*Il convient d'actualiser les tarifs d'utilisation des installations sportives Municipales pour la saison 2010/2011. (Annexe 3).*

*Pour la saison 2010/2011, il est proposé de fixer le pourcentage d'augmentation des tarifs à 2%.*

*Pour rappel, les recettes reçues au titre de location des installations sportives en 2009 s'élèvent à 52 Keuros.*

*Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'augmentation des tarifs des installations sportives.*

**2009 LISTE DES TARIFS**

**Sport-jeunesse**

**LIBELLE**

**PRIX 2009 en €**

**Propositions  
2010**

**1 - SITUÉES EN PLEIN AIR (pour 1 heure d'utilisation) :**

**a) - Ateliers d'Athlétisme**

|                                |       |       |
|--------------------------------|-------|-------|
| Organismes locaux (jour)       | 7,40  | 7,55  |
| Organismes locaux (nuit)       | 18,40 | 18,77 |
| Domiciliés hors commune (jour) | 10,50 | 10,71 |
| Domiciliés hors commune (nuit) | 25,80 | 26,32 |

**b) - Plateau d'évolution Faïencerie**

|                                |       |       |
|--------------------------------|-------|-------|
| Organismes locaux              | 14,20 | 14,48 |
| Organismes locaux (nuit)       | 34,70 | 35,39 |
| Domiciliés hors commune        | 19,70 | 20,09 |
| Domiciliés hors commune (nuit) | 48,50 | 49,47 |

**c) - Plateau d'évolution des Bas-Coquarts**

|                              |       |       |
|------------------------------|-------|-------|
| Organismes locaux            | 14,20 | 14,48 |
| Organismes locaux nuit       | 34,70 | 35,39 |
| Domiciliés hors commune      | 19,70 | 20,09 |
| Domiciliés hors commune nuit | 48,50 | 49,47 |

**d) - Stade - Football**

**Terrain d'honneur**

|                              |        |        |
|------------------------------|--------|--------|
| Organismes locaux            | 46,90  | 47,84  |
| Organismes locaux nuit       | 114,80 | 117,10 |
| Domiciliés hors commune      | 65,60  | 66,91  |
| Domiciliés hors commune nuit | 160,60 | 163,81 |

**Terrain d'entraînement**



|                                                                    |                              |        |        |
|--------------------------------------------------------------------|------------------------------|--------|--------|
|                                                                    | Organismes locaux            | 41,00  | 41,82  |
|                                                                    | Locaux nuit                  | 100,40 | 102,41 |
|                                                                    | Domiciliés hors commune      | 57,30  | 58,45  |
|                                                                    | Domiciliés hors commune nuit | 140,60 | 143,41 |
|                                                                    |                              |        |        |
| e) - <u>Stade - Terrain de boules</u>                              |                              |        |        |
|                                                                    | Organismes locaux            | 6,80   | 6,94   |
|                                                                    | Organismes locaux nuit       | 16,70  | 17,03  |
|                                                                    | Domiciliés hors commune      | 9,20   | 9,38   |
|                                                                    | Domiciliés hors commune nuit | 23,40  | 23,87  |
|                                                                    |                              |        |        |
| <b>2 - SITUÉES DANS UN BATIMENT (pour 1 heure d'utilisation) :</b> |                              |        |        |
| a) - <u>Gymnase des Bas-Coquarts - Grande salle</u>                |                              |        |        |
|                                                                    | Organismes locaux            | 24,50  | 24,99  |
|                                                                    | Organismes locaux nuit       | 60,30  | 61,51  |
|                                                                    | Domiciliés hors commune      | 34,50  | 35,19  |
|                                                                    | Domiciliés hors commune nuit | 84,60  | 86,29  |
|                                                                    |                              |        |        |
| <u>Halle des Sports</u>                                            |                              |        |        |
|                                                                    | Organismes locaux            | 34,60  | 35,29  |
|                                                                    | Organismes locaux nuit       | 84,70  | 86,39  |
|                                                                    | Domiciliés hors commune      | 48,50  | 49,47  |
|                                                                    | Domiciliés hors commune nuit | 118,60 | 120,97 |
|                                                                    |                              |        |        |
| <u>Salle d'Armes</u>                                               |                              |        |        |
|                                                                    | Organismes locaux            | 14,20  | 14,48  |
|                                                                    | Organismes locaux nuit       | 34,70  | 35,39  |
|                                                                    | Domiciliés hors commune      | 19,70  | 20,09  |
|                                                                    | Domiciliés hors commune nuit | 48,50  | 49,47  |
|                                                                    |                              |        |        |
| <u>Dojos</u>                                                       |                              |        |        |

|  |                                                |       |       |
|--|------------------------------------------------|-------|-------|
|  | Organismes locaux                              | 14,20 | 14,48 |
|  | Organismes locaux nuit                         | 34,70 | 35,39 |
|  | Domiciliés hors commune                        | 19,70 | 20,09 |
|  | Domiciliés hors commune nuit                   | 48,50 | 49,47 |
|  | <u>Salle de mise en forme</u>                  |       |       |
|  | Organismes locaux                              | 6,00  | 6,12  |
|  | Organismes locaux nuit                         | 14,80 | 15,10 |
|  | Domiciliés hors commune                        | 8,40  | 8,57  |
|  | Domiciliés hors commune nuit                   | 20,90 | 21,32 |
|  | <u>b) - Gymnase Faïencerie</u>                 |       |       |
|  | Organismes locaux                              | 14,20 | 14,48 |
|  | Organismes locaux nuit                         | 34,70 | 35,39 |
|  | Domiciliés hors commune                        | 19,70 | 20,09 |
|  | Domiciliés hors commune nuit                   | 48,50 | 49,47 |
|  | <u>c) - Gymnase Carnot</u>                     |       |       |
|  | Organismes locaux                              | 10,10 | 10,30 |
|  | Organismes locaux nuit                         | 25,10 | 25,60 |
|  | Domiciliés hors commune                        | 14,30 | 14,59 |
|  | Domiciliés hors commune nuit                   | 34,80 | 35,50 |
|  | <b>3 - LES FORFAITS :</b>                      |       |       |
|  | <u>a) 1 heure d'utilisation par semaine :</u>  |       |       |
|  | - Trimestre : - 05 % du prix normal            |       |       |
|  | - Annuel : - 10 % du prix normal               |       |       |
|  | <u>b) 2 heures d'utilisation par semaine :</u> |       |       |
|  | - Trimestre : - 05 % du prix normal            |       |       |
|  | - Annuel : - 10 % du prix normal               |       |       |

|                              |                                                                        |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| c) ½ journée d'utilisation : | - 5H00 consécutives = forfait calculé sur 4H00 de présence             |
|                              |                                                                        |
| d) 1 journée d'utilisation : | - 5H00 < x > 8H00 consécutives = forfait calculé sur 7H00 de présence  |
|                              | - 8H00 < x > 10H00 consécutives = forfait calculé sur 9H00 de présence |
|                              |                                                                        |

~~~~~

Monsieur LETTRON souhaite que le taux de 2% lui soit expliqué.

Monsieur LOREC explique que l'ensemble des indices de l'INSEE ont été pris au niveau des coûts de 2008/2009 : chauffage, logement. L'ensemble des indices indique un coût moyen de 2,1%. On a également regardé au niveau des revenus du salaire horaire et mensuel sur la même période ce qui donnait une augmentation de 2%.

Résultat du Vote : Unanimité

Votants : 33

Pour : 33

<b>INDICES INSEE</b>		
févr.2010		
	<b>variation 2009/2008</b>	<b>National 2009/2008</b>
coûts principaux	Logement, chauffage, éclairage	1,40%
	Alimentation et boissons non alcoolisées	-0,50%
	Boissons alcoolisées et tabac	4,30%
	Transport	2,30%
	Education	4,00%
	Hôtellerie, cafés, restaurants	0,50%
	Autres biens et services	2,70%
	<b>Moyenne 1</b>	<b>2,10%</b>
Revenu	Salaire horaire	2,0%
	Salaire mensuel	2,0%
	<b>Moyenne 2</b>	<b>2,00%</b>

oo oo oo oo

Remerciant Monsieur VANDAELE, Monsieur le Maire propose de passer au premier point inscrit à l'ordre du jour concernant la Famille et les Affaires Sociales, et donne la parole à Madame SCHOELLER.

### III - FAMILLE ET AFFAIRES SOCIALES

#### **1/ Approbation de la revalorisation des tarifs des concessions funéraires.**

Madame SCHOELLER présente le rapport :

*Les tarifs des concessions funéraires sont révisés chaque année.*

*Pour 2010, il est proposé d'augmenter les tarifs des concessions de terrain, de columbarium et de cavurne de 2%. Ces tarifs sont arrondis au nombre entier inférieur le plus proche, sauf les tarifs de la concession de terrain décennale adulte, de la concession de columbarium courbe décennale et de la concession de cavurne décennale*

qui sont arrondis au nombre entier supérieur le plus proche afin d'harmoniser les tarifs (légère disproportion entre les tarifs des concessions décennales et ceux des concessions trentenaires).

<b>Durée</b>	<b>Tarifs 2009</b>	<b>Propositions 2010</b>
10 ans terrain (enfant)	71,00€	72,00€
10 ans terrain (adulte)	192,00€	196,00€
30 ans terrain	582,00€	593,00€
50 ans terrain	1039,00€	1059,00€
50 ans terrain (double)	2915,00€	2973,00€
Columbarium circulaire (6 urnes) – 10 ans	371,00€	378,00€
Columbarium circulaire (6 urnes) – 15 ans	510,00€	520,00€
Columbarium circulaire (6 urnes) – 30 ans	930,00€	948,00€
Columbarium courbe (4 urnes) – 10 ans	278,00€	283,00€
Columbarium courbe (4 urnes) – 15 ans	416,00€	424,00€
Columbarium courbe (4 urnes) – 30 ans	835,00€	841,00€
Cavurne (4 urnes) – 10 ans	190,00€	193,00€
Cavurne (4 urnes) – 15 ans	290,00€	295,00€
Cavurne (4 urnes) – 30 ans	582,00€	593,00€

Pour l'année 2009, le montant des sommes versées à la commune au titre de la location de concessions funéraires s'est élevé à 36 707, 54€.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'augmentation des tarifs des concessions funéraires.

~~~~~

Monsieur le Maire demande si il y a des questions. Aucune demande n'étant formulée, il propose de passer au vote.

Résultat du Vote : Unanimité

Votants : 33

Pour : 33

oooooo

## **2/ Approbation de la revalorisation des tarifs des taxes et redevances funéraires**

Madame SCHOELLER présente le rapport :

Les tarifs des taxes et redevances funéraires sont révisés comme chaque année.

Pour 2010, il est proposé d'augmenter les taxes de 2 %. Ces tarifs sont arrondis au nombre entier inférieur le plus proche.

| <b>Libellé</b>                                                                            | <b>Tarifs 2009</b>                                                                  | <b>Propositions 2010</b>                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Taxe d'inhumation<br/>(par cercueil, reliquaire ou urne)</i>                           | 66,00€                                                                              | 67,00€                                                                              |
| <i>Taxe de convoi (par cercueil)</i>                                                      | 37,00€                                                                              | 37,00€                                                                              |
| <i>Redevance d'occupation<br/>journalière du caveau provisoire<br/>(maximum : 3 mois)</i> | <i>Forfait 3 jours : 16 €<br/>Plus 3 € par jour d'occupation<br/>supplémentaire</i> | <i>Forfait 3 jours : 16 €<br/>Plus 3 € par jour d'occupation<br/>supplémentaire</i> |

*Pour l'année 2009, le montant des sommes perçues par la commune au titre du paiement des taxes et redevances funéraires s'est élevé à 12 074€.*

*Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'augmentation des tarifs des taxes et redevances funéraires.*

~~~~~

Monsieur le Maire demande si il y a des questions. Aucune demande n'étant formulée, il propose de passer au vote.

Résultat du Vote : Unanimité

Votants : 33

Pour : 33

oo oo oo oo oo

Monsieur le Maire remercie Madame SCHOELLER et donne la parole à Monsieur LOREC, pour présenter les travaux de la Commission Gestion Financière et Budgétaire.

#### IV – GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE

**1/ Approbation des nouvelles conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville de Bourg-la-Reine à passer avec le CAEL, l'AJR, l'ASBR et le GEPSM.**

Monsieur LOREC présente le rapport :

*Selon l'article 10 de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse 23 000 euros, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie,*

*Vu les délibérations en date de ce jour attribuant les subventions à l'Association des Jeunes Réginauburgiens (AJR), à l'Association Sportive de Bourg-la-Reine (ASBR), au Centre d'Animation et de Loisirs (CAEL) et au Groupement d'Entraide du Personnel des Services Municipaux (GEPSM), qui sont concernés par ces dispositifs,*

*Considérant que les activités de ces associations présentent un intérêt pour la Commune de Bourg-la-Reine,*

*Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle version de ladite Convention d'objectifs et de moyens pour les associations ci-dessous :*

1) A.J.R.

*La précédente convention a été signée le 28 avril 2009, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la nouvelle convention.*

2) A.S.B.R.

*La précédente convention a été signée le 18 juin 2009, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la nouvelle convention.*

3) C.A.E.L.

*La précédente convention a été signée le 8 avril 2009, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la nouvelle convention.*

4) G.E.P.S.M.

*La précédente convention a été signée le 14 avril 2009, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la nouvelle convention.*

~~~~~

Monsieur LOREC indique que le calendrier n'a pas permis à l'ASAD de fournir ses objectifs.

Il précise que seul l'article 5 sur les finances a été modifié pour éviter de gêner les associations dans le cadre du versement et laisser plus de souplesse aux associations.

**Monsieur LETTRON quitte la séance à 20 heures 54.**

Le débat est ouvert.

Monsieur SERGENT souhaite que le bilan des conventions d'objectifs soit vu par chaque commission spécialisée.

Monsieur PESCHANSKI demande si la Commission Gestion Financière aura la possibilité de travailler sur les documents budgétaires de ces structures.

Monsieur LOREC trouve intéressant de faire un premier tour auprès des commissions spécialisées.

Il indique que les conventions d'objectifs se focalisent sur des missions et objectifs au regard des subventions versées.

Monsieur LOREC indique que les documents sont à la disposition de tous.

Monsieur PESCHANSKI répond que les rapports d'activités sont disponibles par Internet, mais qu'il souhaite étudier le réalisé et le rapport entre les objectifs et les sommes qui ont été utilisées.

Monsieur LOREC précise qu'il s'agit d'associations et qu'à ce titre il ne faut pas que la Ville puisse être condamnée pour gestion de fait. Pour les principales associations, il rappelle que les comptes sont certifiés, ce qui nous garantit la validité des comptes.

Résultat du Vote : Unanimité

Votants : 32

Pour : 32

oo oo oo oo oo

**Monsieur LETTRON rejoint la séance à 21 heures.**

**2/ Approbation des subventions aux associations supérieures à 23 000 euros pour l'Exercice 2010.**

Monsieur LOREC présente le rapport :

*Selon l'article 10 de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse 23 000 euros, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie.*

*Les associations dont les subventions sont supérieures à 23 000 euros sont les suivantes :*

A.J.R.

A.S.A.D.

A.S.B.R.

C.A.E.L.

a) l'Association des Jeunes Réginauburgiens (AJR)

En application de l'article 4 de la convention signée le 28 avril 2009, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'Association des Jeunes Réginauburgiens (AJR) une subvention de fonctionnement d'un montant de **102 000€**.

b) l'Association de Soins à Domicile (ASAD)

En application de l'article 4 de la convention signée le 8 avril 2009, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'Association de Soins à Domicile (ASAD), une subvention de fonctionnement d'un montant de **137 000 €**.

c) l'Association Sportive de Bourg-la-Reine (ASBR).

En application de l'article 4 de la convention signée le 18 juin 2009, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'Association Sportive de Bourg-la-Reine (ASBR) une subvention de fonctionnement d'un montant de **114 000 €**.

d) Centre d'Animation et de Loisirs (CAEL)

En application de l'article 4 de la convention signée le 8 avril 2009, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer au Centre d'Animation et de Loisirs (CAEL) une subvention de fonctionnement d'un montant de **389 000 €**.

e) Groupement d'Entraide du Personnel des Services Municipaux (GEPSM)

En application de l'article 4 de la convention signée le 14 avril 2009, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer au Groupement d'Entraide du Personnel des Services Municipaux (GEPSM) une subvention de fonctionnement d'un montant de **76 000 €**.

~~~~~

Monsieur le Maire rappelle que ne doivent pas prendre part au vote, les conseillers intéressés par la gestion de telle ou telle association, et il propose de passer au vote pour l'ASAD

Madame SCHOELLER, Monsieur DURU, Madame BINETRUY ne participent pas au vote.

Résultat du Vote : Unanimité

Votants : 30

Pour : 30

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour l'ASBR

Monsieur CHEVREAU, Monsieur VANDAELE, Monsieur DURU et Monsieur DELOS ne participent pas au vote.

Résultat du Vote : Unanimité

Votants : 29

Pour : 29

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour le CAEL.

Madame SCHOELLER et Monsieur ANCELIN ne participent pas au vote.

Résultat du Vote : Unanimité

Votants : 31

Pour : 31

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour le GEPSM.



Résultat du Vote : Unanimité

Votants : 33

Pour : 33

oo oo oo oo oo

### 3/ Approbation de l'attribution des subventions aux associations pour l'Exercice 2010.

Monsieur LOREC présente le rapport :

	au BP2010 (€)
ASSOCIATIONS NON DOMICILIEES à Bourg-la-Reine	11 259
ASSOCIATIONS DOMICILIEES à Bourg-la-Reine	1 007 774
<b>TOTAL des subventions de fonctionnement</b>	<b>1 019 033</b>

Dont :

Contrats Ville	18 768
Associations avec conventions d'objectifs	818 000
	836 768

Il est proposé au Conseil d'approuver la liste des subventions mentionnées lors de la séance préparatoire.

~~~~~

Monsieur le Maire ouvre le débat et rappelle les conditions de vote.

| ASSOCIATIONS                                                                                         | RESULTAT VOTE                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| A.D.A.V.I.P. Nanterre (ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS PENALES DES HAUTS DE SEINE)     | Unanimité – votants 33 – pour 33                                    |
| A.F.M Evry ASSOCIATION FRANCAISE CONTRE LES MYOPHATIES                                               | Unanimité – votants 33 – pour 33                                    |
| A.F.S.E.P Blagnac Association Française des sclérosés en plaques                                     | Unanimité – votants 33 – pour 33                                    |
| A.I.B contrat ville, Bagneux                                                                         | sortie de Mmes PERPERE et GUEDJ<br>Unanimité – votants 31 – pour 31 |
| A.P.C.E. 92 Nanterre (ASSOCIATION POUR LE COUPLE ET L'ENFANT DANS LES HAUTS DE SEINE)                | Unanimité – votants 33 – pour 33                                    |
| A.P.F. Nanterre- Association des Paralysés de France                                                 | Unanimité – votants 33 – pour 33                                    |
| A.V.H Sceaux Association Valentin Hauy                                                               | Unanimité – votants 33 – pour 33                                    |
| AIDES 92 Colombes                                                                                    | Unanimité – votants 33 – pour 33                                    |
| ASSOCIATION VERMEIL Fontenay aux roses                                                               | Unanimité – votants 33 – pour 33                                    |
| D.G.S-D.G.A Levallois- ASSOCIATION DES DIRECTEURS GENERAUX DES HAUTS DE SEINE                        | Unanimité – votants 33 – pour 33                                    |
| JEUNES DANS LA CITE - Fontenay aux Roses                                                             | Unanimité – votants 33 – pour 33                                    |
| JUDO CLUB DE BOURG-LA-REINE , Chatenay-Malabry                                                       | Unanimité – votants 33 – pour 33                                    |
| Les DAUPHINS DE SCEAUX/BOURG-LA-REINE à Sceaux                                                       | Unanimité – votants 33 – pour 33                                    |
| LICRA BANLIEUE SUD à Verrières le buisson, Ligue Internationale contre le Racisme et l'antisémitisme | Unanimité – votants 33 – pour 33                                    |
| P.E.P 92 à Colombes                                                                                  | Unanimité – votants 33 – pour 33                                    |
| PREVENTION ROUTIERE à Courbevoie                                                                     | Unanimité – votants 33 – pour 33                                    |
| RHIN ET DANUBE au Plessis-Robinson,                                                                  | Unanimité – votants 33 – pour 33                                    |
| UNAFAM à Bois-colombes                                                                               |                                                                     |
| A.C.B.S. (AMIS DU CONSERVATOIRE BOURG-LA-REINE/SCEAUX)                                               | Unanimité – votants 33 – pour 33                                    |
| A.D P C 92. (ASSOCIATION PROTECTION CIVILE DE BOURG-LA-REINE)                                        | Unanimité – votants 33 – pour 33                                    |

|                                                                                             |                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| A.D.I.B                                                                                     | Sortie de M. ANCELIN et Mme PERPERE<br>Unanimité – votants 31 – pour 31 |
| A.F.C. ASSOCIATION FAMILIALE CATHOLIQUE DE BOURG-LA-REINE                                   | Sortie de M. CHEVREAU<br>Unanimité – votants 32 – pour 32               |
| A.G.A.P.A. (ASSOCIATION GROUPANT LES ANIMATEURS ET LES PARENTS DE L'AUMONERIE)              | Sortie de Mme ANTETOMASO<br>Unanimité – votants 32 – pour 32            |
| A.G.E.M.A.                                                                                  | Sortie de Monsieur De LAMBILLY Unanimité – votants 32 – pour 32         |
| A.G.F (ASSOCIATION GENERALE DES FAMILLES )                                                  | Unanimité – votants 33 – pour 33                                        |
| A.P.E.I. SUD 92 Amis et parents de pers handicapées mentales du sud du 92                   | Sortie de M. DURU<br>Unanimité – votants 32 – pour 32                   |
| A.R.A.I. (ASSOCIATION REGINABURGIENNE D'AMITIES INTERNATIONALES)                            | Sortie de M. CHEVREAU<br>Unanimité – votants 32 – pour 32               |
| A.R.C.I.A. (ASSOCIATION REGINABURGIENNE DES COMMERÇANTS INDUSTRIELS ET ARTISANS)            | Unanimité – votants 33 – pour 33                                        |
| A.R.L AMITIE, RENCONTRE, LOISIRS                                                            | Unanimité – votants 33 – pour 33                                        |
| A.U.F.E.M. (Associer et unir les femmes du monde)                                           | Sortie de Mme ANTETOMASO<br>Unanimité – votants 32 – pour 32            |
| A.V.F. (ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES)                                                      | Unanimité – votants 33 – pour 33                                        |
| AFRICALIENS                                                                                 | Unanimité – votants 33 – pour 33                                        |
| ARAC 92 Association Républicaine des anciens combattants et victimes de guerre              | Unanimité – votants 33 – pour 33                                        |
| AU FIL DU TEMPS                                                                             | Unanimité – votants 33 – pour 33                                        |
| BOURG LA REINE ARTS CULTURE RELIGION                                                        | Unanimité – votants 33 – pour 33                                        |
| BOURG LA REINE de JADIS à DEMAIN                                                            | Sortie de M. CHEVREAU et M. ANCELIN<br>Unanimité – votants 31 – pour 31 |
| BOURG LA REINE ENVIRONNEMENT                                                                | Unanimité – votants 33 – pour 33                                        |
| C.E.A.A.C. (COMITE D'ENTENTE D'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS)                         | Unanimité – votants 33 – pour 33                                        |
| C.E.L.E.E.R.S Centre d'études et de Liaison Economie Enseignement de la Région Sud de Paris | Sortie de Mme PEPIN<br>Unanimité – votants 32 – pour 32                 |
| C.I.D.F. - Contrat Ville                                                                    | Unanimité – votants 33 – pour 33                                        |
| CAVALIER DE LA REINE                                                                        | Unanimité – votants 33 – pour 33                                        |
| CERCLE PHILATELIQUE BLR SCEAUX                                                              | Unanimité – votants 33 – pour 33                                        |
| CLUB DE BRIDGE                                                                              | Unanimité – votants 33 – pour 33                                        |
| CROIX ROUGE                                                                                 | Sortie de M. CHEVRAU<br>Unanimité – votants 32 – pour 32                |
| E.B.R. ESPERANCE BOURG LA REINE                                                             | Unanimité – votants 33 – pour 33                                        |
| F.E.B.A FEDERATION EUROPEENNE DES BANQUES ALIMENTAIRES                                      | Unanimité – votants 33 – pour 33                                        |
| F.N.A.C.A. (FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE MAROC ET TUNISIE)       | Unanimité – votants 33 – pour 33                                        |
| FONJEP - MJC en Ile de France                                                               | Unanimité – votants 33 – pour 33                                        |
| G.A.F.I.B - Contrat Ville                                                                   | Unanimité – votants 33 – pour 33                                        |
| HARMONIE LA GABRIELLE                                                                       | Sortie de M. DE LAMBILLY<br>Unanimité – votants 32 – pour 32            |
| ILE DE France EN VARSOVIE                                                                   | Sortie de MM. CHEVREAU et ANCELIN<br>Unanimité – votants 31 – pour 31   |
| IME ALTERNANCE                                                                              | Unanimité – votants 33 – pour 33                                        |
| LE SOUVENIR Français                                                                        | Sortie de M. CHEVREAU<br>Unanimité – votants 32 – pour 32               |
| LES SOLISTES DE CHAMBRE                                                                     | Unanimité – votants 33 – pour 33                                        |
| RENCONTRES POETIQUES DE BLR                                                                 | Unanimité – votants 33 – pour 33                                        |
| SCOUTS et GUIDES de France                                                                  | Unanimité – votants 33 – pour 33                                        |
| SECOURS CATHOLIQUE - caritas                                                                | Sortie de M. CHEVREAU<br>Unanimité – votants 32 – pour 32               |
| SYNDICAT D'INITIATIVE - OFFICE DE TOURISME                                                  | Sortie de M. ANCELIN<br>Unanimité – votants 32 – pour 32                |
| TAMDEM DANCE 92 - REGINA DANSE 92                                                           | Unanimité – votants 33 – pour 33                                        |
| U.N.C. UNION NATIONALE DES COMBATTANTS                                                      | Sortie de M. CHEVREAU<br>Unanimité – votants 32 – pour 32               |

Pour les Africaliens, Monsieur PESCHANSKI demande pourquoi cette association n'obtient pas de subvention.

Monsieur LOREC indique que la subvention sera inscrite lors de la prochaine Commission Gestion Financière et Budgétaire, ce sera également le cas pour Les Solistes de Chambre, selon les informations complémentaires que nous recevrons entre temps.

Monsieur LETTRON demande pourquoi l'association ARAC 92 n'est pas subventionnée.

Monsieur LOREC répond que c'est une première demande de subvention et qu'une aide exceptionnelle sera versée pour l'achat d'un drapeau.

00 00 00 00

#### 4/ Approbation des délibérations de programme : Maison de quartier des Bas-Coquarts, Ecole de la République.

Monsieur LOREC présente le rapport :

En application de l'article L. 2311-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les délibérations de programme relatives à la maison de quartier des Bas Coquarts et à la rénovation de l'école de la République.

#### DELIBERATION DE PROGRAMME : MAISON DE QUARTIER DES BAS COQUARTS

| DEPENSES     | Réalisé<br>2006  | Réalisé<br>2008  | Réalisé<br>2009   | Budget 2010         |                         | Budget<br>2011    | TOTAL               |
|--------------|------------------|------------------|-------------------|---------------------|-------------------------|-------------------|---------------------|
|              |                  |                  |                   | Reports             | Inscription<br>nouvelle |                   |                     |
| Etudes       | 12 558,00        | 58 677,04        | 152 731,72        | 46 397,72           | 114 000,00              | 73 193,52         | 457 558,00          |
| Travaux      |                  |                  | 157 793,15        | 36 376,00           | 1 735 000,00            | 320 830,85        | 2 250 000,00        |
| <b>TOTAL</b> | <b>12 558,00</b> | <b>58 677,04</b> | <b>310 524,87</b> | <b>1 931 773,72</b> |                         | <b>394 024,37</b> | <b>2 707 558,00</b> |

| RECETTES                  | Réalisé<br>2006  | Réalisé<br>2008  | Réalisé<br>2009   | Budget 2010         |                         | Budget<br>2011    | TOTAL               |
|---------------------------|------------------|------------------|-------------------|---------------------|-------------------------|-------------------|---------------------|
|                           |                  |                  |                   | Reports             | Inscription<br>nouvelle |                   |                     |
| Emprunt                   |                  |                  |                   |                     | 782 048,04              | 262 682,91        | 1 044 730,95        |
| Autofinancement           | 12 558,00        | 58 677,04        | 310 524,87        |                     | 260 682,68              | 131 341,46        | 773 784,05          |
| Prêt CAF                  |                  |                  |                   |                     | 138 675,00              |                   | 138 675,00          |
| Subvention Région         |                  |                  |                   | 375 184,00          |                         |                   | 375 184,00          |
| Subvention<br>Département |                  |                  |                   | 375 184,00          |                         |                   | 375 184,00          |
| <b>TOTAL</b>              | <b>12 558,00</b> | <b>58 677,04</b> | <b>310 524,87</b> | <b>1 931 773,72</b> |                         | <b>394 024,37</b> | <b>2 707 558,00</b> |

Pour information :

Aucune dépense n'a été effectuée en 2007.

Estimation initiale lors de l'avant projet définitif (valeur juin 2008) :

- Etudes de maîtrise d'oeuvre : 48 776,60 € TTC
- Travaux : 2 251 646,04 € TTC

**DELIBERATION DE PROGRAMME : ECOLE DE LA REPUBLIQUE**

| DEPENSES     | Réalisé 2008      | Réalisé 2009      | Budget 2010         |                      | Budget 2011         | TOTAL               |
|--------------|-------------------|-------------------|---------------------|----------------------|---------------------|---------------------|
|              |                   |                   | Reports             | Inscription nouvelle |                     |                     |
| Etudes       | 384 571,31        | 258 507,92        | 33 865,98           | 277 000,00           | 165 054,79          | 1 119 000,00        |
| Travaux      |                   | 685 663,29        | 423 228,72          | 3 500 000,00         | 2 685 107,99        | 7 294 000,00        |
| <b>TOTAL</b> | <b>384 571,31</b> | <b>944 171,21</b> | <b>4 234 094,70</b> |                      | <b>2 850 162,78</b> | <b>8 413 000,00</b> |

travaux sur 24 mois

| RECETTES               | Réalisé 2008      | Réalisé 2009      | Budget 2010         |                      | Budget 2011         | TOTAL               |
|------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|----------------------|---------------------|---------------------|
|                        |                   |                   | Reports             | Inscription nouvelle |                     |                     |
| Emprunt                |                   | 708 128,41        |                     | 1 765 162,22         | 1 968 872,09        | 4 442 162,71        |
| Autofinancement        | 384 571,31        | 236 042,80        |                     | 588 387,41           | 656 290,70          | 1 865 292,21        |
| Prêt CAF               |                   |                   |                     | 86 791,00            |                     | 86 791,00           |
| Subvention Etat        |                   |                   | 30 000,00           |                      |                     | 30 000,00           |
| DGE 2009               |                   |                   | 181 406,08          |                      |                     | 181 406,08          |
| Subvention Région      |                   |                   | 683 800,00          | 441 200,00           | 225 000,00          | 1 350 000,00        |
| Subvention Département |                   |                   |                     | 457 348,00           |                     | 457 348,00          |
| <b>TOTAL</b>           | <b>384 571,31</b> | <b>944 171,21</b> | <b>4 234 094,70</b> |                      | <b>2 850 162,78</b> | <b>8 413 000,00</b> |

Pour information : estimation initiale lors de l'avant projet définitif (valeur décembre 2006) :

- Etudes de maîtrise d'oeuvre : 169 159,68 € TTC
- Travaux : 7 049 374,70 € TTC

~~~~~

Le débat est ouvert.

Monsieur PESCHANSKI souhaiterait un vote séparé pour les deux programmes.

Concernant le programme de l'école République, Monsieur PESCHANSKI indique trouver l'opération globale complètement surdimensionnée et dont le coût va peser sur le budget de la ville.

Il souhaite connaître le budget prévisionnel et le budget total de ce projet.

Monsieur DURU indique que les travaux de l'école République restent conformes au programme. Les travaux ne répondent pas au seul besoin scolaire. Il va être créé des classes supplémentaires, un nouveau centre de loisirs et un vaste espace de documentation. En outre, des travaux seront réalisés pour rendre tout l'établissement conforme aux normes d'accessibilité aux PMR avec ascenseur, et élargissement des couloirs pour les fauteuils roulants.

Monsieur le Maire propose de passer au vote sur la délibération de programme concernant l'école République :

Résultat du vote :

Votants : 33

Projet de procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 Avril 2010

Pour 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Monsieur le Maire propose de passer au vote sur la délibération de programme concernant la maison de quartier des Bas-Coquarts :

Résultat du Vote : Unanimité

Votants : 33

Pour : 33

oo oo oo oo oo

### 5/ Approbation de la reprise anticipée des résultats du budget de la Ville de l'Exercice 2009.

Monsieur LOREC présente le rapport :

L'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation ».

Les écritures comptables passées sur le budget de la Ville au titre de l'exercice 2009 font apparaître les montants suivants :

	A	B	C	D = C-B	A+D
	Résultat de clôture Ex. précédent	Dépenses	Recettes	Résultat brut en 2009	Total cumulé fin 2009
Fonctionnement	1 047 612,70	20 701 827,23	21 994 424,06	1 292 596,83	2 340 209,53
Investissement	-951 751,51	14 503 022,47	14 480 555,06	-22 467,41	-974 218,92
<b>Total (fonct+invest)</b>	<b>95 861,19</b>	<b>35 204 849,70</b>	<b>36 474 979,12</b>	<b>1 270 129,42</b>	<b>1 365 990,61</b>

#### 1) Le résultat de la section de fonctionnement se présente ainsi :

Résultat excédent reporté N-1	1 047 612,70
Résultat brut exercice N	1 292 596,83
Résultat cumulé fin N	2 340 209,53

affectation au BP2010: { 1 700 000,00: article 1068 Part à affecter en investissement  
640 209,53: article 002 excédent recettes de fonctionnement

Les restes à réaliser en dépenses de fonctionnement s'élèvent à 30 925 euros :

#### subventions aux associations

CAEL	19 175
ASAD	6 750
AJR	5 000
	30 925

#### 2) Le solde d'exécution de la section d'investissement se présente ainsi :

Solde excédent reporté N-1	-951 751,51
Solde d'exécution brut exercice N	-22 467,41

Solde cumulé fin N	-974 218,92	affecté à l'article 001 Déficit de l'exercice antérieur au BP2010
--------------------	-------------	---

Le solde des reports s'élèvent à 247 216,29 euros

Reports de dépenses N-1	2 112 546,89 €
Reports de recettes N-1	2 359 763,18 €
<b>Soldes des reports (R-D)</b>	<b>247 216,29 €</b>

Le Besoin de financement est le résultat du solde des reports ajouté au déficit cumulé à fin 2009 :

Soldes des reports (R-D)	247 216,29 €
Solde cumulé -	974 218,92 €
<b>Besoin de financement -</b>	<b>727 002,63 €</b>

La section d'investissement laisse donc apparaître un besoin de financement d'un montant de

727 002,63 euros. Ce dernier est couvert par la part de l'excédent de la section de fonctionnement affectée à la section d'investissement, soit 1 700 000 euros.

Il est proposé au Conseil d'approuver la reprise anticipée des résultats précités au budget primitif 2010

~~~~~

Monsieur PESCHANSKI souhaite connaître la destination des 1 700 000 euros.

Monsieur LOREC indique que cette somme est affectée au budget 2010 en section d'investissement.

Monsieur PESCHANSKI répond que si l'on décide de mettre 1,7 million c'est en réponse à un choix, à des projets et des contraintes. Il indique que cela couvre pour l'essentiel l'achat de la poste, comme indiqué lors de la commission des finances, et qu'il souhaiterait savoir si les 1,2 million prévus pour cet achat ne couvre que cet achat du bâtiment.

Monsieur le Maire indique que cette somme est versée au pot commun des investissements.

Résultat du Vote : Unanimité

Votants : 33

Pour : 33

∞∞∞∞∞∞

#### 6/ Approbation du Budget Primitif de la Ville pour l'Exercice 2010.

Monsieur LOREC présente le rapport :

Il est proposé d'examiner le projet de budget primitif 2010 de la ville, équilibré en dépenses et recettes, qui se présente comme suit :

|                             |                 |
|-----------------------------|-----------------|
| Section de Fonctionnement : | 23 177 069,53 € |
| Section d' Investissement : | 24 847 441,07 € |

|                      |                        |
|----------------------|------------------------|
| <b>Total général</b> | <b>48 024 510,60 €</b> |
|----------------------|------------------------|

**DEPENSES**

**RECETTES**

**FONCTIONNEMENT**

|                           |                        |                        |
|---------------------------|------------------------|------------------------|
| Crédits votés au BP2010   | 23 146 144,53 €        | 22 536 860,00 €        |
| 002 Résultat reporté      |                        | 640 209,53 €           |
| Restes à réaliser de 2009 | 30 925,00 €            |                        |
| <b>Total</b>              | <b>23 177 069,53 €</b> | <b>23 177 069,53 €</b> |

**INVESTISSEMENT**

|                               |                        |                        |
|-------------------------------|------------------------|------------------------|
| Crédits votés au BP2010       | 21 760 675,26 €        | 22 487 677,89 €        |
| 001 Solde d'exécution reporté | 974 218,92 €           |                        |
| Restes à réaliser de 2009     | 2 112 546,89 €         | 2 359 763,18 €         |
| <b>Total</b>                  | <b>24 847 441,07 €</b> | <b>24 847 441,07 €</b> |

|                      |                        |                        |
|----------------------|------------------------|------------------------|
| <b>TOTAL GENERAL</b> | <b>48 024 510,60 €</b> | <b>48 024 510,60 €</b> |
|----------------------|------------------------|------------------------|

**Détails des INVESTISSEMENTS au BP2010**

| dépenses déjà votées      | B2010-Keuro  |
|---------------------------|--------------|
| ECOLE REPUBLIQUE          | 3 777        |
| BAS COQUARTS              | 1 814        |
| LOCAL DE LA POSTE         | 1 286        |
| SEM92 ZAC de la BIEVRE    | 1 000        |
| TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT * | 450          |
| <b>Total 1 =</b>          | <b>8 327</b> |

| dépenses obligatoires                     | B2010-Keuro  |
|-------------------------------------------|--------------|
| CREDIT REVOLVING                          | 2 795        |
| REMBOURSEMENT EMPRUNT                     | 2 099        |
| SECURITE DES BATIMENTS et MISE AUX NORMES | 400          |
| <b>Total 2 =</b>                          | <b>5 294</b> |

sous-total 1+2= **13 621**

| autres dépenses d'investissement                      | B2010-Keuro |
|-------------------------------------------------------|-------------|
| TRAVAUX PARKING VINCI                                 | 347         |
| MOBILIER ET MATERIEL DANS LES SERVICES                | 313         |
| REFECTION RUE VAN GENNEP                              | 300         |
| TRAITEMENT DES FISSURES SPORTS, ECOLE, GYMNASSE BC, F | 240         |
| FRAIS D ETUDES URBANISME                              | 238         |
| ENTRETIEN TRAVAUX DANS LES ECOLES                     | 195         |
| AMENAGEMENT SECURITE RUE DES BLAGIS                   | 150         |
| REPLACEMENT ECLAIRAGE VETUSTE                         | 143         |
| AMENAGEMENT MAISON DALPAYRAT                          | 130         |
| FRAIS D ETUDES VOIRIE                                 | 125         |
| PARVIS DEVANT ECOLE REPUBLIQUE                        | 100         |
| SERVICE INFORMATIQUE                                  | 101         |
| FRAIS D ETUDES BATIMENTS                              | 91          |
| MATERIEL CTM                                          | 82          |
| MOBILIER MATERIEL URBAIN                              | 81          |
| ETANCHEITE ISOLATION GYMNASSE BAS-C                   | 80          |
| INSTALLATION DE VOIRIE-MARQUAGE                       | 65          |
| AVANCES SUR TRAVAUX                                   | 65          |

|                                       |              |
|---------------------------------------|--------------|
| REFECTION TOITURE ISOLATION CTM       | 50           |
| AMENAGEMENT SECURITE RUE LE BOUVIER   | 50           |
| VEHICULES UTILITAIRES                 | 50           |
| GUIRLANDES                            | 50           |
| ENCAPSULAGE SOL AMIANTE               | 40           |
| TRAVAUX ACCUEIL MAIRIE                | 30           |
| NORME ELECTRIQUE CCS GYMNASE BC       | 30           |
| RESEAU ECS GYMNASE BC                 | 30           |
| BORNES VOITURES ELECTRIQ              | 30           |
| PLANTATION D ARBRES ESPACE VERT       | 25           |
| REFECTION MUR MITOYEN TENNIS          | 18           |
| MISE AUX NORMES VANNE POLICE          | 15           |
| ETANCHEITE TOITURE SALLE DES FAMILLES | 10           |
| CONFORMITE CCS LES COLONNES           | 10           |
| MATERIEL VOIRIE                       | 10           |
|                                       |              |
|                                       |              |
| Total =                               | <b>3 294</b> |

Total Dépenses Réelles d'Équipement **16 914**

~~~~~

Monsieur LOREC présente le power point. A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Madame GUEDJ remercie Monsieur LOREC pour cette présentation plus lisible mais elle aurait souhaité avoir la présentation pour la séance du Conseil Municipal.

Monsieur PESCHANSKI souhaite savoir quels sont les investissements prévus et à quelle hauteur pour les années à venir.

Monsieur le Maire indique que la présentation powerpoint sera jointe au compte rendu, et donne la parole à Monsieur LOREC.

Monsieur LOREC précise que la programmation des investissements est présente dans les délibérations de programme.

Il ajoute que, pour les investissements, les contrats ont été votés et déjà mis en place, et que le reste des dépenses concerne des programmes plus réduits.

Monsieur LETTRON considère que la réponse sur les investissements n'est pas claire.

Il ajoute qu'au cours du Conseil, il a été discuté d'autres investissements notamment de demandes de subventions.

Monsieur LETTRON demande s'il existe une vision des programmes à long terme sur cinq ans, avec un histogramme pour voir comment cela évolue.

Monsieur LOREC rappelle qu'il y a de grands programmes et un certain nombre de MAPA en cours dont nous n'avons pas encore le résultat. Lorsque le résultat des MAPA sera connu, on aura le montant des projets et on pourra voir le calendrier budgétaire.

Monsieur PESCHANSKI demande une suspension de séance.

Madame GUENEE relève que Monsieur LOREC a parlé de maîtriser le budget de fonctionnement sur trois ans. Elle souhaite obtenir des précisions sur cette maîtrise.

Monsieur LOREC répond que le budget de fonctionnement doit être comme par le passé, contrôlé et maîtrisé dans les prochaines années, le but étant de fixer des objectifs globaux et mécaniques qui s'adapteront en fonction des postes.

**Madame BLONDEL quitte la séance à 22 heures 08, et donne pouvoir à Monsieur GRAVIER ;**

Monsieur le Maire suspend la séance à 22 heures 08 pour dix minutes.

Reprise de la séance à 22 heures 16.

Projet de procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 Avril 2010



Monsieur PESCHANSKI procède à une déclaration :

*« L'examen des finances de la ville telles qu'elles nous sont présentées dans le budget primitif 2010 nous imposent d'alerter le conseil et, au-delà, la population sur la situation des finances de la ville. Que constate-t-on en effet ?*

- *Une augmentation spectaculaire de l'endettement : au 1<sup>er</sup> janvier 2010, on se trouve déjà à 25 Me. Si les prévisions du BP 2010 se confirment, on atteindra au 1<sup>er</sup> janvier 2011, 31,5 Me, soit, en un an, près de 25% d'augmentation. Le compte administratif 2006 nous apprend qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2006, cet endettement était de 16 Me. Ainsi l'endettement de la ville aura doublé en 5 ans. Compte tenu de l'inflation sur les 5 dernières années, l'augmentation en euros constants est très proche du doublement.*

- *Dès cette année, on relève une augmentation très sensible des impôts. En cumulant augmentation des taux et évolution de l'assiette, selon les données présentées en commission des finances, on varie déjà entre +4,64% et +5,91%. Que le taux de la TF soit enfin supérieur au taux de la TH nous réjouit bien sûr, d'autant que l'argument avancé pour ce faire est exactement celui que nous avançons depuis des années. Mais l'essentiel est dans cette augmentation.*

*Que les collectivités territoriales continuent à tenir une place essentielle dans l'investissement, c'est non seulement une bonne chose mais un impératif, compte tenu de la défaillance des autres, et au premier chef de l'Etat. On doit cependant se poser plusieurs questions :*

- *Si l'on continue à augmenter chaque année les dépenses d'équipement au seul rythme de cette année (+7Me), on va tout simplement à la catastrophe. D'où nos questions récurrentes qui prennent une actualité particulière : quelles sont les prévisions de dépenses d'équipement pour les années à venir ? Où se trouve le plan pluriannuel d'investissements ? Quand sont programmés : la médiathèque, l'aménagement de la bientôt ex-Poste, les besoins urgents pour les écoles Fontaine Grelot et Faïencerie (où des réunions de travail ont déjà eu lieu) ? L'impact pour la ville de l'aménagement de la gare ? Comment et à quelle hauteur interviendra la Ville pour la démolition-reconstruction du 68 bd Joffre, l'aménagement du Van Genep/Blagis, l'aménagement du 153 Général Leclerc, le tout à côté, bien sûr, du conseil général et, donc, en appui à l'Office local HLM ? Et que dire du musée Dalpayrat ? Que devient la Ronce et quel projet concerne ce bien qui, faute de travaux importants, perd nécessairement de la valeur année après année ?*

- *Nos interrogations et nos inquiétudes portent donc sur deux points : quel échéancier et à quelle hauteur pour les équipements à venir ? Les priorités définies depuis les deux ou trois ans qui précèdent les dernières élections municipales sont-elles pleinement justifiées au vu de ce qui se passe et de ce qui reste à faire ? L'argent englouti avec l'enfouissement des lignes et l'aménagement des rues, même avec subventions ; une rénovation totalement surdimensionnée de l'école République (vers 9 ou 10 Me en bout de course sans doute) alors que les parents et personnels souhaitaient une simple mise à niveau et que, en outre, les autres écoles se trouvent complètement pénalisées alors que els besoins sont criants (FG et Faïencerie Élémentaire) ? Et l'achat de la maison Dalpayrat pour, au bout du compte, un pseudo Musée de ... 35 m<sup>2</sup> ? sans oublier qu'il existe au contact la deuxième maison qu'il était aussi prévu d'acheter ?*

*Compte tenu de la gravité de la situation, nous souhaitons que réponse nous soit donnée sur les questions de fond qui sont ici posées. Les élections de 2008 ne nous donnent pas le droit à gouverner les affaires de la ville, mais elles nous donnent celui d'être informés. Je ne doute pas que vous êtes, comme nous, attachés à ce principe de base de la démocratie.*

*Enfin, compte tenu des informations que nous apporte le budget primitif et que nous a confirmées le maire adjoint aux Finances, nous souhaitons et demandons que le vote sur le budget soit fait cette année à bulletin secret. »*

Monsieur le Maire indique que Monsieur PESCHANSKI dans cette déclaration, a exprimé à nouveau son opposition à tous les projets de la majorité.

Monsieur le Maire rappelle que la majorité a été élue sur un programme et que celui-ci sera réalisé. C'est un engagement vis-à-vis de la population.

Il s'étonne que le procès que Monsieur PESCHANSKI fait sur les différents taux des taxes ne soit pas fait pour d'autres collectivités qui ont augmenté de 10% leurs taux.

Monsieur le Maire ajoute que la réflexion a été menée pour ne pas avoir de dépenses excédentaires par rapport au besoin de développement de la ville.

Il indique que la ville connaît un développement de la jeunesse, d'où la nécessité de créer des classes supplémentaires et un nouvel accueil de loisirs.

Il ajoute que l'action engagée se poursuivra sur les autres écoles dans l'ordre des priorités.

Monsieur le Maire met au vote la demande de voter le budget à bulletin secret.

Il précise que cela requiert le tiers des membres présents.

Résultat du Vote :

Votants (membres présents) : 29

Pour : 9 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON, M. AUDOU)

Contre : 20

Monsieur le Maire annonce qu'il faut obtenir 10 voix pour le vote à bulletin secret. Par conséquent, il n'y aura pas de vote à bulletin secret.

Monsieur le Maire passe au vote de chaque chapitre, en dépenses et en recettes.

Dépenses de fonctionnement

On commence par le chapitre 011 relatif aux charges à caractère général

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 012 Frais de personnel et charges assimilées

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 014 : Atténuations de produits

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Page 11

Chapitre 66 : Charges financières

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et provisions

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

**Recettes de Fonctionnement**

Chapitre 013 : Atténuations de charges

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 70 : Produit des SCES, du domaine et ventes diverses

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 74 : Dotations et participations

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 76 : Produits financiers

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

**Dépenses d'investissement**

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 24 : Immobilisations affectées, concédées, affermées

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réservés

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 13 : Subventions d'investissement

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 020 : Dépenses imprévues

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Page 18 –

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

**Recettes de la section investissement**

Chapitre 13 : Subventions d'investissement

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 24 : Immobilisations affectées, concédées, affermées

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 10 : Dotations fonds divers et réservés

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25



Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 13 : Subventions d'investissement

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 024 : Produits des cessions, d'immobilisations

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 021 : Virements de la section de fonctionnement

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

Résultat du vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

oo oo oo oo oo

## 7/ Approbation de la fixation des taux des trois taxes directes locales pour l'Exercice 2010.

Monsieur LOREC présente le rapport :

*Afin d'équilibrer le projet de Budget Primitif de l'exercice 2010 le produit fiscal des trois taxes directes locales doit s'élever à 11 179 269 euros.*

*En effectuant le rapport entre le produit fiscal de chaque taxe nécessaire à l'équilibre du budget et leur produit fiscal assuré (bases 2010 x taux 2009), on obtient un coefficient de variation pour chaque taux.*

*Ces coefficients de variation sont appliqués aux taux de 2009 :*

*Il est proposé une augmentation de +3.37% pour la taxe d'habitation et la Taxe du foncier non bâti et +4.65% pour la taxe du foncier bâti.*

*Remarque : l'augmentation de la taxe du foncier non bâti ne peut excéder l'augmentation de la taxe d'habitation.*

	Taux 2009	Taux 2010	évol %
Taxe d'habitation	14,41	14,896	3,37%
Taxe foncier bâti	14,41	15,080	4,65%
Taxe foncier non bâti	12,56	12,983	3,37%

*Les nouveaux taux de 2010, arrondis à deux décimales, se répartissent ainsi :*

	Taux 2009	Taux 2010	évol %
Taxe d'habitation	14,41	14,90	3,4004%
Taxe foncier bâti	14,41	15,08	4,6495%
Taxe foncier non bâti	12,56	12,98	3,3439%

*Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la fixation des taux des trois taxes directes locales.*

~~~~~

**Monsieur AUDOU quitte la séance à 22 heures 48.**

Monsieur LOREC indique que les calculs ont été effectués en tenant compte du volet social et en fonction des ratios pour avoir un taux autour de 3% afin de supporter les répercussions de la perte de la DGE.

Le débat est ouvert.

Monsieur PESCHANKI indique que l'augmentation des taux en rapport avec l'assiette donne une augmentation de la taxe d'habitation de 4,64%, de la taxe du foncier bâti de 5,91% et de la taxe du foncier non bâti de 4,58%.

Monsieur PESCHANSKI indique ne pas avoir entendu la seconde raison du choix de ces taux qui est le côté social de la mesure.

Monsieur LOREC répond qu'il a bien évoqué ce point. En effet, au vu de la situation économique défavorable, il ne fallait pas alourdir la situation des Réginauburgiens d'où la décision de faire un différentiel au niveau de la répartition des coefficients d'ajustement des taux.

Aucune autre question n'étant posée, il est procédé au vote.

Résultat du Vote :

Votants : 32

Pour : 24

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

oo oo oo oo oo

**8/ Approbation de la convention de groupement de commandes entre la Ville, le CCAS et la Caisse des Ecoles dans le cadre de la passation du marché pour les assurances.**

Monsieur LOREC présente le rapport :

*La Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles de Bourg-la-Reine ont souscrit le 13 décembre 2001 un certain nombre de contrats d'assurances arrivant à échéance le 31 décembre 2010 afin de couvrir l'ensemble des risques en matière de :*

- *Responsabilité civile*
- *Dommages aux biens*
- *Véhicules à moteur (à l'exception de la Caisse des Ecoles)*
- *Protections Juridiques et responsabilité civile personnelles des agents*
- *Protection mutuelle des élus locaux, des fonctionnaires et agents publics non titulaires (contrats conclus en 2003 et 2004 arrivant à échéance le 31 décembre 2010).*

*Il convient de rationaliser la couverture assurances de la Ville, du C.C.A.S. et de la Caisse des Ecoles et à ce titre réaliser une consultation dans ce domaine.*

*Par ailleurs, la gestion des sinistres pour la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale, et la Caisse des Ecoles s'effectuant dans le même service et ce toujours dans l'objectif de rationaliser la gestion administrative, il est proposé au Conseil Municipal de réaliser une consultation conjointe dans le cadre d'un groupement de commande.*

*Conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, le groupement de commandes est constitué à l'initiative des personnes concernées qui établissent une convention constitutive du groupement de commandes. Cette convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement pour la préparation, la passation et l'exécution des marchés.*

*Dans ce cadre, la Ville sera désignée comme coordonnateur du groupement qui aura pour fonction de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de préparation, de sélection d'attribution et d'exécution dans le respect du code des marchés publics.*

*Conformément à l'article 8 du code des marchés publics, la Ville sera Pouvoir Adjudicateur coordonnateur, avec pour représentant Monsieur le Maire, la commission d'appel d'offres de la Ville sera Commission d'Appel d'Offres du groupement.*

*A titre informatif, pour l'année 2010, la prime prévisionnelle s'élève :*

*- Ville : 92 000€*

- Caisse des Ecoles : 2000€

- Centre communal d'Action Sociale : 3000€

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le projet de convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

~~~~~

Monsieur le Maire demande si il y a des questions. Aucune demande n'étant formulée, il propose de passer au vote.

Résultat du Vote : Unanimité

Votants : 32

Pour : 32

oo oo oo oo oo

**Monsieur VAN PRADELLES quitte la séance à 22 heures 50 et donne pouvoir à Madame PEPIN.**

**Madame ANTETOMASO quitte la séance à 22 heures 51 et donne pouvoir à Monsieur PESCHANSKI.**

Monsieur le Maire remercie Monsieur LOREC et donne la parole à Monsieur SERGENT pour présenter les points relatifs au personnel et à la formation.

**Monsieur DELOS quitte la séance à 22 heures 52 et donne pouvoir à Monsieur LETTRON.**

#### **V - PERSONNEL ET FORMATION**

##### **1/ Approbation de la modification des crédits affectés au fonctionnement du Cabinet du Maire.**

Monsieur SERGENT présente le rapport :

*Les emplois de cabinet sont des emplois discrétionnaires que les autorités territoriales recrutent et rémunèrent librement. Toutefois, cette liberté s'exerce dans la double limite :*

- *D'un plafond individuel de rémunération, fixé en référence à l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé dans la collectivité*
- *Du montant des crédits inscrits au budget pour le fonctionnement du Cabinet (art. 3, décret du 16 décembre 1987)*

*La délibération du 28 mars 2007 a fixé ce crédit à 40.000 €. Il sert actuellement à rémunérer le chef de Cabinet.*

*Afin de disposer d'une marge de manœuvre supplémentaire pour fixer cette rémunération et de prendre en compte les charges patronales qui n'étaient pas incluses dans les précédentes délibérations, il est proposé aux membres du Conseil municipal de porter ce montant à 66.000 €.*

*Si ce crédit vient à être intégralement utilisé, le surcoût sera de 8.000 €.*

*Il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification des crédits affectés au fonctionnement du cabinet.*

~~~~~

Monsieur le Maire demande si il y a des questions. Aucune demande n'étant formulée, il propose de passer au vote.

Résultat du Vote :

Votants : 32

Pour : 31

Abstention : 1 (M. LETTRON)

oo oo oo oo oo

**Monsieur AUDOU rejoint la séance à 22 heures 54.**

**2/ Approbation de la modification de la délibération du 24 juin 2009 fixant le taux de rémunération des accompagnateurs du ramassage scolaire.**

Monsieur SERGENT présente le rapport :

*Par délibération du 24 juin 2009, la ville a fixé le taux de rémunération des agents assurant une présence dans le car de ramassage scolaire de la ville.*

*Suite à une demande de parents d'élèves, la ville envisage de mettre en place un accompagnement des enfants domiciliés Résidence Lafayette, square Wilberforce ou square J-P. Brissot (jusqu'à 15 enfants), afin de sécuriser la traversée de l'avenue de Montrouge : le matin, du point de rencontre fixé avenue de Montrouge du côté des numéros pairs pour se rendre au car de ramassage scolaire, le soir en sens inverse.*

*Il s'agit d'une mission supplémentaire qu'il paraît normal de rémunérer.*

*Aussi, il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver la modification de la délibération du 24 juin 2009 afin d'autoriser la création de cette nouvelle mission et de préciser les différents taux de rémunération appliqués et la durée des vacations :*

- *Mission de ramassage seule : 8 € / vacation (45mn)*
- *Mission de ramassage + accompagnement traversée : 10,66 € (1 heure)*

*Le coût de cette mesure s'élève à :*

- *3 000 euros pour cette mission supplémentaire*
- *870 euros pour rémunérer la 2<sup>ème</sup> personne qu'il est nécessaire d'affecter sur la 1<sup>ère</sup> vacation du matin pour pouvoir mettre en place la mission*

*Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette modification.*

~~~~~

Le débat est ouvert.

Monsieur LETTRON demande s'il s'agit d'une augmentation effective.

Monsieur SERGENT indique que c'est une rémunération pour une nouvelle mission.

Madame PARESYS précise que l'augmentation des taux horaires n'est pas effectuée à la même époque.

Résultat du Vote : Unanimité

Votants : 33

Pour : 33

oo oo oo oo oo

**Monsieur DELOS rejoint la séance à 22 heures 56.**

### 3/ Approbation de la revalorisation du régime indemnitaire pour les élections politiques.

Monsieur SERGENT présente le rapport :

*Par délibération du 24 juin 2009, la ville a fixé les modalités d'attribution et les montants de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections politiques.*

*Cette indemnité est versée au personnel communal, non éligible aux Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS), participant à la tenue d'un bureau de vote ou chargé de tâches logistiques ou administratives (art. 5 de l'arrêté ministériel du 27 février 1962).*

*A l'occasion des élections régionales de mars 2010, il est proposé aux membres du conseil municipal de revaloriser l'indemnité forfaitaire complémentaire de 2% pour les catégories d'agents suivantes :*

FONCTION	REMUNERATION 2009 (montant par tour de scrutin)	REMUNERATION 2010 (montant par tour de scrutin)
Secrétaires de bureau de vote	350 €	357 €
Secrétaires adjoints de bureau de vote	265 €	271 €
Responsable du service citoyenneté population	537 €	548 €
Directeur général des services	384 €	392 €
Directeur général adjoint des services	325 €	332 €

*La majorité des agents étant rémunérée en heures supplémentaires, le coût de cette mesure est négligeable.*

*A noter que les agents éligibles aux IHTS bénéficieront également d'une rémunération revalorisée, par le jeu de l'augmentation de la valeur du point et de l'avancement de carrière.*

*Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la revalorisation du régime indemnitaire pour les élections politiques.*

~~~~~

Monsieur LETTRON indique que l'augmentation en pourcentage a de l'intérêt, mais cela augmente les écarts entre les bas et les hauts salaires.

Résultat du Vote : Unanimité

Votants : 33

Pour : 33

oo oo oo oo oo

### 4/ Approbation de la modification des taux de rémunération des agents de la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvres travaillant pour la Ville de Bourg-la-Reine.

Monsieur SERGENT présente le rapport :

*Depuis plusieurs années, la Ville de Bourg-la-Reine fait ponctuellement appel au personnel du Conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux pour des manifestations organisées par le service culture, communication ou animation de la ville (régie, opérations de montage/démontage...) dans l'auditorium.*

En 2009, compte tenu du transfert des personnels de cet établissement à la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre, une délibération a été prise pour continuer à faire appel à leurs services sous forme d'activité accessoire.

Les taux horaires bruts fixés sont les suivants :

- 11,68 € pour les heures réalisées en semaine
- 19,39 € pour les heures réalisées un dimanche ou un jour férié (majoration de 66%)
- 23,36 € pour les heures réalisées entre 22h et 7h (majoration de 100%)

En 2010, il s'avère qu'il ne sera plus fait appel qu'à un seul agent (sur les deux habituellement sollicités). Aussi, la Ville souhaite revaloriser sa rémunération de 17%, ce qui permet également de compenser le fait que ces heures ne sont plus défiscalisées.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les nouveaux taux suivants :

- 13,66 € pour les heures réalisées en semaine
- 22,68 € pour les heures réalisées un dimanche ou un jour férié (majoration de 66%)
- 27,33 € pour les heures réalisées entre 22h et 7h (majoration de 100%)

Sur la base des manifestations réalisées en 2009, l'impact financier annuel est de 200 €.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification des taux de rémunération des agents de la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvres travaillant pour la Ville de Bourg-la-Reine.

~~~~~

Monsieur le Maire demande si il y a des questions. Aucune demande n'étant formulée, il propose de passer au vote.

Résultat du Vote : Unanimité

Votants : 33

Pour : 33

oo oo oo oo oo

Monsieur le Maire remercie Monsieur SERGENT et donne la parole à Monsieur GRAVIER, pour présenter les travaux de Commission Travaux et Nouvelles Technologies

## VI – TRAVAUX ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

**1/ Approbation de l'Avant Projet Définitif (APD) relatif aux travaux de restructuration du rez de chaussée de la Maison Dalpayrat sise 43, avenue du Général Leclerc et autorisation à donner à Monsieur le Maire de déposer :**

- un dossier de demande de permis de construire ;
- un dossier de demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire Sénatoriale ainsi qu'auprès de tous organismes ou collectivités pouvant contribuer au financement de cette opération et signer tout document ou convention y afférent..

Monsieur GRAVIER présente le rapport :

La Ville a confié à l'Atelier du Point du Jour (Laurent Faÿ – Architecte) , cabinet d'architecte, une mission de Maîtrise d'œuvre relative à la restructuration de la Maison dite « Dalpayrat » sise au 43 avenue du Général Leclerc, portant sur l'aménagement d'un musée dédié à ce céramiste, en rez-de-chaussée du pavillon.

Cette mission entre dans sa phase Avant Projet Définitif (APD).

Les travaux vont consister en :

- ravalement des deux façades donnant sur le jardin (Sud et Ouest) ;

Projet de procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 Avril 2010

- *démolition d'un local à usage de réserve, mitoyen au pavillon ;*
- *création d'une rampe sur une longueur d'environ vingt (20) mètres facilitant l'accessibilité du bâtiment pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ;*
- *réaménagement du jardin ;*
- *remplacement de la clôture donnant sur l'avenue ;*
- *création de sanitaires adaptés pour personnes à mobilité réduite (PMR) ;*
- *réfection complète des peintures ;*
- *réfection complète de l'éclairage intérieur et en option, dans le jardin ;*

*Le montant estimatif des travaux fourni par la Maîtrise d'œuvre s'établit à 130.000 € TTC*

*Les travaux sont prévus pour débuter en septembre 2010, pour une durée de trois (3) mois.*

*Dans le cadre de cette opération, la Ville est susceptible de bénéficier du concours financier d'organismes ou de collectivités, notamment d'une subvention à hauteur de 30.000 €, au titre de la Réserve Parlementaire Sénatoriale.*

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Travaux et aux Nouvelles Technologies à déposer :*

- *un dossier de demande de permis de construire ;*
- *un dossier de demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire Sénatoriale ainsi qu'auprès de tous organismes ou collectivités pouvant contribuer au financement de cette opération et signer tout document ou convention y afférent.*

~~~~~

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur PESCHANSKI indique qu'il a déjà évoqué cette question au cours de la Commission. Il ne comprend pas comment la décision a pu être prise de faire un musée de 35 m<sup>2</sup> avec des conditions difficiles pour se garer alors qu'il existe un autre musée Dalpayrat dans le Parc de Sceaux.

Monsieur PESCHANSKI s'interroge également sur l'absence de référence à la Direction des Musées de France sans compter qu'il reste une seconde maison à acheter.

Il demande pourquoi, si on devait acheter ce bien, en faire un musée alors qu'il y a tellement d'obstacles.

Monsieur DELOS, compte tenu du contexte financier, se pose la question de la nécessité de vouloir exposer la collection à cet endroit.

Monsieur DELRIEU relève que la destination du local d'habitation est indéfinie.

Il indique comprendre la nécessité de sauvegarder le patrimoine mais il ne comprend pas la destination donnée à ce bâtiment. Il aurait pu rester une habitation.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur ANCELIN indique qu'il va apporter des réponses au projet global.

Il rappelle que la constitution d'une collection et d'un musée doit s'envisager sur le long terme, de même que la constitution de partenariats.

Ainsi, il y a douze ans, la ville possédait moins d'une dizaine de pièces, la collection en comporte aujourd'hui une centaine, acquises ou données en fonction des opportunités. Il en est de même pour l'achat de la maison. Toute constitution de patrimoine est le résultat de circonstances diverses. Il ajoute que si une seule habitation a été acquise, c'est uniquement pour des questions de coût et de souci des finances de la ville.



Il convient de préciser que le Musée Ile-de-France présente une dizaine de pièces de Pierre Adrien Dalpayrat qui ne sont pas sa propriété mais sont issues d'un dépôt temporaire fait par la famille. De Plus le Musée de Sceaux est le Musée de l'Ile-de-France, il n'a donc pas vocation monographique.

Monsieur ANCELIN ajoute que si une Ville doit se développer et regarder vers l'avenir, elle ne doit pas oublier son passé. Dalpayrat a travaillé à Bourg-la-Reine et non à Sceaux. Le passé de Bourg-la-Reine est très marqué par la céramique, la salle du conseil en témoigne. Il faut respecter l'histoire de la ville.

Monsieur le Maire pense que la valorisation du patrimoine est importante. De plus, le bâtiment est très bien situé en bordure d'une voie particulièrement passante, ce qui est un atout supplémentaire.

Il ajoute que toutes les pièces signées par Pierre Adrien Dalpayrat tant en matière de grès que faïences ont été produites à Bourg-la-Reine, dans le quartier où se trouve cette maison familiale, c'est pourquoi la ville a eu à coeur de l'acquérir.

Il propose de passer au vote.

#### Résultat du Vote :

Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (M. PESCHANSKI, Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU, Mme GUEDJ, Mme GUENEE, M. DELOS, Mme FAHMI, M. LETTRON)

oo oo oo oo oo

**2/ Approbation de l'autorisation à donner à Monsieur le Maire, dans le cadre des travaux d'aménagement du parvis de l'Ecole République, de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire Sénatoriale, ainsi qu'auprès de tous organismes ou collectivités pouvant contribuer au financement de cette opération et signer tout document ou convention y afférent.**

Monsieur DURU présente le rapport :

*Dans le cadre de la restructuration et de l'extension de l'école République, un parvis sera aménagé au droit de la nouvelle entrée à l'établissement, qui donnera sur le Boulevard Carnot.*

*Ce nouvel espace public sera conçu pour améliorer et sécuriser les conditions d'entrée et sortie des élèves et offrir un cadre convivial notamment pour l'attente des parents. Les contraintes de la circulation et du stationnement, ainsi que les nécessités de la sécurité incendie seront prises en compte suivant les modalités suivantes :*

#### ✓ Stationnement :

- création de places de stationnement de courte durée de type « dépose minute », sur la contre allée Carnot, entre le nouveau parvis et l'avenue de la République ;
- réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite (PMR/ GIC/GIG) ;

#### ✓ Circulation :

- le sens de circulation de la contre allée sera modifié pour diriger les véhicules vers le parvis :
  - ⇒ de la rue le Bouvier vers le parvis
  - ⇒ de l'avenue de la République vers le parvis ;
- la vitesse de circulation sur la contre allée sera limitée à 10km/h ;
- la contre allée sera interrompue au niveau du parvis pour laisser l'espace aux piétons ;
- une voie d'accès « pompiers », qui sera interdite par une barrière, pourra exceptionnellement être ouverte à la circulation ;

#### ✓ Voirie et Réseaux Divers :

*L'aménagement de ce nouvel espace public répondra aux caractéristiques suivantes :*

- le parvis sera matérialisé par un revêtement (enrobé) de couleur claire, avec des lignes de pavés rappelant les alignements de bordures existants de part et d'autre du parvis.
- les arbres seront conservés ;
- le parvis bénéficiera d'un éclairage piéton spécifique et sera équipé de mobilier urbain ;
- l'éclairage public sera adapté à l'espace piétonnier et contribuera au renforcement de la sécurité nocturne ;
- les candélabres routiers existants seront déplacés en conséquence ;
- le marquage au sol sera rénové.

Le montant estimatif des travaux s'établit à 100.000,00 € TTC

Les travaux sont prévus pour débuter en juillet 2010, pour une durée de un mois.

Dans le cadre de cette opération, la Ville est susceptible de bénéficier du concours financier d'organismes ou de collectivités, notamment d'une subvention à hauteur de 20.000 €, au titre de la Réserve Parlementaire Sénatoriale.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire Sénatoriale ainsi qu'auprès de tous organismes ou collectivités pouvant contribuer au financement de cette opération et de signer tout document ou convention y afférent.

~~~~~

**Monsieur De LAMBILLY quitte la séance à 23 heures 18 et donne pouvoir à Monsieur ANCELIN.**

Monsieur le Maire demande si il y a des questions. Aucune demande n'étant formulée, il propose de passer au vote.

Résultat du Vote : Unanimité

Votants : 33

Pour : 33

oo oo oo oo oo

## VII – ANIMATION

### 1/ Approbation de l'actualisation des tarifs de location des salles.

Monsieur LOREC présente le rapport :

- des Familles
- les Colonnes
- l'Agoreine
- Saint-Cyr
- Dolto
- Kessel
- Salle des Tribunes

Les tarifs de ces différentes salles ont été révisés pour la dernière fois le 18 mars 2009. Il est donc nécessaire de procéder à l'actualisation de ces tarifs.

Le taux d'actualisation proposé est 2%.

Pour rappel, les recettes reçues au titre de location des salles en 2009 s'élèvent à 93 266,95€.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'augmentation des tarifs de location des salles.

~~~~~

Monsieur le Maire demande si il y a des questions. Aucune demande n'étant formulée, il propose de passer au vote.  
Projet de procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 Avril 2010

Résultat du Vote : Unanimité

Votants : 33

Pour : 33

oo oo oo oo oo

Jointes également au présent procès-verbal les annexes relatives aux deux powerpoint présentés en séance (présentation du budget et présentation du droit de préemption sur les commerces).

La séance est levée à 23 heures 20.

Le Secrétaire de séance,



Marie-Dominique PERPERE

# Présentation générale 2010

- Rappel des orientations budgétaires
- Présentation du budget primitif 2010
  - En section d'Investissement
  - En section de Fonctionnement



**Bourgogne**  
Région  
**Reine**  
du Grand Est

# Orientations

## – Investissement -

- Le budget d'investissement devrait être équilibré au niveau de 24,9 M€ (en hausse de 44% par rapport à 2009)

- Les dépenses

Les nouvelles dépenses d'équipement s'élèveront à environ 12 M€, ventilées suivant les principaux secteurs :

- Les études : environ **878 K€**, dont :
  - École République (277k)
  - Maison de quartier des Bas-Coquarts (114k)
  - Etude de voirie (110k)

- Les travaux : environ **11 M€**

- Travaux d'extension de l'école de la République
- Construction de la maison de quartier des Bas-Coquarts
- Acquisition du local de la Poste
- Aménagement de la maison Dalpayrat
- Travaux de conformité, mise aux normes
- Traitement des fissures aux gymnases (Bas-C et Faïencerie)
- Réfection et enfouissement de réseaux divers : rues Van Gemnep, Villa Flamande,
- Aménagement sécurité rue des Blagis et sous le pont

- Les recettes

- La section d'investissement pourrait être équilibrée avec :
- *Le virement de la section de fonctionnement* : environ 1,4 M€
- *L'emprunt* : un emprunt d'équilibre de l'ordre de 7,95 M€



Bourg-Reine

Mairie de Bourg-Reine

# Orientations

## – Fonctionnement -

- Le budget de fonctionnement devrait être équilibré au niveau de 23,2 M€ (en hausse de 2,1% par rapport à 2009)
  - Les dépenses
    - L'équipe municipale souhaite continuer son effort en terme de propreté de la voirie, d'entretien des bâtiments et de sécurité des infrastructures et des personnes.
    - **Charges à caractère général (chapitre 011) : + 2 % environ**
    - **Charges de personnel et assimilées (chapitre 012) : stables**
    - **Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : - 7 %**
    - **Charges financières (chapitre 66) : + 12 % environ**
  - Les recettes
    - **Les produits des services : ajustement modéré des tarifs**
    - **Impôts locaux : augmentation des taux de 3,37 % pour les TH-TFNB et de 4,65% pour la TFB**
    - **Dotation forfaitaire: en légère baisse -1% environ**
- La Ville opte donc pour une continuité tant dans le maintien de la qualité des services offerts que dans ses objectifs et grandes orientations politiques.

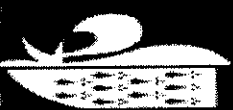


Bourg-Reine

Maire et Conseillers

# Investissement

| Nature des dépenses d'inv.                                              | Montant en M€ |                      |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------------|
| Remboursement du capital d'emprunt                                      | 2,1           | 13%                  |
| Conventions                                                             | 2,7           | 17%                  |
| Achat local de la Poste (convention 2005)                               | 1,3           |                      |
| ZAC (urba : participation SEM92)                                        | 1,0           |                      |
| Enfouissements des réseaux (SIPPEREC)                                   | 0,5           |                      |
| Reportis des travaux de 2009                                            | 2,1           | 13%                  |
| dont Parking Vinci                                                      | 0,4           |                      |
| dont Enfouissement réseaux                                              | 0,3           |                      |
| dont Etudes bas-coquarts, école République                              | 0,2           |                      |
| dont Ecole République                                                   | 0,2           |                      |
| Investissements 2010                                                    | 9,3           | 57%                  |
| dont Travaux écoles (République ,,,)                                    | 3,7           |                      |
| dont Construction maison de quartier                                    | 1,7           |                      |
| dont Travaux de voirie                                                  | 0,8           |                      |
| dont Frais d'études voirie, bâtiment                                    | 0,6           |                      |
| dont Travaux bâtiments (mise aux normes, conformité)                    | 0,4           |                      |
| dont Travaux équip sportifs et culturels                                | 0,4           |                      |
| dont Eclairage public                                                   | 0,2           |                      |
| dont Aménagement maison Dalpayrat                                       | 0,1           |                      |
| <b>Total des dépenses d'investiss. (hors crédit revolving)</b>          | <b>16,2</b>   |                      |
| <b>Nature des recettes</b>                                              |               | <b>Montant en M€</b> |
| Recettes d'invest. hors crédit revolving, hors opérations patrimoniales | 8,3           |                      |
| Nouvel emprunt                                                          | 8,0           |                      |
| Dette fin 2010                                                          | 31,6          | 23%                  |
| Dette fin 2009                                                          | 25,7          |                      |



Boulogne-Reine  
Mairie de Boulogne-Reine

# Fonctionnement

| Nature des dépenses de FCT                                      | Montant en M€ |            |
|-----------------------------------------------------------------|---------------|------------|
| Dépenses obligatoires                                           | 13,7          | 59%        |
| GRH Charges de personnel chapitre 012                           | 11,6          |            |
| Dotations aux amortissement des immobilisations                 | 1,2           |            |
| Charges financières                                             | 0,9           |            |
| <b>Subventions</b>                                              | <b>2,4</b>    | <b>10%</b> |
| Subventions : CCAS, CDE                                         | 1,2           |            |
| Subventions aux associations                                    | 1,0           |            |
| Particip Institut Notre Dame                                    | 0,1           |            |
| <b>Frais de fonctionnement</b>                                  | <b>5,7</b>    | <b>25%</b> |
| 011 - charges à caractère général                               | 5,0           |            |
| dont 60-achats                                                  | 1,6           |            |
| dont 61-services extérieurs (location, entretien, études...)    | 2,1           |            |
| dont 62-autres services extérieurs (honor, annonces, animation) | 1,2           |            |
| dont 63-impôts et taxes                                         | 0,1           |            |
| 73-reversement conventionnels Vinci                             | 0,1           |            |
| 65-autres charges gest courante (hors subv)                     | 0,2           |            |
| 67-charges exceptionnelles (bourses, indemnités d'éviction...)  | 0,3           |            |
| 022-dépenses imprévues                                          | 0,1           |            |
| Virlement à la section d'investissement                         | 1,4           |            |
| <b>Total des dépenses de fonctionnement</b>                     | <b>23,2</b>   |            |

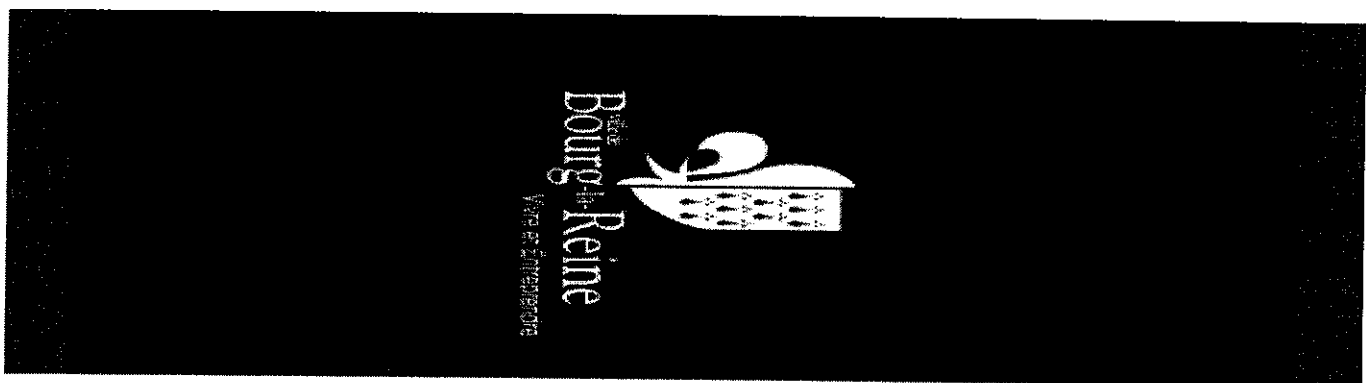
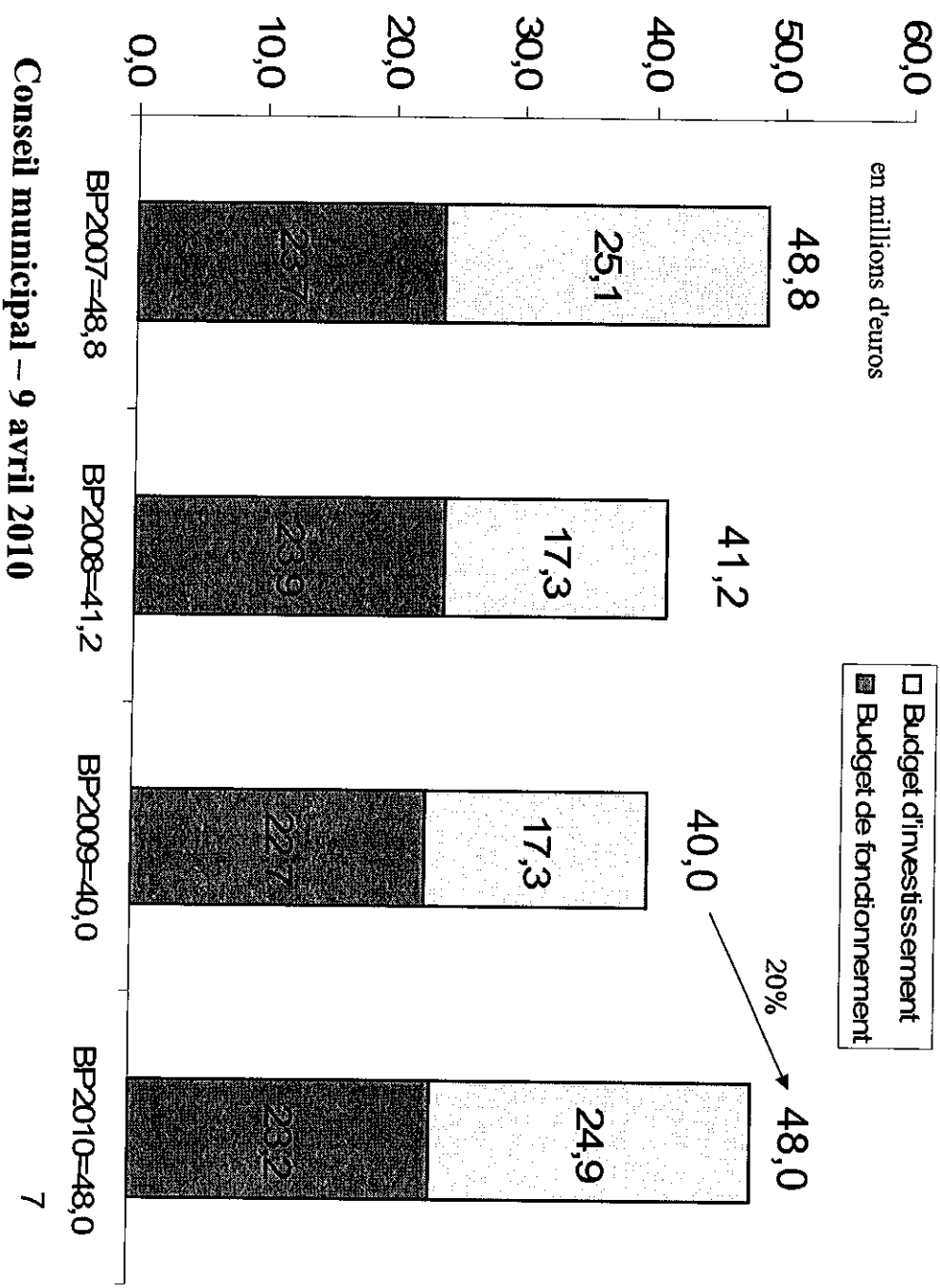


# Budget Primitif 2010

- 1) Section d'investissement
- 2) Section de fonctionnement

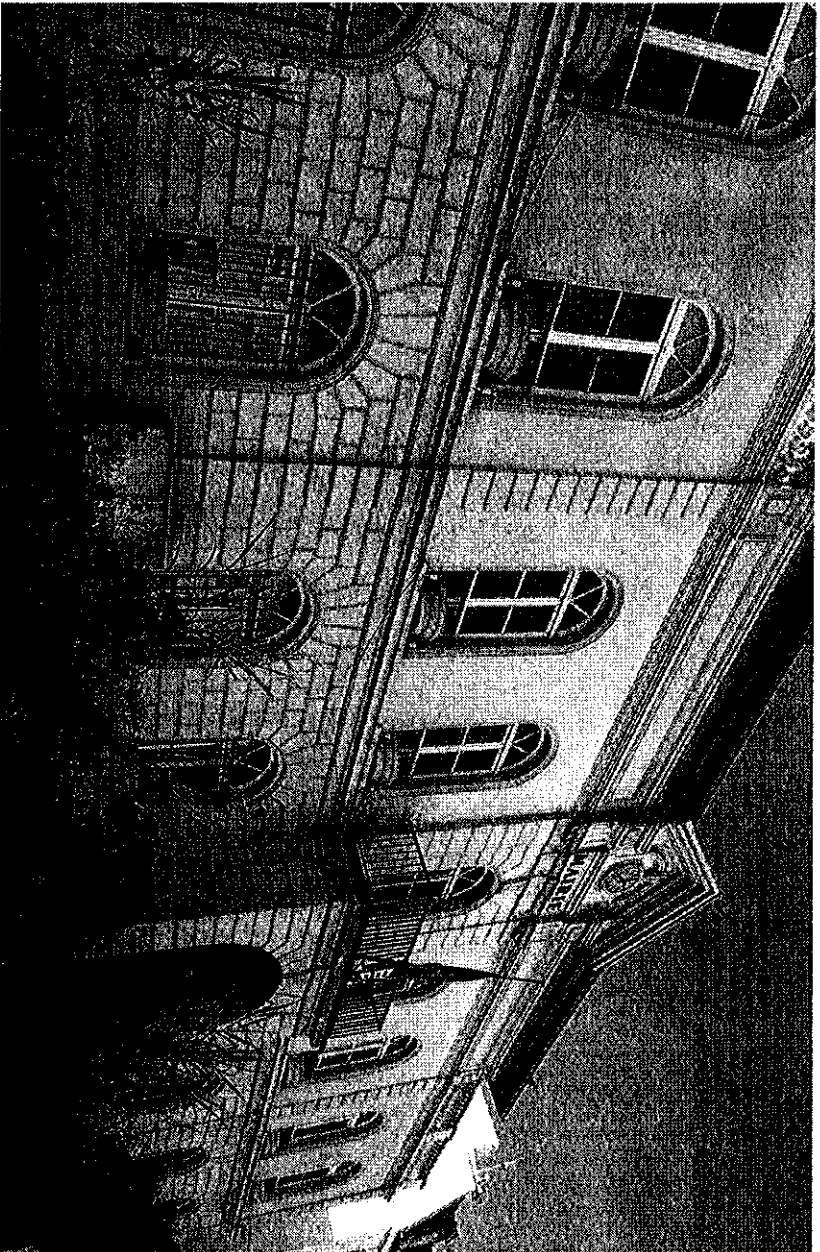
9 Avril 2010

# Le budget 2010 par rapport à 2009



## 1) Section d'investissement

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 24,9M€  
(-2,8M€ de crédit revolving)



# Dépenses réelles d'investissement en 2010 (hors RàR)

## Dépenses réelles d'investissement

en M€

|                                      |             |     |
|--------------------------------------|-------------|-----|
| Dépenses déjà votées (a)             | 8,3         | 49% |
| Dépenses obligatoires (b)            | 5,3         | 31% |
| Autres dépenses d'investissement     | 3,3         | 19% |
| <b>Total dépenses réelles d'inv.</b> | <b>16,9</b> |     |

### (a) Dépenses déjà votées

B2010-Keuro

|                         |              |     |
|-------------------------|--------------|-----|
| ECOLE REPUBLIQUE        | 3 777        | 45% |
| BAS COUQUARTS           | 1 814        | 22% |
| LOCAL DE LA POSTE       | 1 286        | 15% |
| SEM92 ZAC de la BIEVRE  | 1 000        | 12% |
| TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT | 450          | 5%  |
| <b>Total (a) =</b>      | <b>8 327</b> |     |

### (b) Dépenses obligatoires

B2010-Keuro

|                                           |              |     |
|-------------------------------------------|--------------|-----|
| CREDIT REVOLVING                          | 2 795        | 53% |
| REMBOURSEMENT EMPRUNT                     | 2 099        | 40% |
| SECURITE DES BATIMENTS et MISE AUX NORMES | 400          | 8%  |
| <b>Total (b) =</b>                        | <b>5 294</b> |     |

Conseil municipal – 9 avril 2010

sous-total a+b =

**13 621**

9

# Principales dépenses d'investissement en 2010

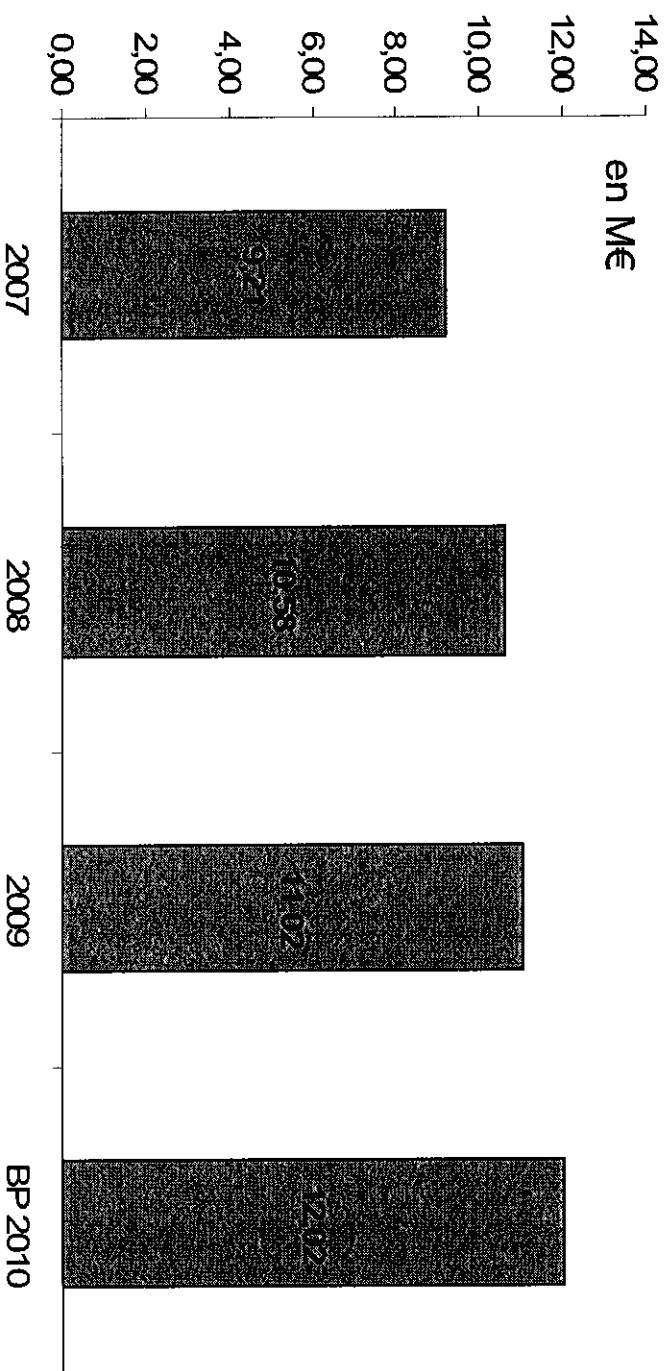
## Principales dépenses d'INV prévues en 2010

|                                       | en M€        |
|---------------------------------------|--------------|
| Extension de l'école de la République | 3,78         |
| Remboursement K                       | 2,10         |
| Construction Maison de quartier       | 1,81         |
| Participation SEM                     | 1,00         |
| Enfouissement réseaux électriques     | 0,45         |
| Sécurité des bât. et mise aux normes  | 0,40         |
| Réfection parking de la gare          | 0,35         |
| Aménagement sécurité rue des blagis   | 0,15         |
| Aménagement Maison Dalpayrat          | 0,13         |
| Parvis devant école République        | 0,10         |
| <b>Total</b>                          | <b>10,27</b> |

# Evolution des dépenses d'équipement

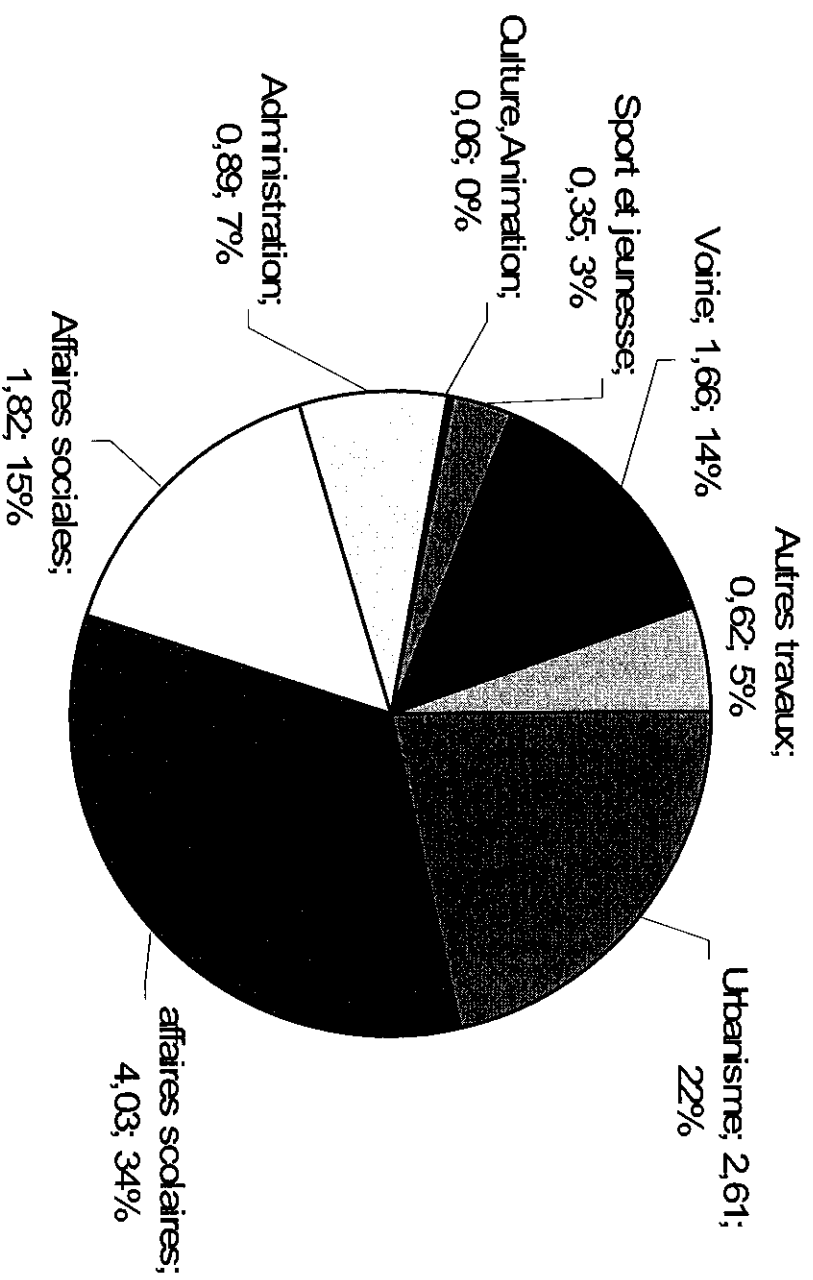
(chapitre 20, 204, 21 et 23)

Evolution des dépenses d'équipement 2007 à 2010



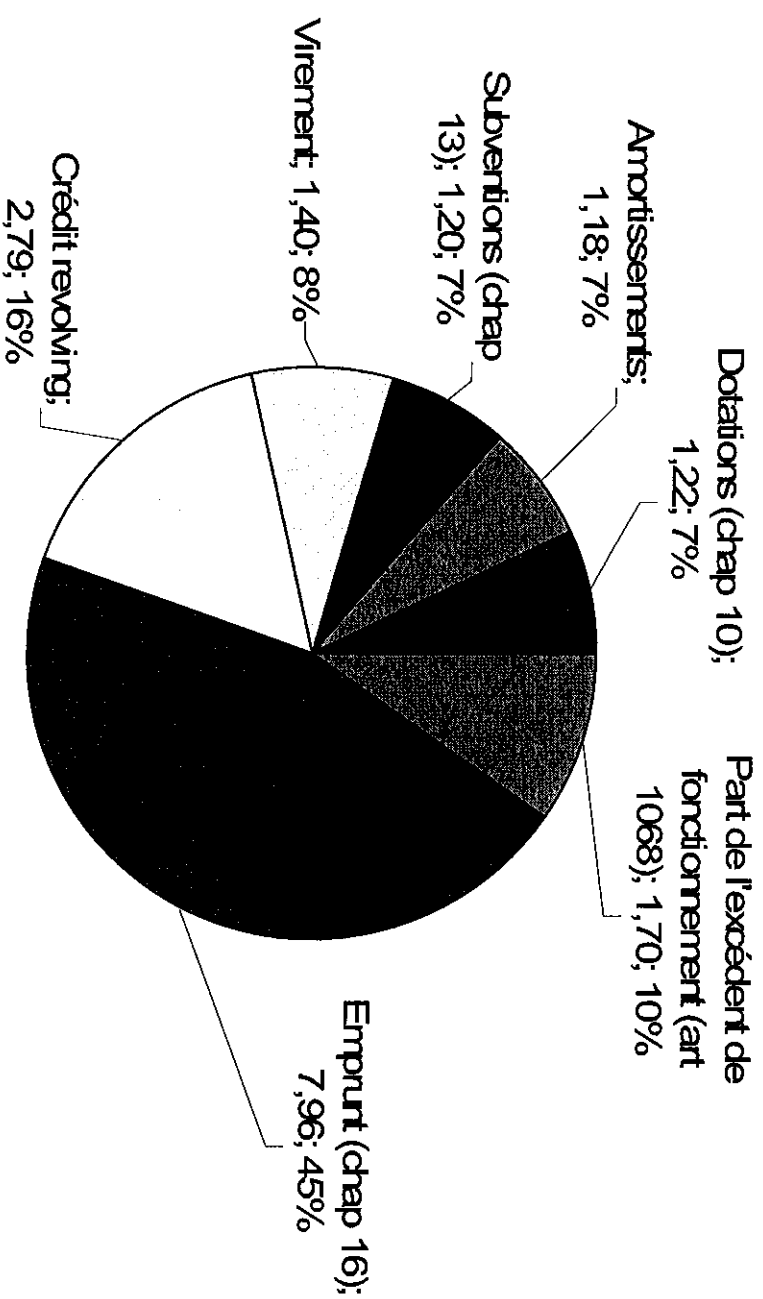
# Les nouvelles dépenses d'équipement 12 M€

## Répartition des nouvelles dépenses (12 M€)



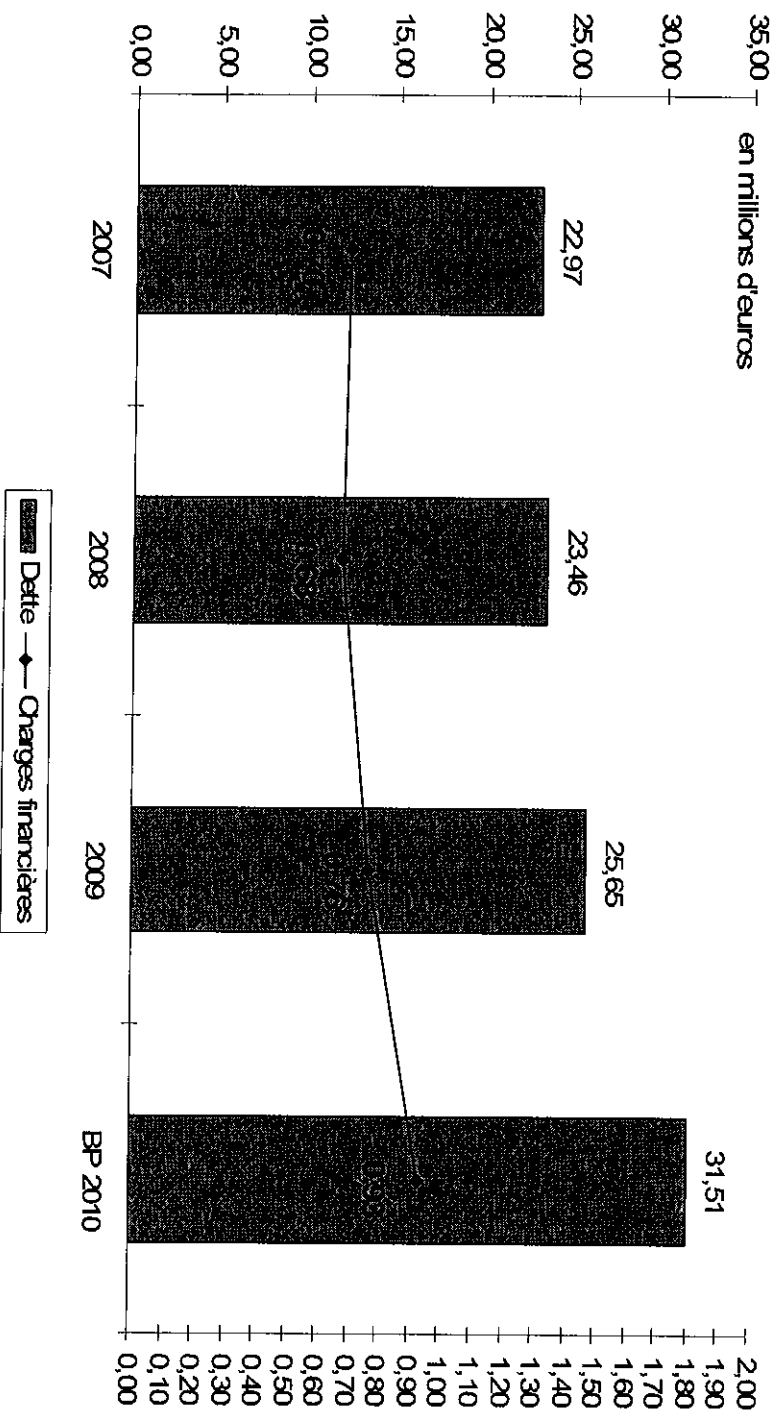
# Les nouvelles recettes d'investissement

## 17,7 m€





# Evolution : Dette et Charges financières



# ETAT de la DETTE en 2010

- Encours de la dette au 01/01/10 : 25,6 M€
- Remboursement du capital : - 2,1 M€
- Emprunt maximum : +8 M€

## 2) Section de fonctionnement

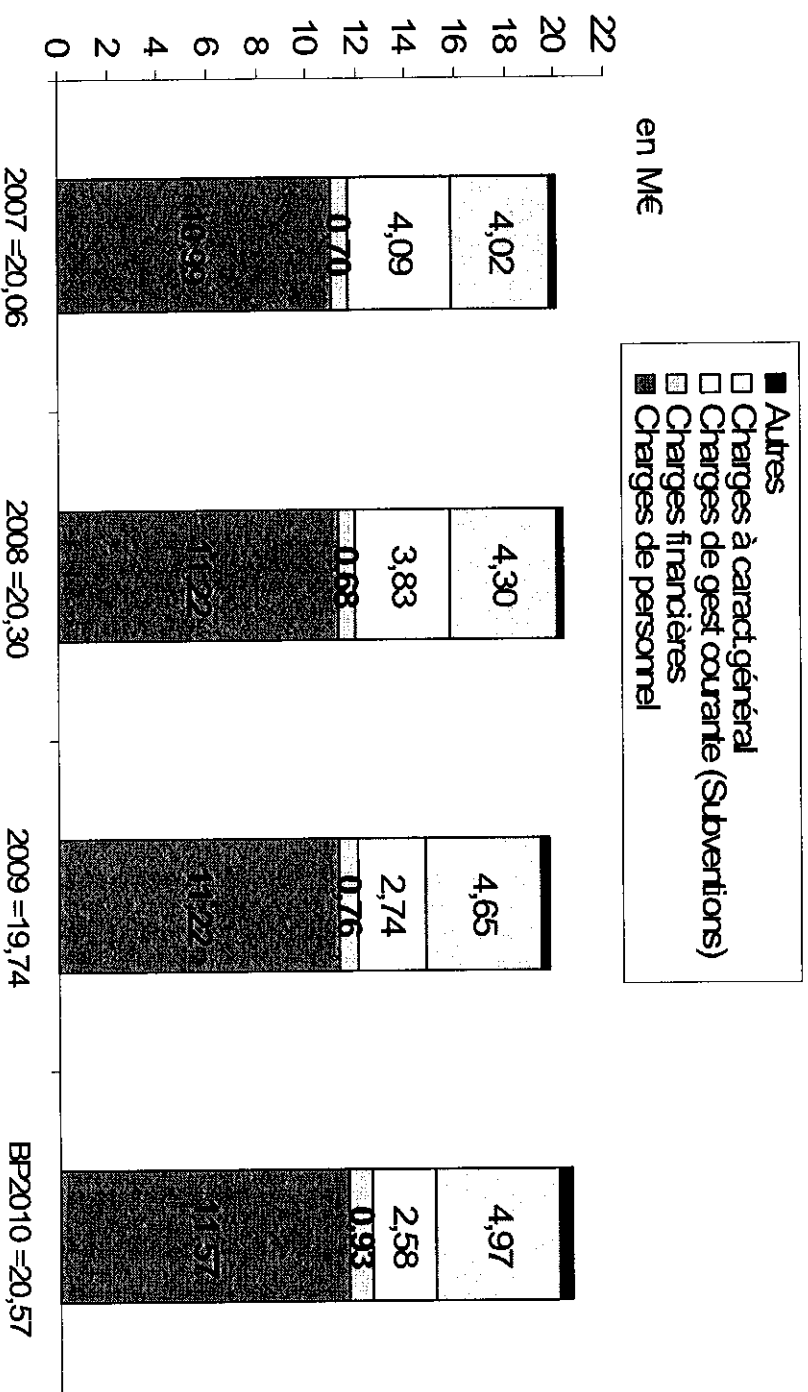
### Les dépenses de fonctionnement

23,2 M€

20,6 M€ de dépenses réelles de fonctionnement qui font l'objet d'un décaissement

2,6 M€ de dépenses d'ordre qui sont des opérations comptables sans mouvement de trésorerie

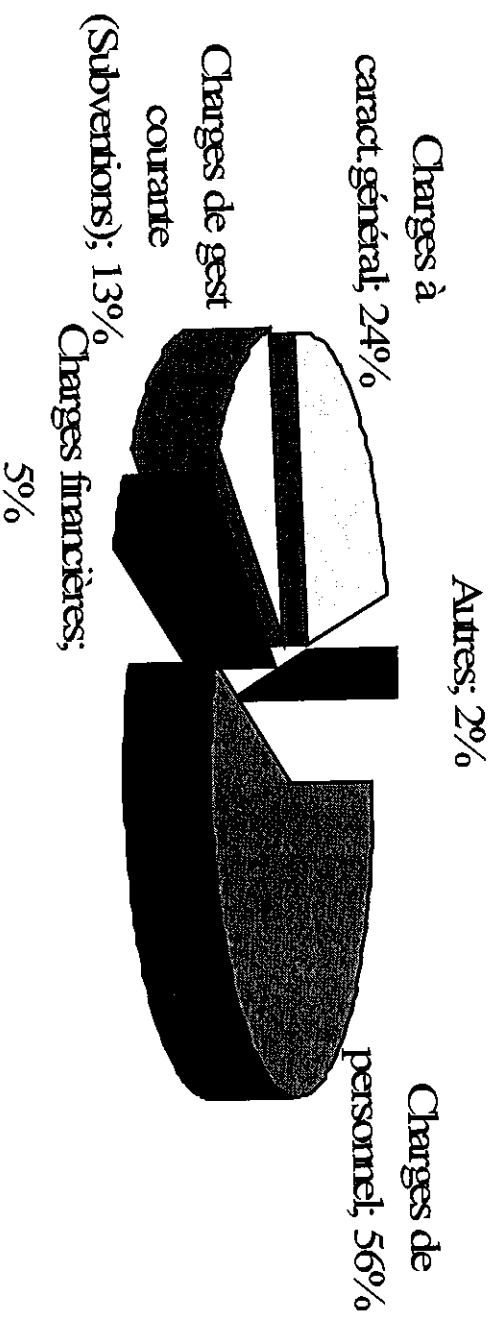
# Evolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2007 à 2010



Conseil municipal – 9 avril 2010

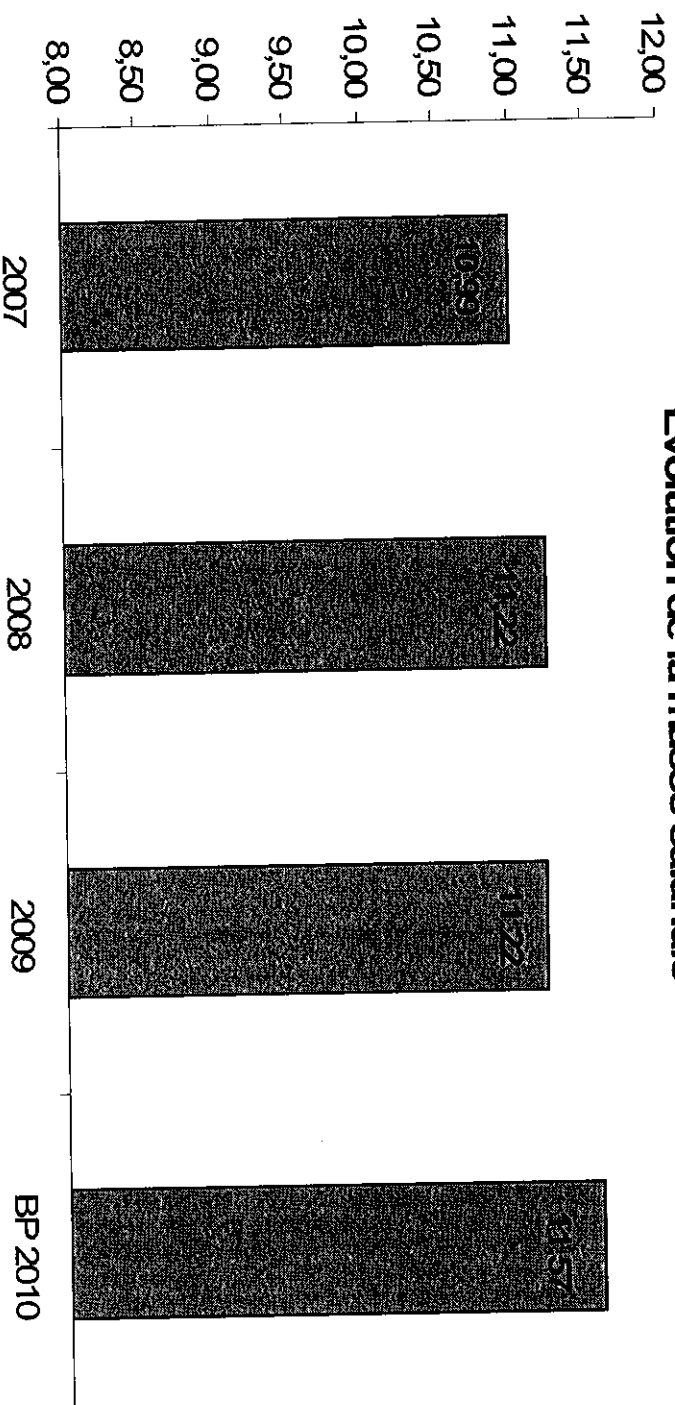
# Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2010

Structure des charges réelles de FCT en 2010 = 20,57 M€



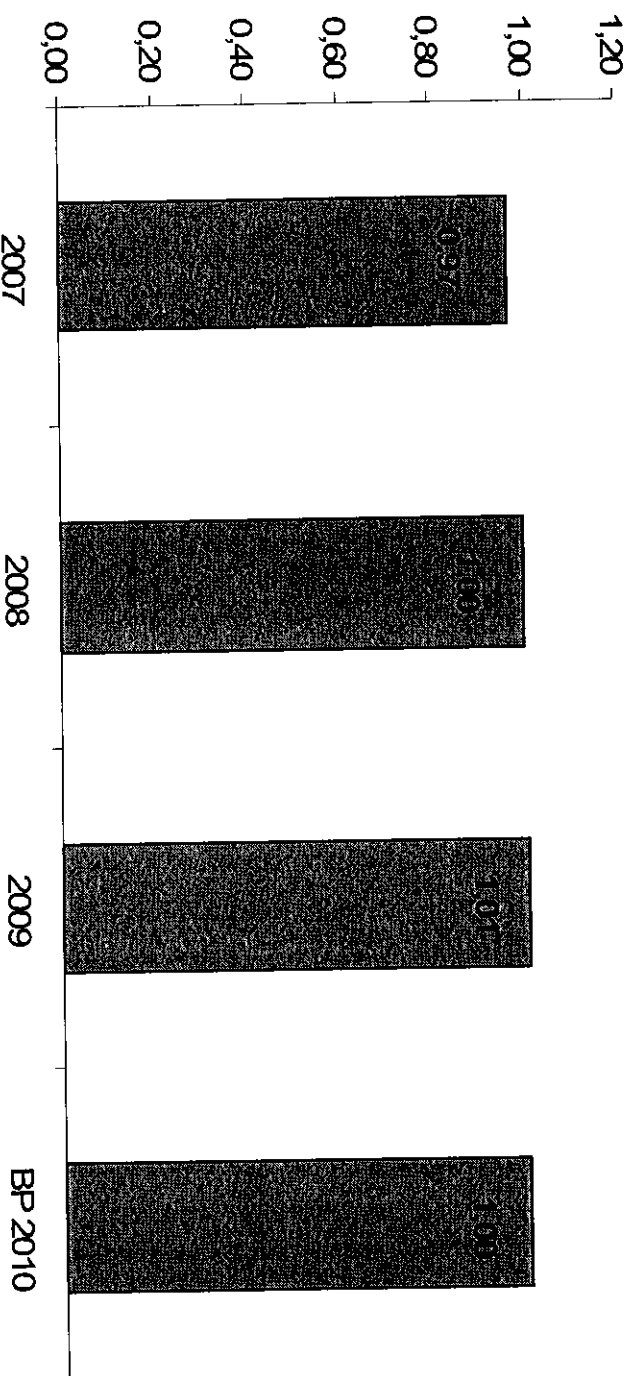
Masse salariale (chap 012) : 11,57 M€  
soit 56% des dépenses réelles de fonct.

Evolution de la masse salariale



# Subventions aux associations ( art 6574+6554+6745 ) : 1,0 M€ soit 5%

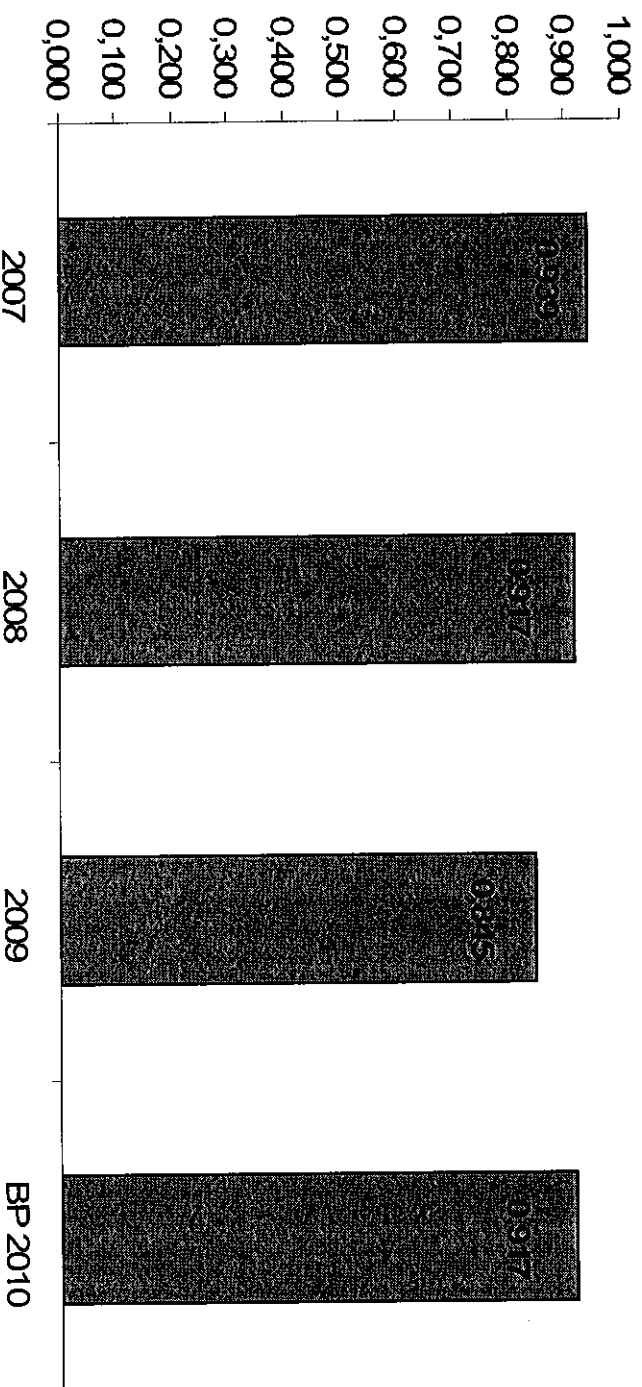
Evolution des subventions aux associations



Conseil municipal – 9 avril 2010

# Subvention à la caisse des écoles (art 657361) : 0,917 M€ soit 4,5 %

Evolution de la subvention à la CdE



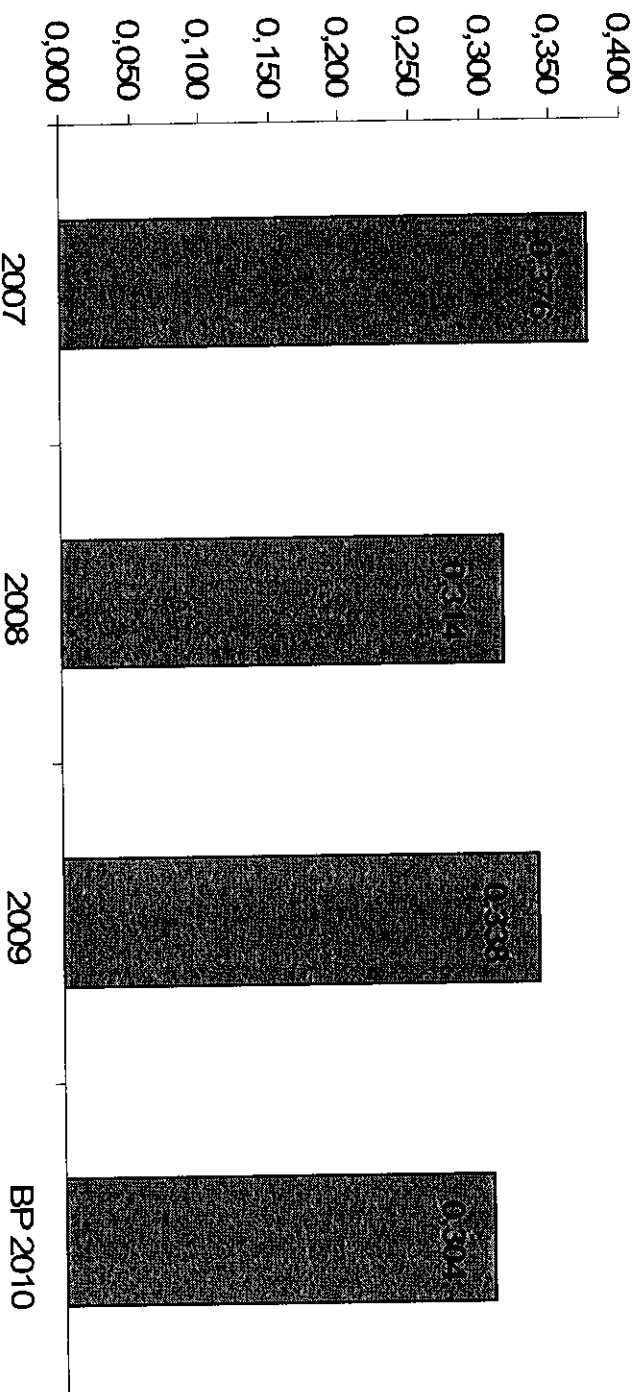
Conseil municipal – 9 avril 2010



# Subvention CCAS (art 657362)

0,304 M€ soit 1,5 %

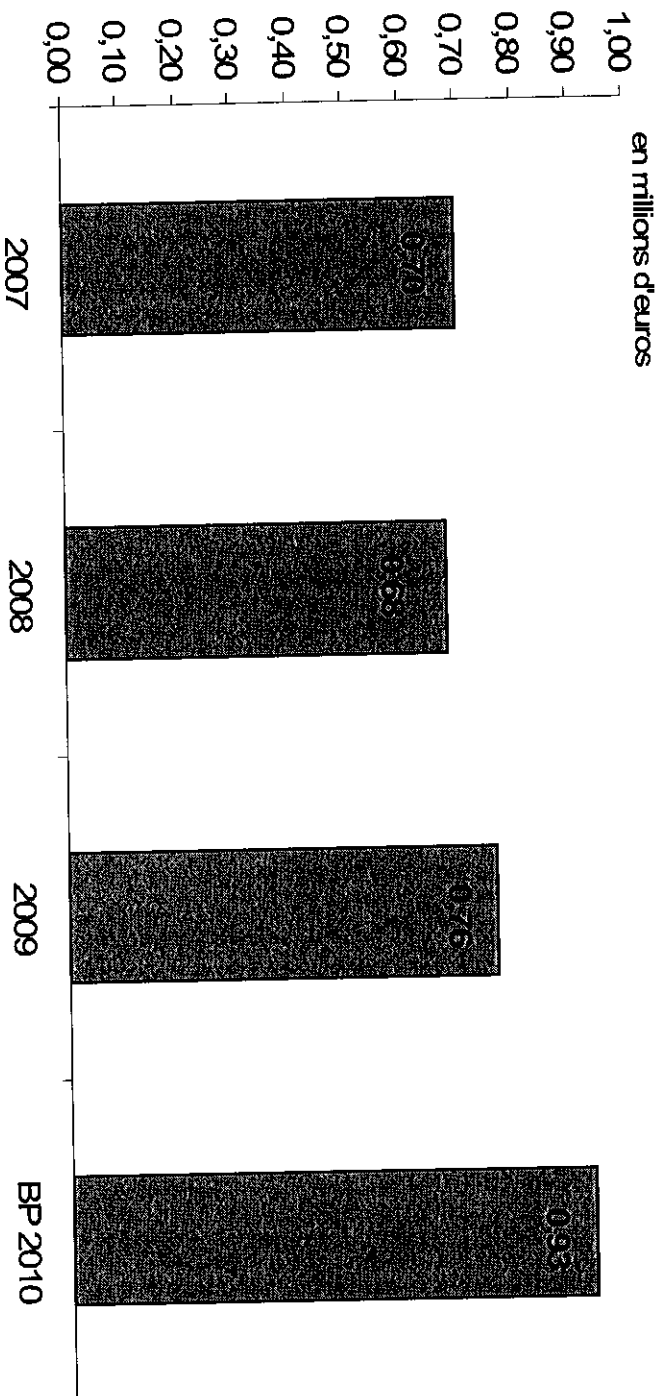
Evolution de la subvention au CCAS



Conseil municipal – 9 avril 2010

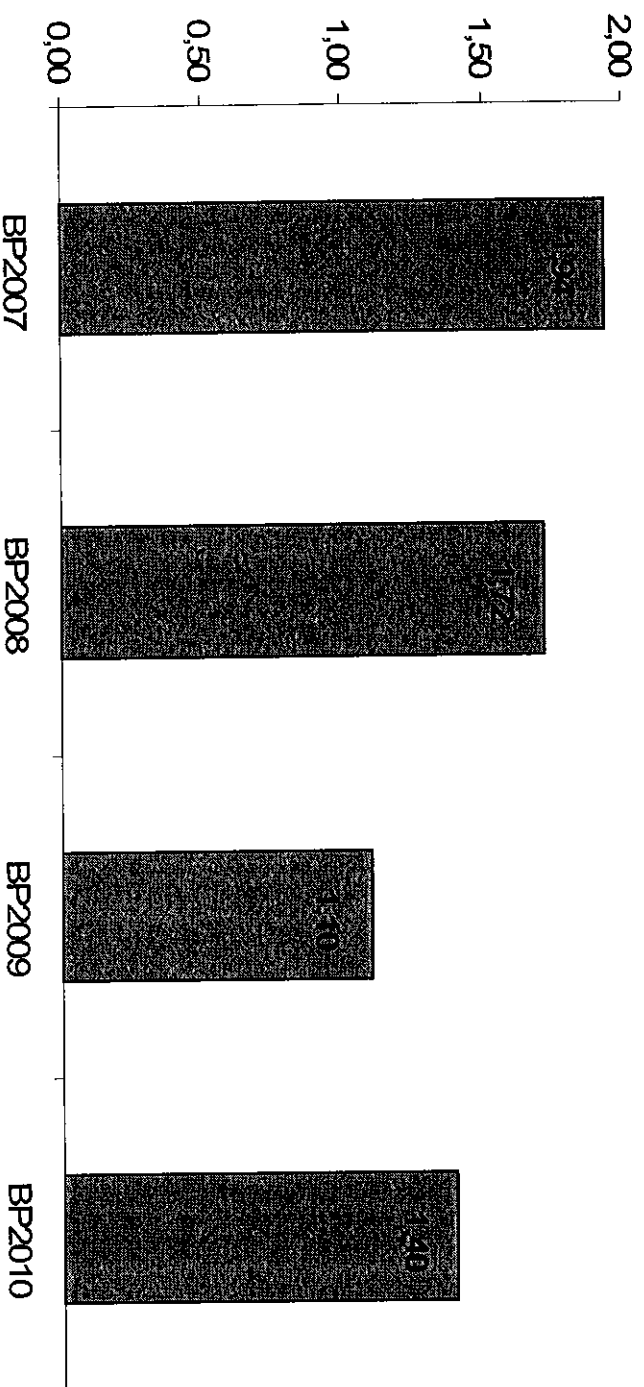
# Frais financiers (chap 66): 0,93 M€ soit 4,5 %

Evolution des charges financières



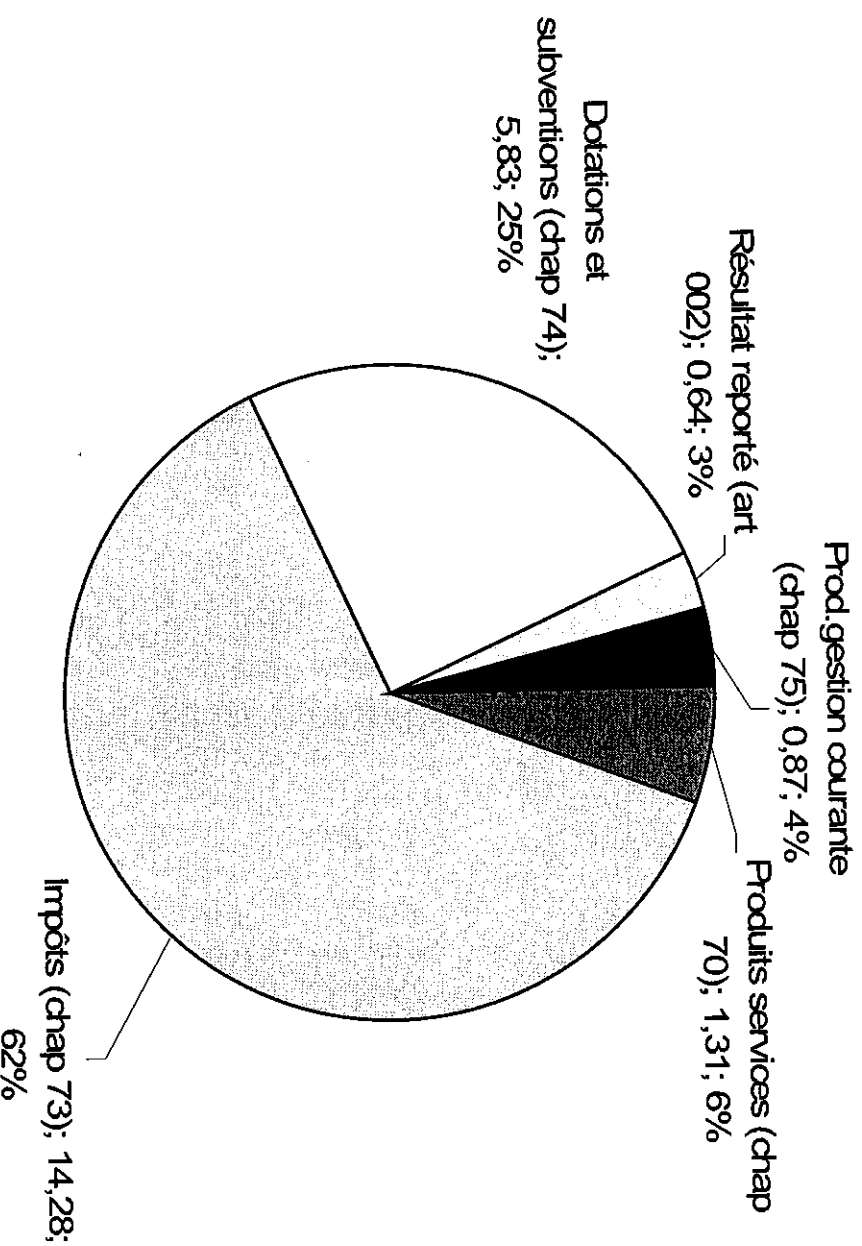
# Virement de Fonct à Invest. (chap 023) : 1,4 M€ soit 6,8%

Evolution du Virement de 2007 à 2010



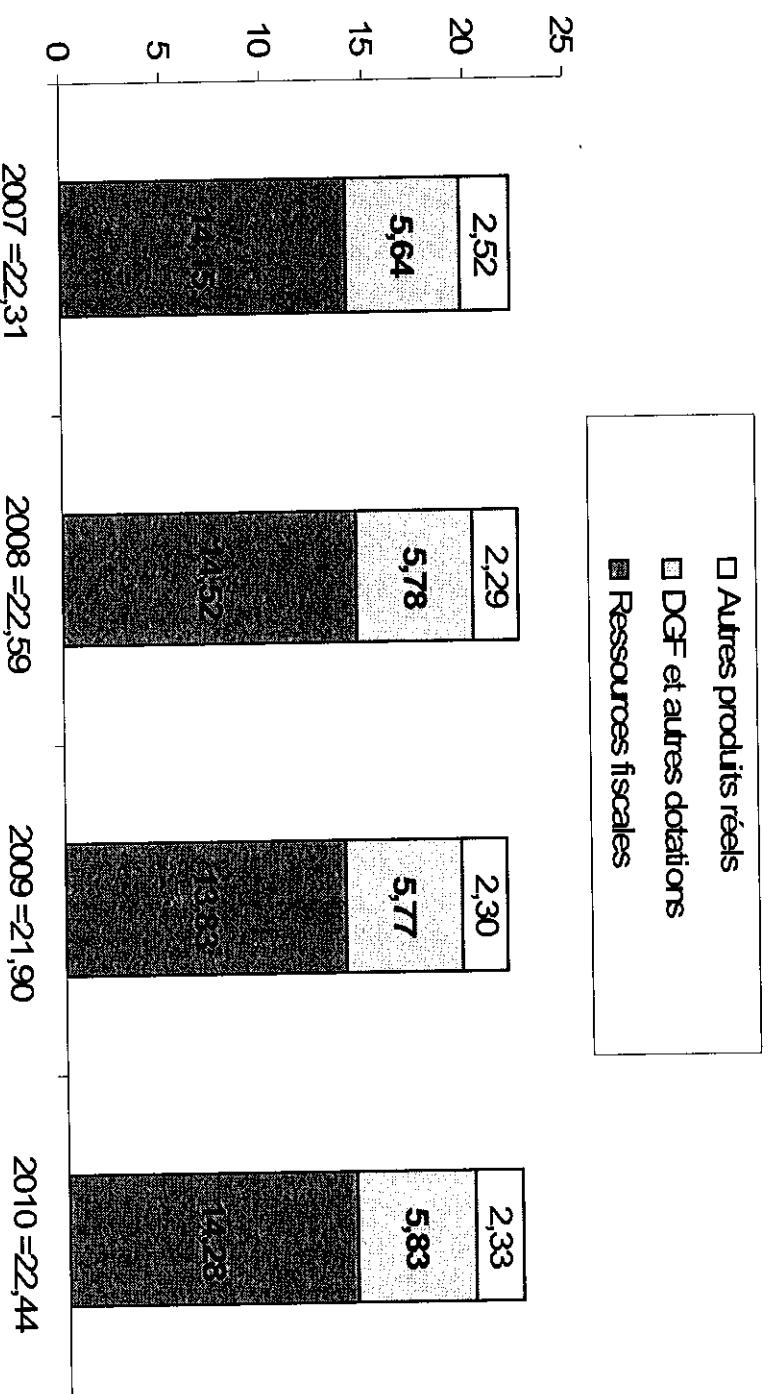
Conseil municipal – 9 avril 2010

# Total des recettes de fonctionnement en 2010 : 23,2 M€



Conseil municipal – 9 avril 2010

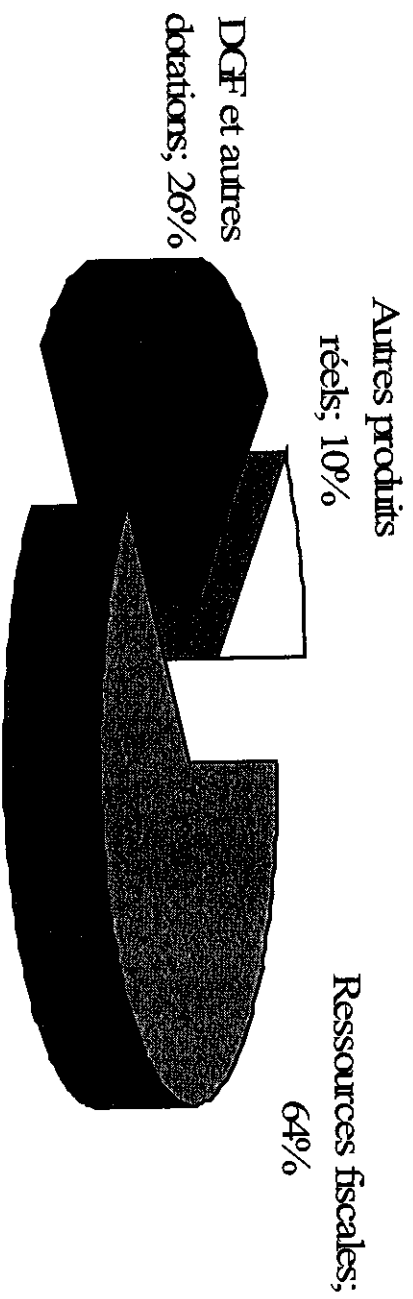
# Evolution des Recettes réelles de fonct. 22,4 M€



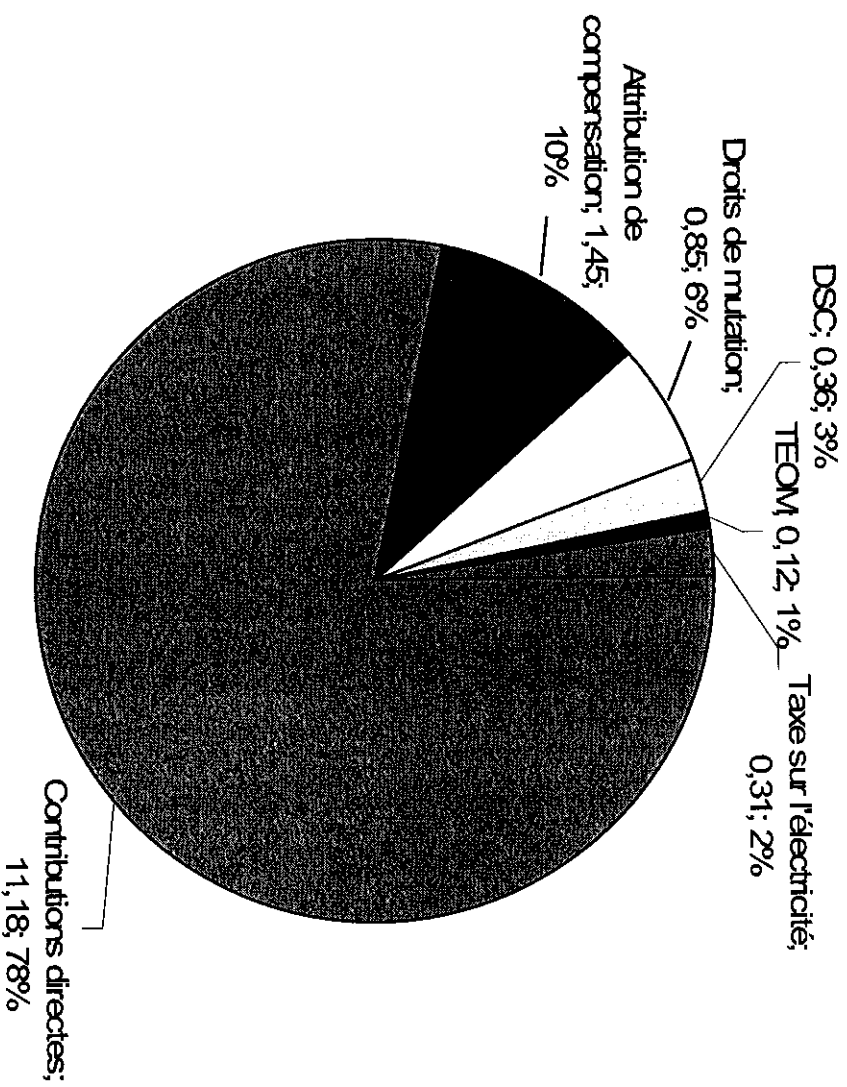
Conseil municipal – 9 avril 2010

# Structure des Recettes réelles de fonct.

Structure des recettes réelles de FCT en 2010 = 22,44 M€

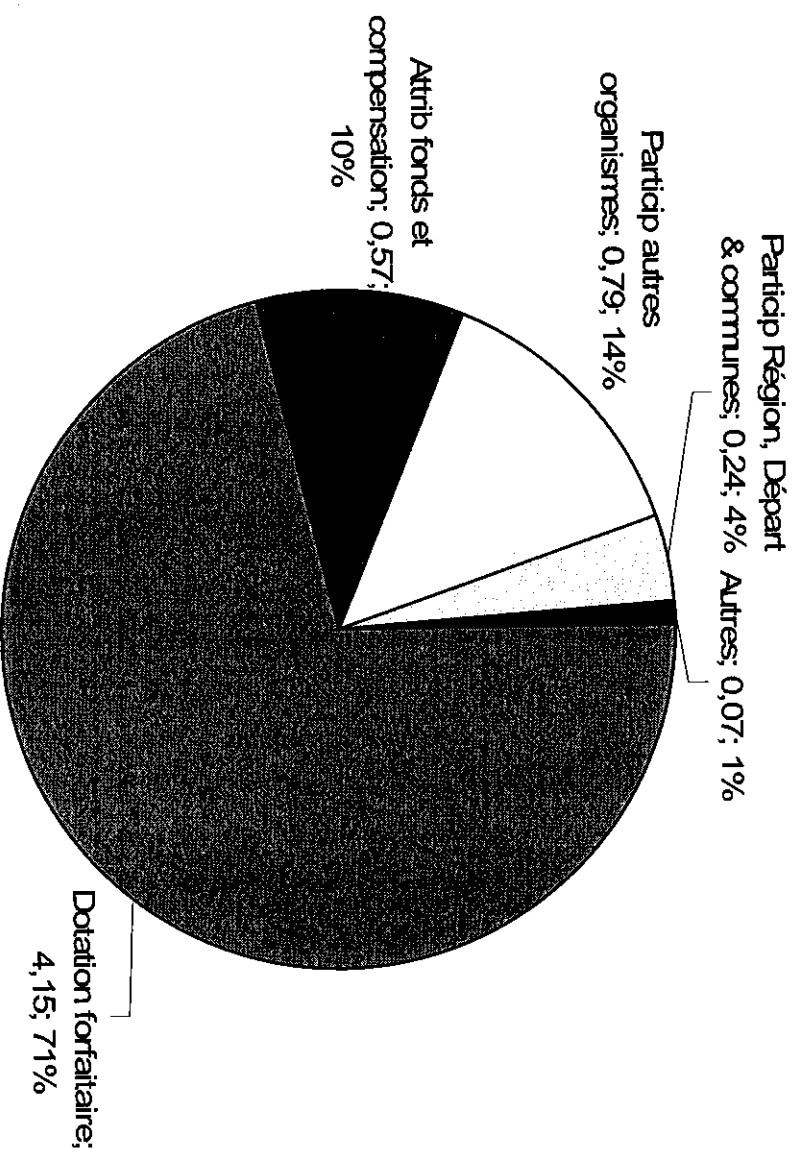


# Impôts et taxes (chap73) : 14,28 M€



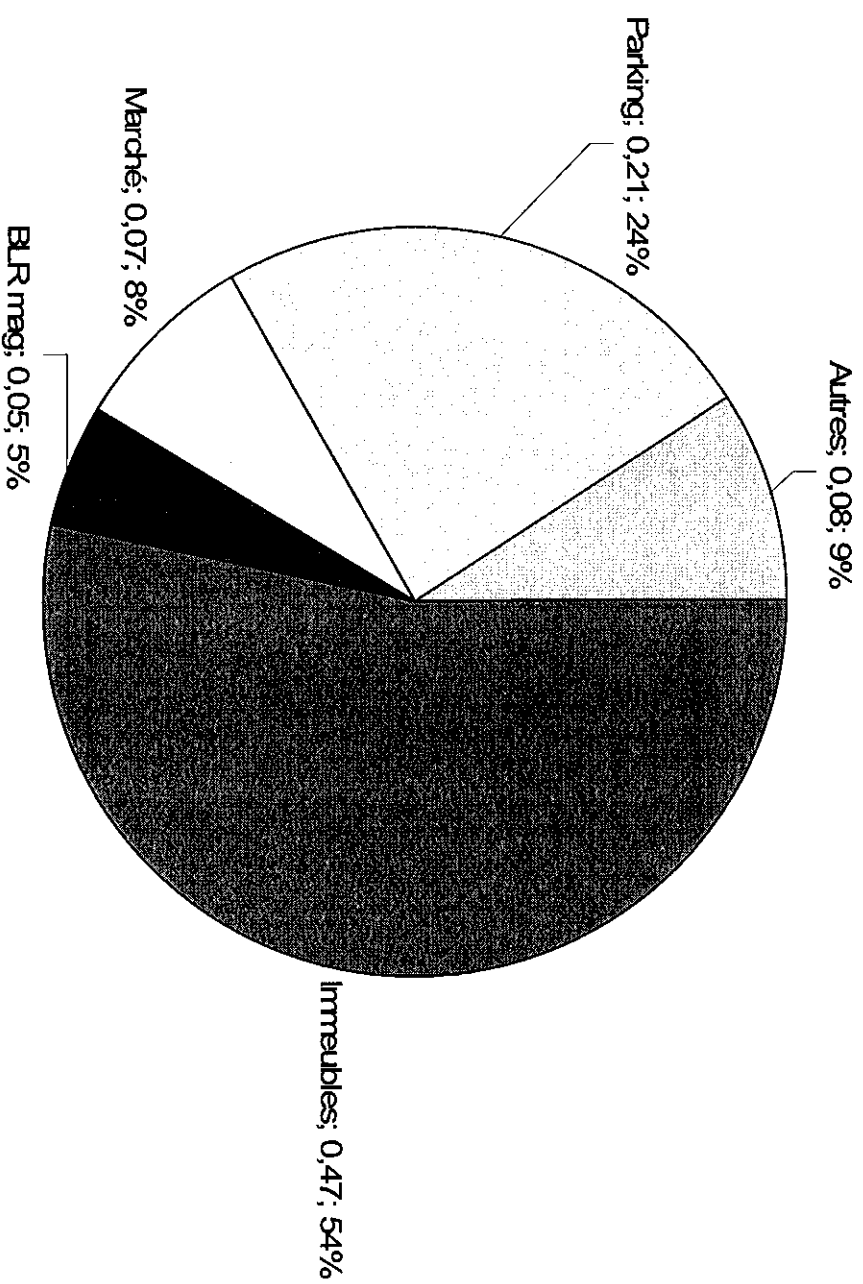
# Dotations et subventions (chap74)

## 5,83 M€





# Autres produits de gestion courante (chap75) : 0,87 M€



Conseil municipal – 9 avril 2010

# RATIOS en 2009

| RATIOS en 2009                               | montant en M€ | (19 800 hab.)  | Strate du 92 | Ecart BLR-Strate |   |
|----------------------------------------------|---------------|----------------|--------------|------------------|---|
|                                              | en 2009       | € par habitant |              |                  |   |
| Taxe d'habitation                            | 5,8           | 293            | 304          | -11              | ☺ |
| Taxe du foncier bâti                         | 4,7           | 238            | 287          | -49              | ☺ |
| Total des impôts locaux                      | 10,5          | 531            | 595          | -64              | ☺ |
| Effort d'équipement                          | 8,9           | 450            | 372          | 78               | ☺ |
| Dépenses réelles de FCT                      | 19,8          | 999            | 1 202        | -203             | ☺ |
| Charges de personnel                         | 11,2          | 567            | 683          | -116             | ☺ |
| Charges financières                          | 0,8           | 39             | 54           | -15              | ☺ |
| Dette encours au 31/12                       | 25,7          | 1 296          | 1 306        | -10              | ☺ |
| Autofinancement dégagé par la section de FCT | 2,3           | 118            | 95           | 23               | ☺ |

# Ratio de l'épargne brute sur rembt du capital en 2010

## Ratio de l'Epargne brute sur Remboursement du K

|                                                 | BP 2009             | CA 2009             | BP 2010             |      |
|-------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|------|
| Prélèvement fonctionn vers investissement (023) | 1 104 421,00        | 1 143 300,00        | 1 399 140,00        | +22% |
| Dotations aux amortissement (68)                | 956 603,00          | 957 498,64          | 1 177 718,00        |      |
| - Reprises des amortissement (78)               | -5 537,00           | -5 536,80           |                     |      |
| <b>Epargne Brute</b>                            | <b>2 055 487,00</b> | <b>2 095 261,84</b> | <b>2 576 858,00</b> |      |
| Remboursement du Capital                        | 1 809 733,69        | 1 809 733,69        | 2 098 656,00        |      |

Ratio Epargne Brute / Rembt du K = %

|        |        |        |
|--------|--------|--------|
| 113,6% | 115,8% | 122,8% |
|--------|--------|--------|



*doit être supérieur à 100% pour ne pas puiser dans les subventions (13)*

# Ratio: Capacité de désendettement en 2010

## Capacité de désendettement

|                            | BP 2009       | CA 2009       | BP 2010       |
|----------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Endettement au 01/01       | 23 464 634,06 | 23 464 634,06 | 25 654 900,37 |
| + Nouvel emprunt           | 5 000 000,00  | 4 000 000,00  | 7 955 100,00  |
| - Remboursement du Capital | -1 809 733,69 | -1 809 733,69 | -2 098 656,00 |

|                      |               |               |               |
|----------------------|---------------|---------------|---------------|
| Endettement au 31/12 | 26 654 900,37 | 25 654 900,37 | 31 511 344,37 |
| Epargne Brute        | 2 055 487,00  | 2 095 261,84  | 2 576 858,00  |

Ratio Endettement / Epargne Brute =

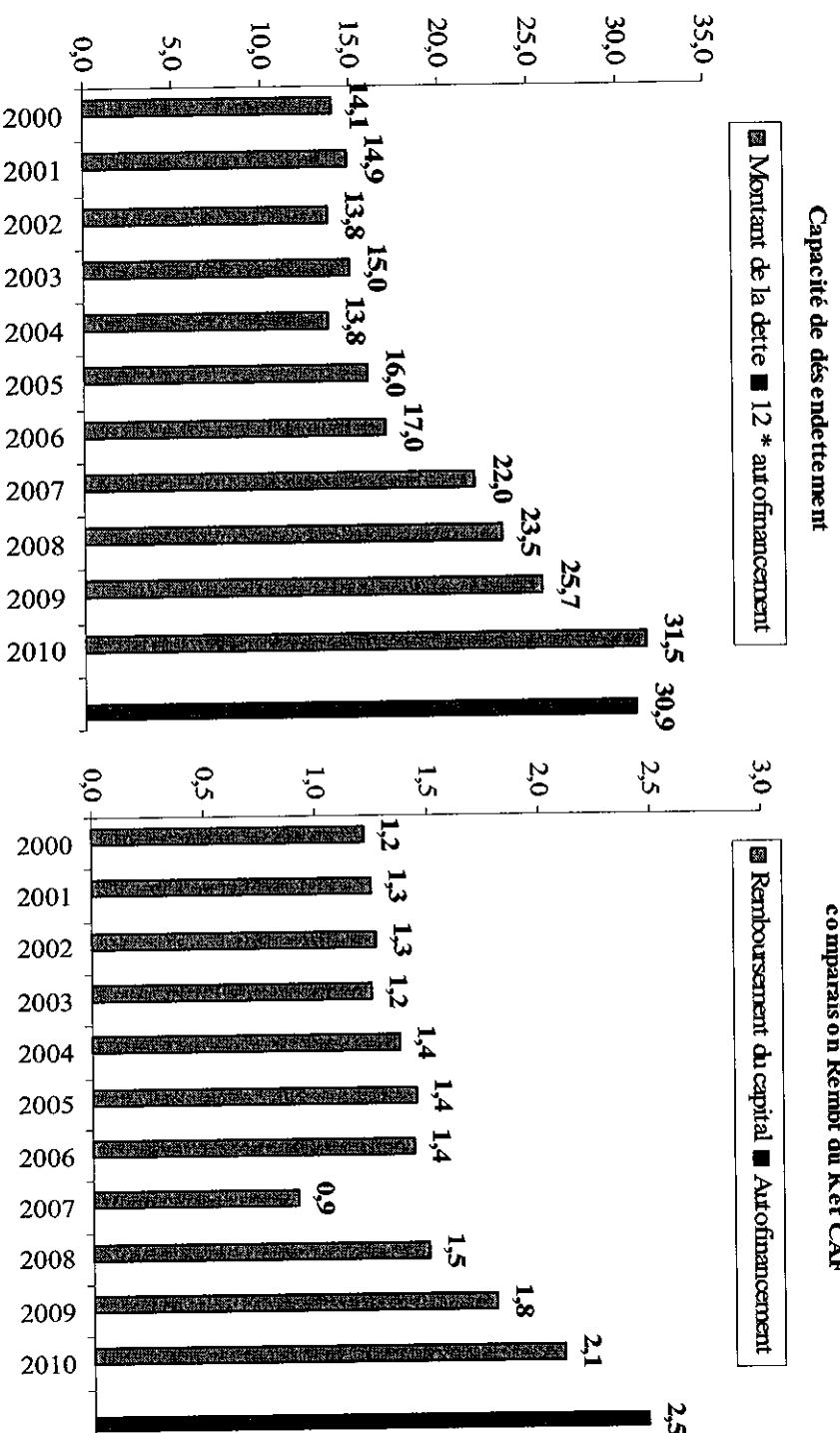
|  |       |       |       |
|--|-------|-------|-------|
|  | 12,97 | 12,24 | 12,23 |
|--|-------|-------|-------|

doit être < à 12ans Respect de l'équilibre pluriannuel et Préservation de la solvabilité

amélioration BP à BP

| AUTRES RATIOS                                                           | BP 2009 | CA 2009 | BP 2010 | Var BP/CA |
|-------------------------------------------------------------------------|---------|---------|---------|-----------|
| Dépenses Réelles de Fonctionnement / Population                         | 1 042   | 997     | 1 033   | 3,6%      |
| Recettes réelles de fonctionnement/population                           | 1 088   | 1 106   | 1 127   | 1,9%      |
| Effort d'équipement brut/population                                     | 411     | 437     | 601     | 37,8%     |
| DGF/population                                                          | 211     | 211     | 208     | -1,3%     |
| Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement                | 56,1%   | 56,8%   | 56,3%   | -1,0%     |
| Dépenses de fonct et remb. dette en capital/recettes réelles de fonctio | 104,2%  | 98,4%   | 101,0%  | 2,6%      |

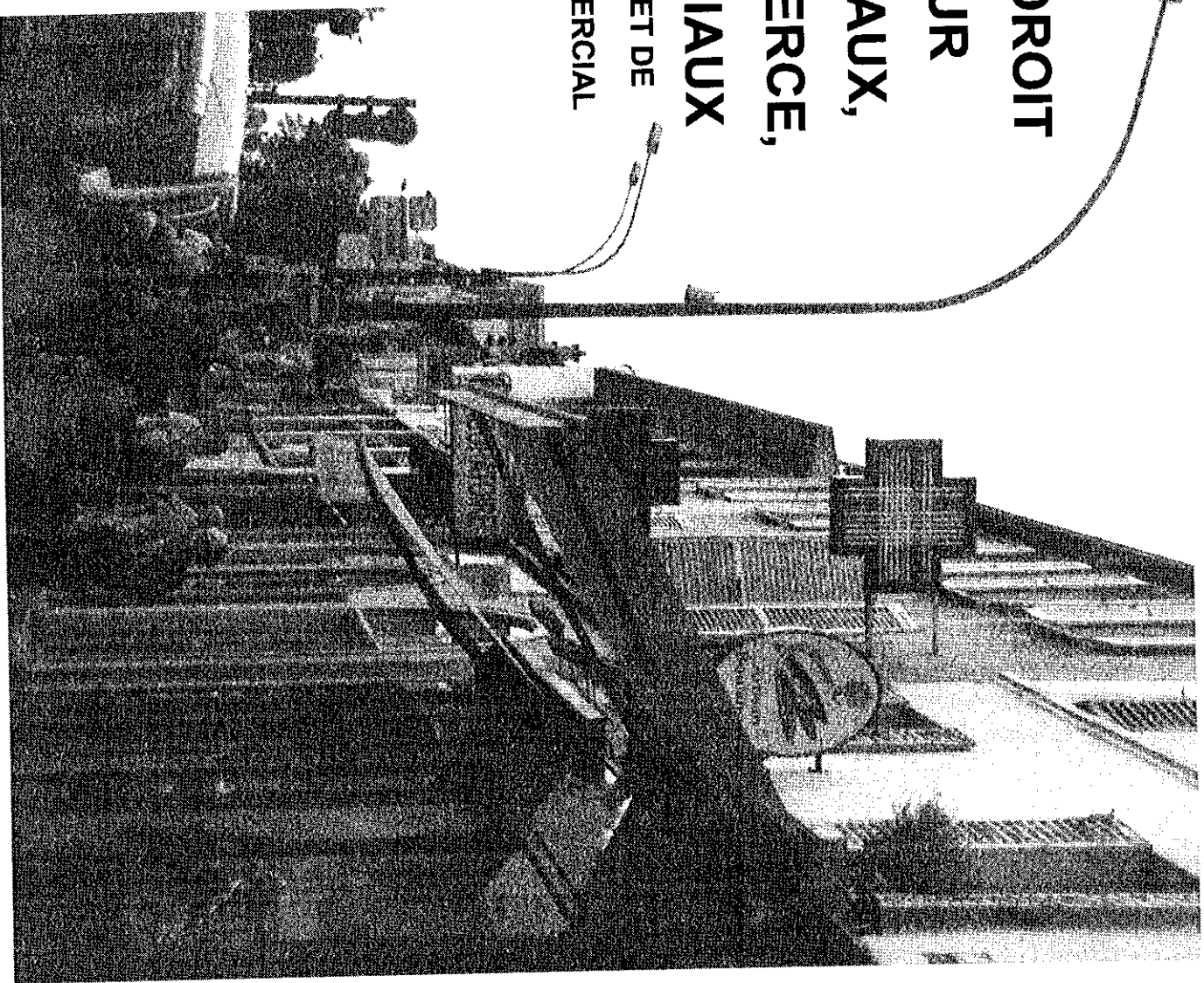
# La Ville respecte les critères de bonne gestion



2010: hypothèse maximale, emprunt de 8M€

Conseil municipal – 9 avril 2010

**INSTALLATION D'UN DROIT  
DE PREEMPTION SUR  
LES FONDS ARTISANAUX,  
LES FONDS DE COMMERCE,  
LES BAUX COMMERCIAUX  
ET LES TERRAINS FAISANT L'OBJET DE  
PROJETS D'AMENAGEMENT COMMERCIAL**



Conseil Municipal du 9 avril 2010

## LA DEMARCHE

### Au préalable:

Rédaction d'un rapport qui analyse la situation de l'activité commerciale dans la commune et des menaces qui pèsent sur celle-ci et définition d'un **périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité.**

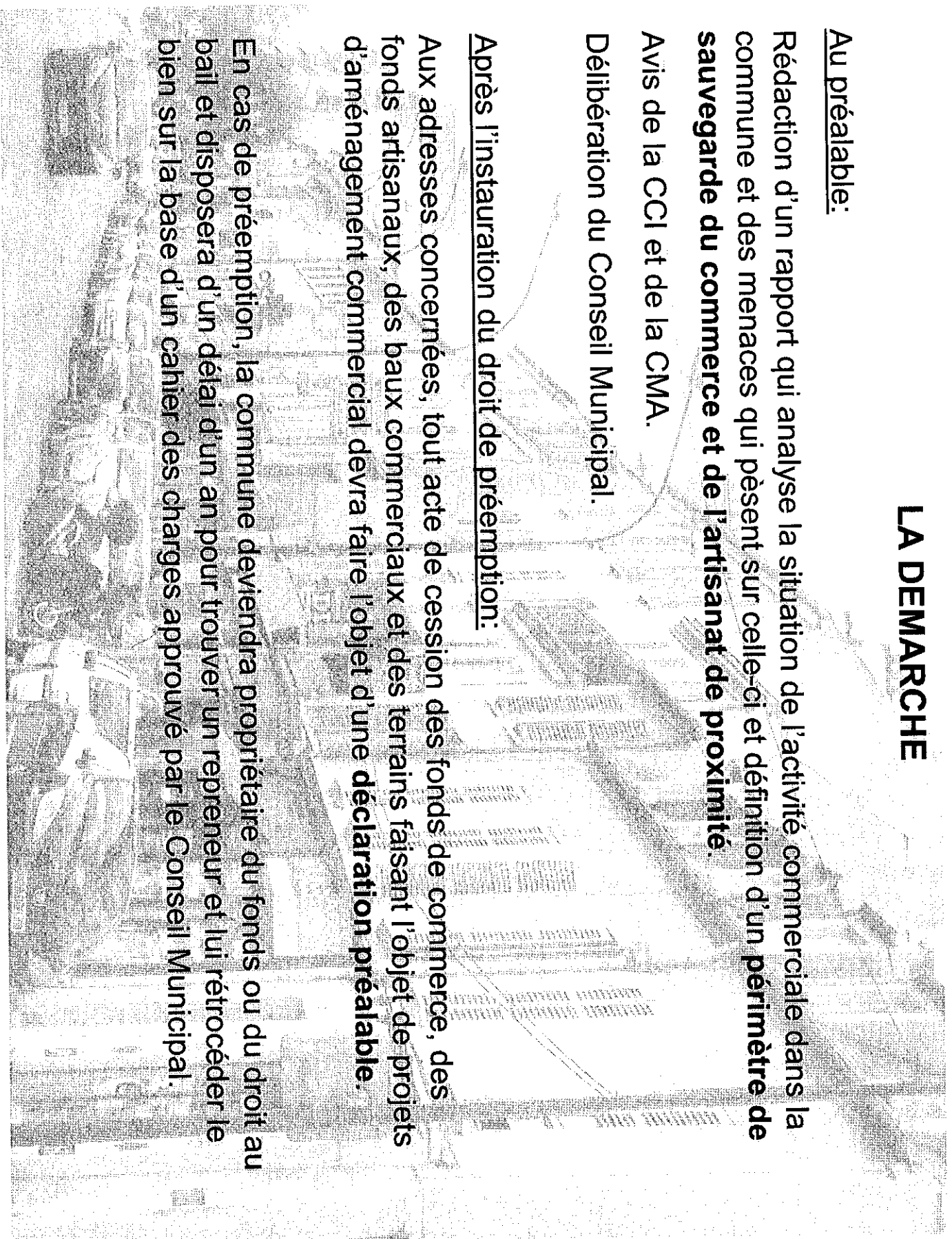
Avis de la CCI et de la CMA.

Délibération du Conseil Municipal.

### Après l'instauration du droit de préemption:

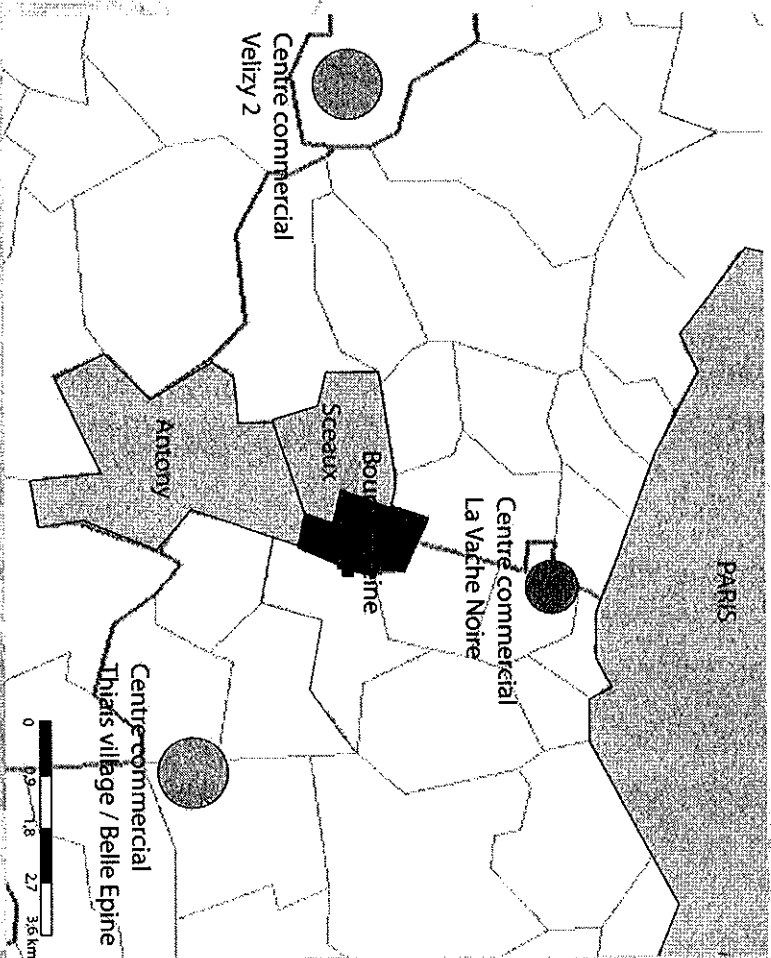
Aux adresses concernées, tout acte de cession des fonds de commerce, des fonds artisanaux, des baux commerciaux et des terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial devra faire l'objet d'une **déclaration préalable.**

En cas de préemption, la commune deviendra propriétaire du fonds ou du droit au bail et disposera d'un délai d'un an pour trouver un repreneur et lui rétrocéder le bien sur la base d'un cahier des charges approuvé par le Conseil Municipal.



# PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU RAPPORT

Contexte et habitudes de consommation:



Bourg-la-Reine est située au cœur d'un territoire riche en surfaces commerciales.

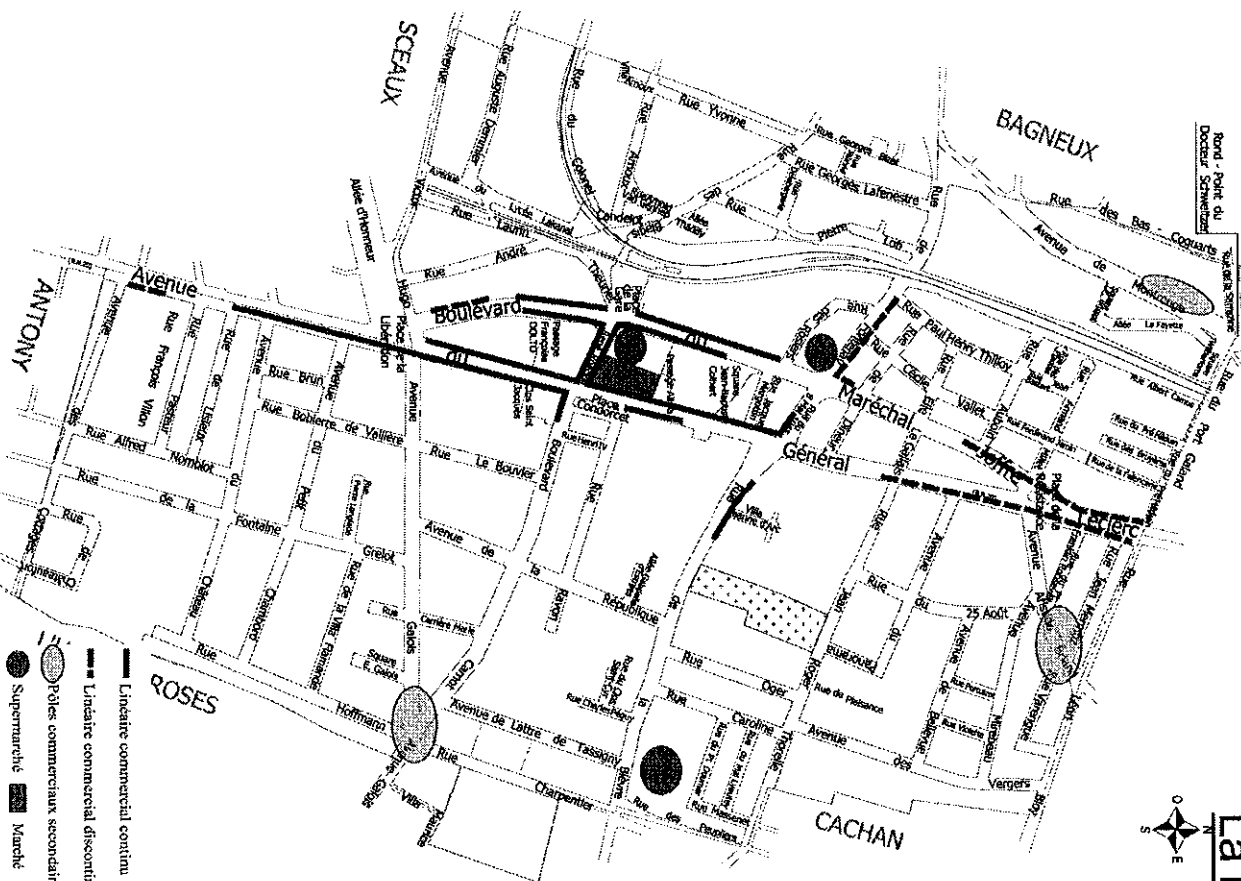
Le taux de maintien des achats à Bourg-la-Reine est:

- ⇒ très fort pour l'alimentaire (79%) et l'hygiène-santé-beauté (74%)
- ⇒ moins fort pour les achats de culture et loisirs (36%)
- ⇒ faible pour l'équipement de la personne (18%) et de la maison (16%)

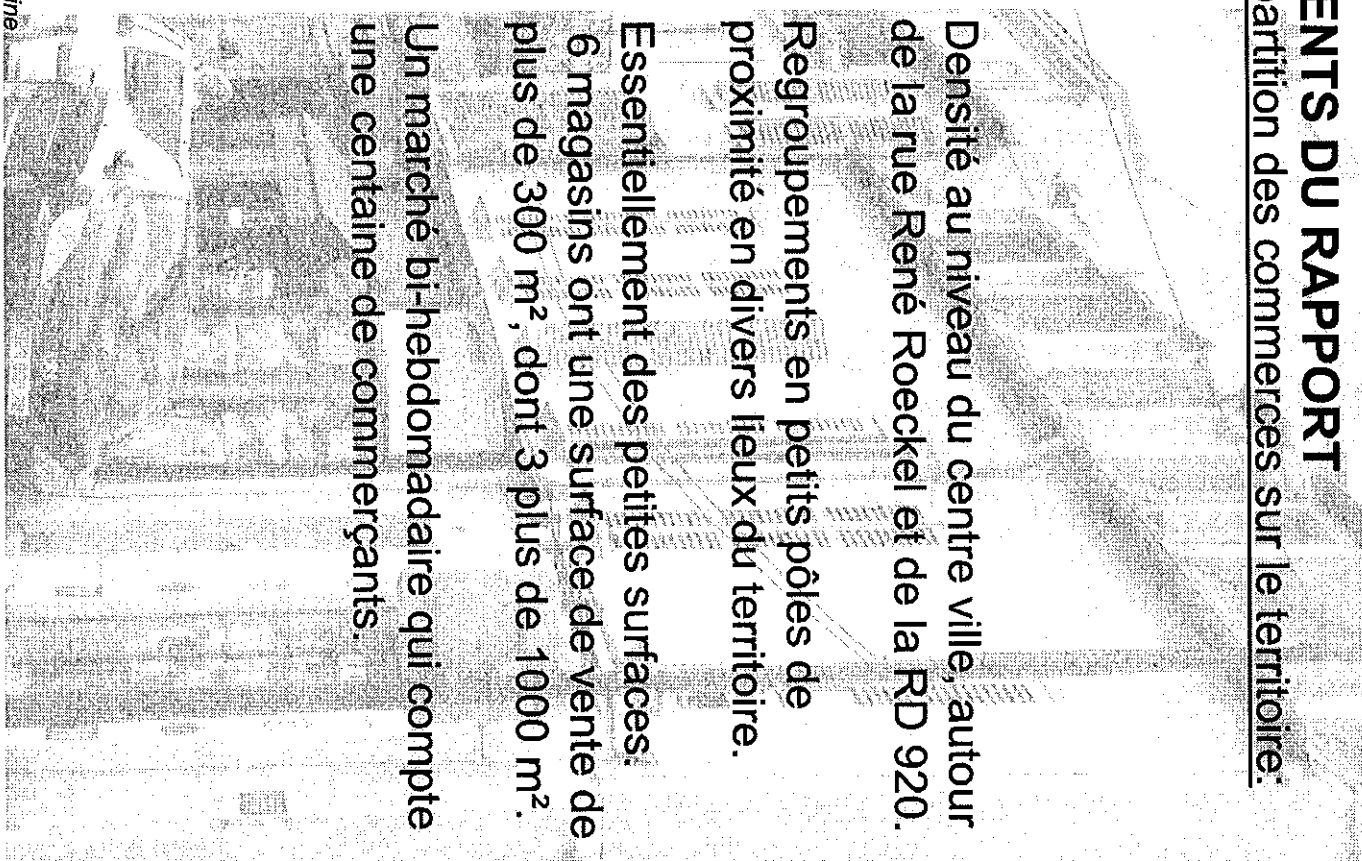


# PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU RAPPORT

La répartition des commerces sur le territoire:



Source : relevé de terrain 2009, service Urbanisme de la Ville de Bour-la-Reine



Densité au niveau du centre ville, autour de la rue René Roedel et de la RD 920.

Regroupements en petits pôles de proximité en divers lieux du territoire.

Essentiellement des petites surfaces. 6 magasins ont une surface de vente de plus de 300 m<sup>2</sup>, dont 3 plus de 1000 m<sup>2</sup>.

Un marché bi-hebdomadaire qui compte une centaine de commerçants.

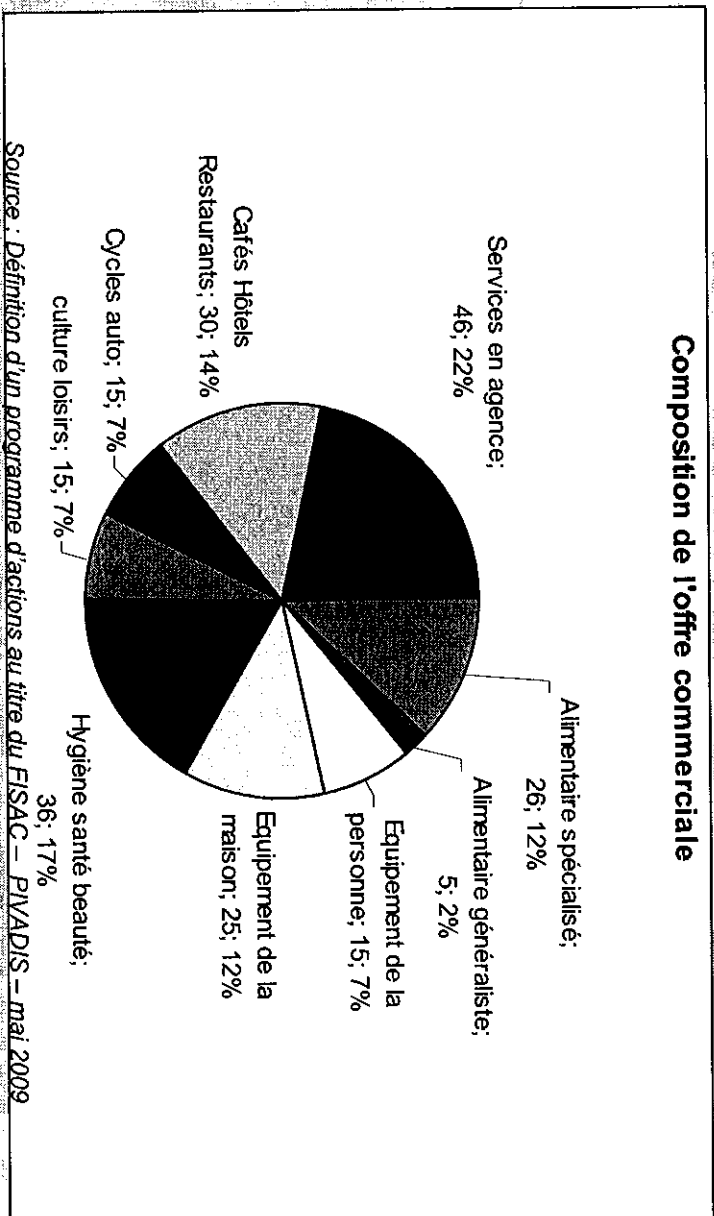
# PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU RAPPORT

## Composition de l'offre:

**213 commerces et services en activité** (chiffre mars 2009)

**1 local pour 84 habitants** (moyenne départementale : **1 local pour 78 habitants**)

### Composition de l'offre commerciale



Source : Définition d'un programme d'actions au titre du FISAC - PIVADIS - mai 2009

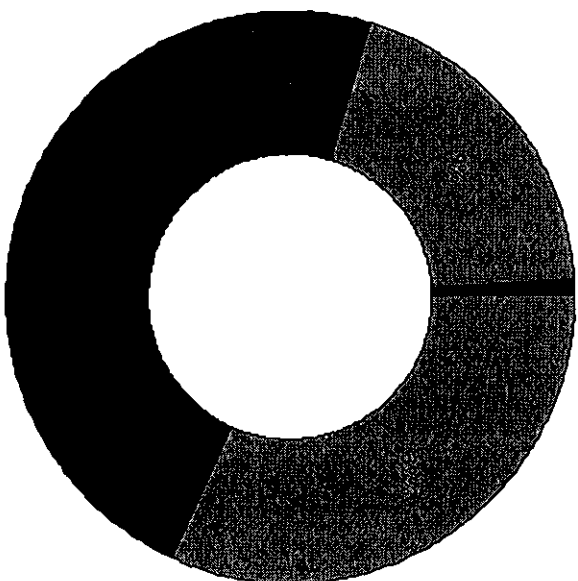
Une offre proportionnellement marquée par les services en agence et l'hygiène-santé-beauté, alors que l'équipement de la personne est peu présent, de même que les cafés hôtels restaurants ou le groupe culture loisirs.

## PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU RAPPORT

Une structure dans un état très moyen

60% des commerces présents sur la commune présentent des risques de fragilité / rotation dans une logique moyen terme. (taux « acceptable » : 35%)

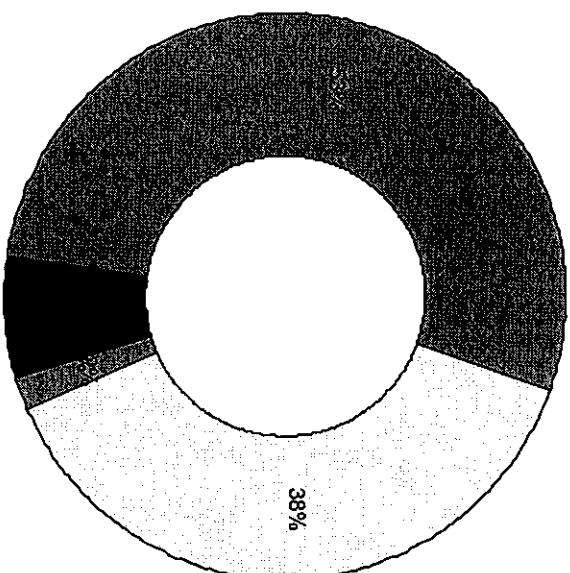
Une viabilité incertaine à moyen terme



- état irréprochable, aucun travaux indispensables
- état nécessitant un entretien poussé (nettoyage ou coup de peinture)
- rénovation complète indispensable mais ne touchant pas à la structure
- rénovation complète indispensable touchant à la structure

Source : Définition d'un programme d'actions au titre du FISAC - PIVADIS - mai 2009

**60% des commerces ont une viabilité incertaine ou, plus rare, impossible dans les 5 à 7 ans.**



- Non viable
- Viabilité incertaine
- Assez bonne viabilité
- Bonne viabilité
- Excellente viabilité

Source : Définition d'un programme d'actions au titre du FISAC - PIVADIS - mai 2009

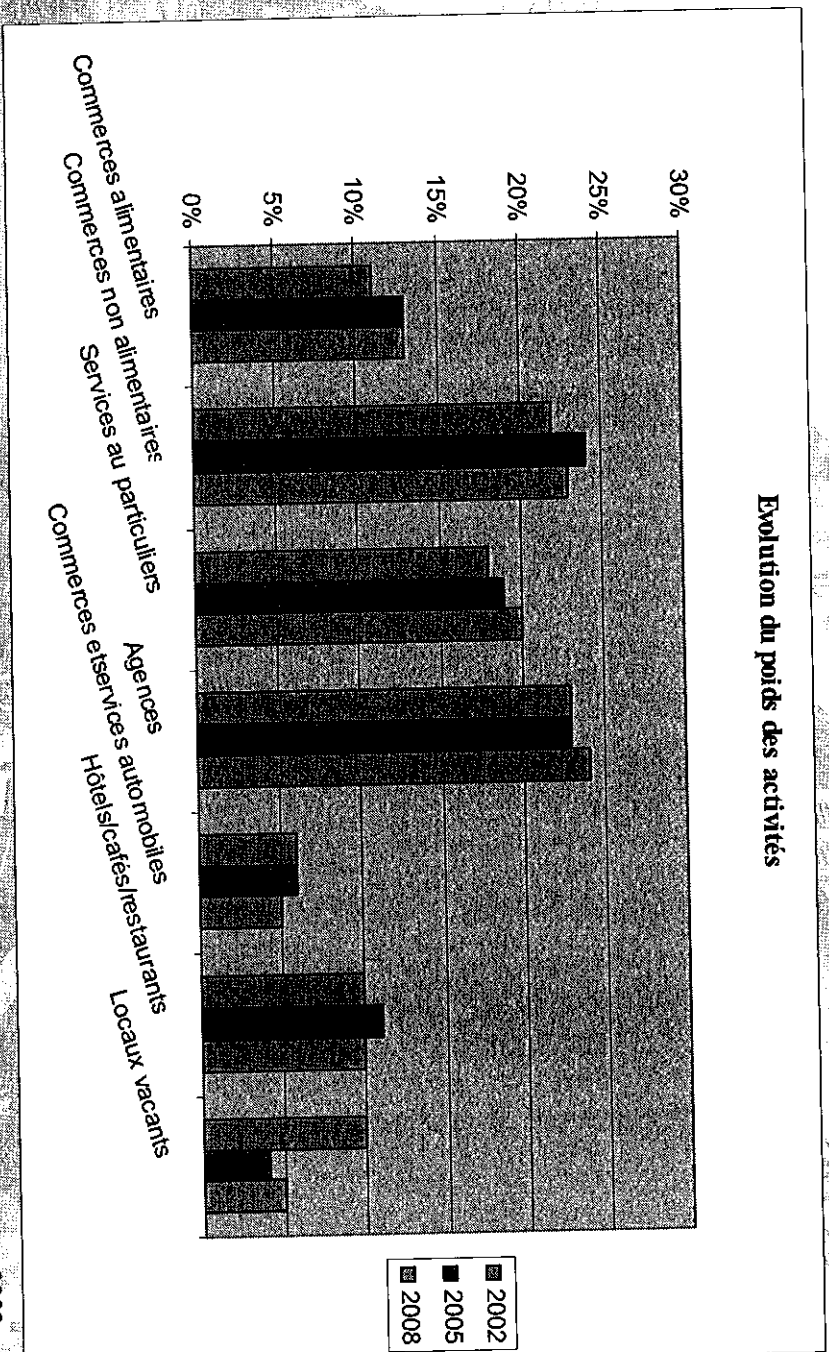
# PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU RAPPORT

## Evolution du poids des activités:

En 1990, 188 cellules commerciales (recensement de la CCI),  
En 2009, 235 cellules commerciales (recensement de la CCI).

Mais l'équipement commercial a enregistré globalement une perte nette de 7% sur la période 1999-2008.

Evolution du poids des activités



Source : Equipement commercial Territem 2005-2008 et Porter à connaissance du PLU de Bourg-la-Reine 2009

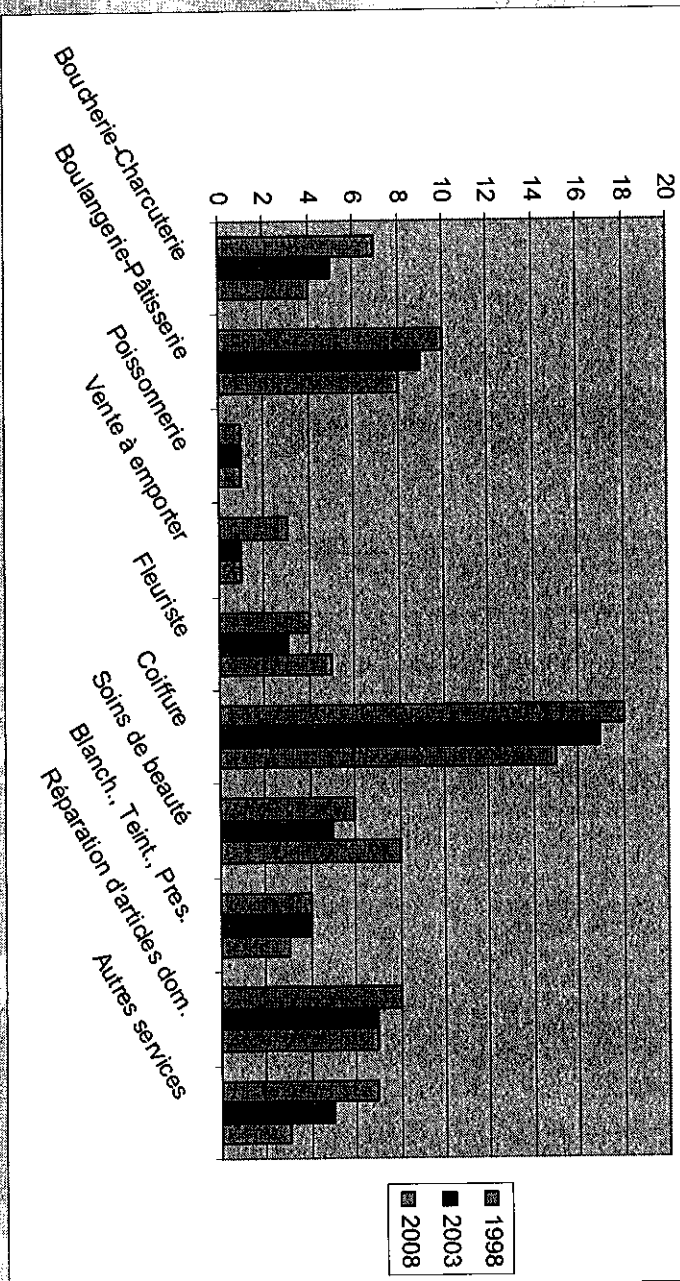
# PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU RAPPORT

## Evolution de l'artisanat de proximité:

En 1998, 78 établissements en artisanat de proximité.  
En 2008, 51 établissements en artisanat de proximité.

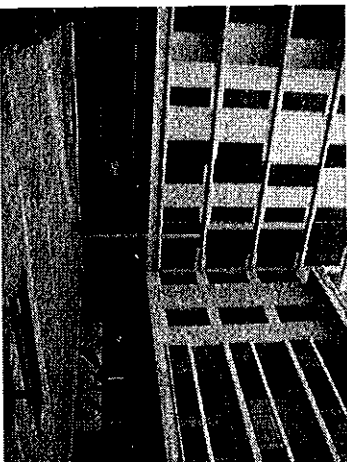
Entre 1998 et 2008 la commune a perdu 19% de ses établissements d'artisanat de proximité, contre 12% en moyenne pour les Hauts-de-Seine.  
Cette baisse a surtout été sensible sur la période 1998-2003 (-16%), et beaucoup plus modérément pour la période 2003-2008 (-4%).

Evolution de l'artisanat de proximité à Bourg-la-Reine



Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Répertoire des Métiers, 92 au 31/12/2008

## DES ENJEUX FORTS ET DES OUTILS ADAPTES



Nouveau commerce  
de la ZAC de la Bièvre

⇒ La **ZAC de la Bièvre** :  
une nouvelle offre à définir, des nouveaux commerces  
en centre-ville.

⇒ Le **FISAC** (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le  
commerce) :  
un fond et un programme d'actions pour la  
modernisation et la dynamisation du tissu et de  
l'environnement commercial.

⇒ Le **droit de préemption spécifique au commerce** :  
un outil pour agir en faveur de la préservation et du  
développement d'un tissu commercial et artisanal  
équilibré, répondant aux attentes des utilisateurs.

# LE PERIMETRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE PROXIMITE

| Voie                            | Numéros                                           |
|---------------------------------|---------------------------------------------------|
| Avenue du Général<br>Leclerc    | côté impair : du 1 au 167 bis<br>côté pair : tous |
| Boulevard du<br>Maréchal Joffre | Tous                                              |
| Rue René Roëckel                | Tous                                              |
| Rue Ravon                       | 1 à 3                                             |
| Rue de la Bièvre                | côté impair : 1 à 9                               |
| Place de la Gare                | Tous                                              |
| Place Condorcet                 | Tous                                              |
| Rue de Fontenay                 | Côté pair : 10 au 28                              |
| Rue du 8 mai 1945               | Tous                                              |
| Boulevard Carnot                | côté pair : 2 au 4<br>côté impair : 33 à 41       |
| Avenue Galois                   | côté impair : 39 à 47<br>côté pair : 62 à 70      |
| Rue Charpentier                 | côté pair : 4 - 4 bis                             |
| Avenue de Montrouge             | 17                                                |
| Rue Jean Mermoz                 | côté impair : 23 au 31                            |
| Rue Varenque                    | 1                                                 |

